

CAHIER
FEMMES ET SEXUALITE

Fédération du Québec pour le Planning
des Naissances

Numéro 4, décembre 1986

Bonjour lectrices!

Ce cahier a été préparé par Marie Lalancette, Margot Frenette et Marie Vallée, travailleuses à la Fédération du Québec pour le Planning des Naissances. Les opinions exprimées n'engagent que les auteures. On peut reproduire, en partie, les textes de ce cahier à condition de spécifier qu'il s'agit d'extraits et d'indiquer, de façon claire et complète, la source.

Table des matières

	Pages
INTRODUCTION	1
INFORMATIONS	
. Dossier AVORTEMENT : Evènements de l'automne ;	
- Procès contre Machabée	5
- Procès au Saguenay	6
- Procès contre Morgantaler	7
- Conférence de presse	8
- Lettre aux médias	20
- Dossier de presse	25
. Dossier CONTRACEPTION:	
- Revue de presse	29
- Depo-provera	31
. Dossier FINANCEMENT:	
- Situation générale	38
- Du côté de la FQPN	40
. Dossier ACTUALITES:	
- Presse-Clip	43
- Parler pour parler ou toute une initiation	47
- La montée vers le sommet ou comment se fatiguer à débouler la côte.	49
REFLEXIONS	
. Dossier de PRESSE	53
. Dossier SEXUALITE/POUVOIR DES FEMMES :	
- SIDA	58
- Etes-vous hétérosexiste ? (test)	59

. Dossier AVORTEMENT :

- Proposition de 2e volet; Du contrôle de la fécondité au contrôle des femmes 61
- Bande dessinée 82

. Dossier NTR :

- Actualités 86
- Les aventures potagères du projet NTR 87
- FINRRAGE 90
- Caricature: le donneur de sperme 92
- Test : vrai ou faux 93
- Dossier de presse 94
- Chronique P'tite Vie 100

INTRODUCTION

La conjoncture ignore les coupures de poste et l'arrivée d'une nouvelle équipe de travailleuses, et oblige à des actions continues. Nos dossiers brûlent d'actualité.

L'avortement revient sur la scène publique. Les procès se succèdent. Au Québec, certaines personnes intégristes désirent une application à la lettre du code criminel à l'encontre de la jurisprudence québécoise. Nous contrebalançons cette volonté par une mobilisation et des pressions sur le ministre de la justice et procureur général, qui prennent la forme de télégrammes, de l'achat de pages de journaux, de conférence de presse en collaboration avec la Coalition pour le Droit à l'Avortement Libre et Gratuit et le Regroupement des Centres de Santé des Femmes du Québec. Ces derniers connaissent des difficultés financières sans précédent. La voie administrative "neutre" prend clairement position pour des restrictions à l'accès aux services d'avortement.

Au Canada, le procès Morgantaler aura pour conséquence de tester la Charte canadienne des droits et libertés: à suivre. Les opposants à l'égalité ont une certaine audience auprès des conservateurs: la Chambre des Communes discutera des droits des foetus, à suivre également.

Vous pourrez lire un dossier de presse, les textes de la conférence de presse ainsi que notre lettre aux médias (parue seulement dans le journal La Presse). Tous ces événements ont générés des demandes d'argumentation auprès de la Fédération. Nous avons résolu avec le conseil d'administration de remettre à jour notre position libre-choix: un texte est proposé comme point de départ (dans la partie réflexion).

Le depo-provera frappe encore: l'article paru dans Châtelaine annonçant notre dossier a occasionné un branle-bas impressionnant à la permanence. Nous avons même eu recours à des bénévoles pour satisfaire à la demande. L'argent n'est plus mais les besoins restent... Le Cahier parle de la tournée pan-canadienne organisée pour faire avaler le produit controversé et montre que le dossier est loin d'être clos.

Le financement des groupes de femmes devient de plus en plus problématique et la reconnaissance de nos réalisations demeure au point zéro. Marie Vallée nous suggère des pistes. En région, les questions de sous se retrouvent aussi à l'ordre du jour. Céline Métivier en parle.

Après l'avalanche d'informations et d'actions, des "Presse-Clip" portent à réfléchir. Le SIDA est ensuite traité dans le cadre du dossier sexualité/pouvoir des femmes. Puis Diane Mahoney teste notre degré d'hétérosexisme.

Au niveau des nouvelles technologies de la reproduction, le Cahier trace un petit topo de la situation. Dany Ouimet raconte les aventures du projet NTR. Le Cahier publie ensuite la résolution de FINRRAGE. Suit un questionnement humoristique sur les NTR afin d'en rire, pour ne pas en pleurer.

Un gros merci aux collaboratrices de ce numéro: Diane Mahoney, Céline Métivier et Dany Ouimet.

Bonne lecture.

L'équipe

informations



INFO : AVORTEMENT

VOICI LES POURSUITES DE L'AUTOMNE CONCERNANT LE DOSSIER AVORTEMENT.

AU NIVEAU QUÉBÉCOIS :

1. LE PROCÈS CONTRE MACHABÉE QUI A AMENÉ DES POURSUITES CONTRE HERBERT MARX.
2. LES PROCÈS AU SAGUENAY :
 - INJONCTION CONTRE LE CLSC LE NOROIS
 - POURSUITES CONTRE LE CLSC SAGUENAY-NORD ET LE DOCTEUR JEAN-DENIS BÉRUBÉ.

AU NIVEAU CANADIEN :

3. LE PROCÈS MORGANTALER

AVORTEMENTS

Chartrand en Cour supérieure

LA PRESSE
09/10/76

■ Après avoir été débouté par le ministre de la Justice Herbert Marx, l'ancien boxeur Reggie Chartrand, fondateur du mouvement contre l'avortement « Combat pour la vie », veut maintenant que le ministre vienne en personne à la barre des témoins expliquer pourquoi il n'entend plus poursuivre les avorteurs de la province.

JOYCE NAPIER

C'est devant le juge Jean-Paul Bergeron, de la Cour supérieure, que l'avocat de Chartrand, Me Emile Colas, a fait cette demande hier alors que le tribunal s'appretait à entendre une requête visant à faire déclarer nulle la décision du ministre.

La cause a été remise au 16 octobre. La cour décidera alors si elle veut entendre la requête de Chartrand et les témoins demandés, dont le ministre et des journalistes. Le juge pourrait décider également que la requête est irrecevable, comme le maintiennent d'ailleurs les avocats du gouvernement.

On sait que Chartrand avait, à ses frais, entrepris des procédures contre le Dr Yvan Machabée, l'accusant d'avoir avorté une mineure il y a quatre ans dans sa clinique privée de la rue Bélanger.

Il y eut pré-enquête, puis enquête préliminaire devant le juge Roger Savard, de la Cour des sessions, au terme de laquelle le médecin fut cité à son procès. Vu qu'il s'agissait d'une plainte privée, il ne restait plus au ministre qu'à apposer son sceau pour permettre la tenue d'un procès.

M. Marx refusa et fit suspendre indéfiniment les procédures contre le médecin. Invoquant, entre autres, les trois procès devant jury du Dr Henry Morgentaler dans les années 1970, qui s'étaient soldés par des acquittements (bien que la Cour d'appel ait renversé une des décisions), le ministre avait dit que, s'il était impossible d'obtenir des verdicts de culpabilité dans des affaires d'avortement, il fallait se rendre à l'évidence.

Mais Chartrand, représenté cette fois-ci par l'avocat-conseil Emile Colas (il eut plusieurs avocats, dont Frank Shoofey, maintenant décédé, et Claude F. Archambault), déposa une requête visant à faire déclarer nulle la décision de M. Marx.

Hier, les avocats du ministre, dont Me Jean-Yves Bernard, et l'avocat du Dr Machabée, Me Jean-Claude Hébert, ont noté que le ministre était intervenu dans le dossier Machabée en vertu d'un pouvoir que lui confère le Code criminel. Sa décision, disent-ils, est discrétionnaire et non sujette à révision même s'il a posé un acte « quasi-judiciaire ». Ils estiment que la requête devrait être jugée irrecevable.

Me Colas a soutenu par ailleurs que le Québec va être connu de tout le monde « comme la province qui ne fait pas appliquer la loi ». Le ministre s'est permis de « mettre des bâtons dans les roues pour empêcher le cours normal de l'administration saine de la justice », a dit l'avocat.

Chartrand a payé de sa poche afin que le Dr Machabée soit traduit en justice (il réclame en effet \$5 254 du ministre à titre de dommages pour les frais encourus en cour) et s'est vu débouté de sa requête par le ministre lui-même alors qu'il a le droit, en tant que citoyen, de faire respecter la loi.

Avortement: on veut casser la décision de Marx à Chicoutimi



JOYCE NAPIER

■ Le procès pour avortement illégal du Dr Jean-Denis Bérubé, un médecin du CLSC Saguenay-Nord, aurait dû commencer il y a deux semaines mais, muni d'un droit que lui confère le Code criminel canadien, le ministre québécois de la Justice, M. Herbert Marx, avait ordonné l'arrêt des procédures.

Hier, Hélène Harvey, 32 ans, mère de famille de Saint-Ambroise, au Saguenay, qui avait déposé la plainte privée contre ce médecin, a demandé à la Cour supérieure de Chicoutimi de faire déclarer nulle la décision du ministre afin de faire subir au Dr Bérubé ce procès interrompu.

Le tribunal devrait entendre cette requête le 28 novembre.

Mme Harvey, membre du mouvement contre l'avortement la « Coalition pour la vie Saguenay-Lac-Saint-Jean » avait déposé une plainte privée contre ce médecin le 25 juillet 1985. Elle accusait le Dr Bérubé d'avoir avorté une femme de 19 ans d'Alma dans le CLSC. Au terme d'une enquête préliminaire, fin octobre, le juge Jean-Paul Aubin, de la Cour des sessions de Chicoutimi devait le citer à son procès.

Mais voilà que le 7 novembre dernier, M. Marx devait faire interrompre les procédures entreprises contre ce médecin comme il l'avait fait d'ailleurs deux mois auparavant lorsqu'un médecin montrealais, le Dr Yvan Machabée, avait été lui aussi cité à son procès.

C'était la deuxième fois en trois mois que le ministre faisait interrompre les procédures, intentées par des citoyens ordinaires qui s'opposent à l'avortement.

Les Drs Machabée et Bérubé sont les premiers médecins au Québec à être accusés d'avortement illégal. Dans le cas du Dr Machabée, il s'agissait d'une plainte privée déposée cet été par l'ancien boxeur Reggie Chartrand, 53 ans, fondateur d'un autre mouvement contre l'avortement « Combat pour la vie ». M. Chartrand avait tenté en vain, par le biais d'une première plainte privée déposée au cours de l'été 1985, de faire traduire en justice le Dr Henry Morgentaler, le médecin de la rue Beaugrand qu'il qualifie « d'avorteur professionnel ». Cette requête devait finir en queue de poisson lorsqu'un juge décidait la rejeter en qualifiant de « frivole et vexatoire » la preuve que M. Chartrand avait fournie contre le Dr Morgentaler.

Avec le Dr Machabée, qu'il a appelé souvent « apôtre de Morgentaler », l'ancien boxeur avait eu plus de succès. Après une brève enquête préliminaire, le 9 septembre dernier, le juge Roger Savard, de la Cour des sessions de Montréal devait citer le médecin à son procès.

Trois jours plus tard, M. Marx mettait fin aux procédures en expliquant dans un communiqué aux médias d'information qu'au cours des années 70, le Dr Morgentaler, qu'on accusait de pratiquer des avortements dans sa clinique privée, avait été acquitté trois fois par un jury des Assises. Le ministre avait réitéré les propos d'un de ses prédécesseurs du Parti Québécois qui en 1976 avait dit qu'il était impossible au Québec d'obtenir un verdict de culpabilité contre un médecin « qualifié » qui fait face à des accusations d'avortement. De plus, avait-il expliqué, la Cour suprême du Canada devrait se prononcer, d'ici à deux ans, sur la question de l'avortement: elle devra déterminer si la loi fédérale est inconstitutionnelle comme le soutiennent les avocats du Dr Morgentaler.

Mais M. Chartrand ne devait pas être satisfait par les explications du ministre de la Justice et deux semaines plus tard il déposait devant la Cour supérieure de Montréal la même requête qu'a déposée hier Mme Harvey.

• E 11

Le procureur de l'Ontario affirme que la Charte des droits ne garantit pas le droit à l'avortement

OTTAWA (PC) — Bien qu'elle protège la vie privée des citoyens, la Charte canadienne des droits ne garantit nullement le droit à l'avortement sur demande a soutenu, hier, en Cour suprême du Canada le procureur du gouvernement ontarien.

Le plus haut tribunal du pays entreprend ce matin ce qui devrait être sa troisième et dernière journée d'audiences dans la cause qui oppose le gouvernement ontarien et le médecin montréalais Henry Morgentaler.

« Le droit absolu à l'avortement n'a pas de racines dans notre tradition », a rappelé, Me Bonnie J. Wien, procureur de la Couronne de l'Ontario. « Je suis rien de moins qu'abasourdi quand j'entends des gens dire qu'il n'y a rien dans la loi qui assure la vie du fœtus », a-t-elle renchéri, en pointant du doigt son adversaire, Me Morris Manning, l'avocat du Dr Morgentaler.

Me Manning a d'ailleurs eu maille à partir avec les juges, pour avoir affirmé au jury lors du procès du Dr Morgentaler à Toronto que les jurés n'étaient pas obligés de respecter la loi et de prononcer un verdict de culpabilité contre son client.

Les jurés avaient alors acquitté le Dr Morgentaler et deux de ses collègues.

« Pourquoi assermenter les jurés s'ils n'ont pas à respecter la loi », de lancer immédiatement le juge Willard Estey, prenant Me Manning au dépourvu.

Après avoir soutenu que certains experts légaux avaient écrit qu'un jury avait « le droit de ne pas observer la loi », Me Manning devant l'insistance du juge en chef Brian Dickson fut forcé d'admettre qu'aucun exemple ne pouvait être trouvé dans la jurisprudence du Canada ou du Commonwealth.

De son côté le juge Antonio Lamer a rappelé que si les jurés ne se sentaient plus liés par la loi pour acquitter, ils pourraient à l'inverse trouver coupable un accusé qui n'a rien fait de répréhensible.

L'Ontario conteste la décision d'un jury ontarien qui, il y a deux ans, avait acquitté le Dr Morgentaler d'une accusation d'avoir pratiqué un avortement illégal après qu'il eût mis

sur pied une clinique d'avortement à Toronto.

La loi demeure valide

Pour Me Wein, qui représente l'Ontario, l'article 251 du Code criminel qui traite de l'avortement demeure valide tant que le Parlement n'aura pas décidé de le changer.

Cette disposition prévoit qu'un avortement ne peut être fait qu'en cas de risque à la santé de la mère, dans un hôpital et après l'approbation d'un comité thérapeutique.

Me Wien s'est aussi attaqué à l'argument étalé depuis deux jours par la défense, qui estime que l'article 7 de la Charte des droits et libertés, qui protège la vie privée, permet aux femmes de décider d'interrompre une grossesse non désirée.

Or, cet article ne fait aucune mention de l'avortement, et, en dépit de l'adoption de la Charte, le Parlement n'a pas cru bon de modifier la loi qui interdit l'avortement, a-t-elle plaidé.

De son côté, durant les pauses du procès, le Dr Morgentaler répétait au bénéfice des journalistes, les arguments formulés devant les juges par son avocat, Me Manning.

Selon lui l'obligation de passer par un hôpital et un comité thérapeutique devrait être abolie. Les cliniques spécialisées offrent aujourd'hui plus de sécurité, une meilleure atmosphère, un équipement plus adéquat aux patientes, observe-t-il.

« Aux Etats-Unis quatre avortements sur cinq se font en cliniques, les hôpitaux sont froids et ont une administration trop lourde. Le personnel des cliniques fait preuve de plus de compréhension, les gens qui sont là sont prêts à faire face au problème », a rappelé le médecin.

Selon lui, il est, en outre, humiliant pour une femme « de quémander un processus médical sur une question aussi personnelle » auprès de trois personnes étrangères.

La nécessité de passer par un comité accroît aussi les risques de complications lors de l'intervention. Ces risques s'accroissent de 20 à 30 pour cent à chaque semaine de retard, et l'approbation d'un comité prend de deux à huit semaines, d'observer le Dr Morgentaler.

JOURNAL DE MONTRÉAL 02/10/76



Photo Claude RIVEST

La Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit rassemble un grand nombre d'associations et de groupes. On voit ici quelques représentantes: Marie Vallée de la Fédération québécoise du planning des naissances, Lise Gratton, porte-parole de la Coalition et Michèle Dionne du regroupement des Centres de santé des femmes.

La Coalition québécoise pour le droit de choisir dénonce la réduction des services d'avortement

Malgré la suspension des poursuites pour avortement illégal annoncée par le ministre Herbert Marx, qu'on voit comme une courte trêve, la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit croit que les femmes perdent continuellement du terrain, grugé de façon subtile, sur le droit de choisir leur maternité. Et que les services d'avortement sont de plus en plus réduits.

Claire Harting

«Nous ne lâcherons pas tant que la loi fédérale ne sera pas abrogée, tant que le développement des services de planning familial, y compris l'interruption volontaire de grossesse, ne sera pas pris en charge par l'État, a déclaré

hier en conférence de presse, Lise Gratton de la Coalition.

«Il y a actuellement une gigantesque mobilisation de femmes, d'hommes et d'une multitude de groupes au Québec prêts à défendre ce droit. Sans compter les nombreux groupes des autres provinces canadiennes. D'ailleurs,

une importante manifestation pan-canadienne se tiendra à Ottawa au printemps 87 pour exiger le retrait de la loi fédérale.

La Coalition déplore que malgré quinze années de luttes, les femmes en sont encore à quémander leur droit à disposer librement de leur corps. Même si 25 000 femmes par année ont recours au service d'avortement au Québec, l'accès en demeure précaire et déficient.

Les coupures

Dans les hôpitaux, on note une réduction des services d'avortement précoces et tardifs, de nombreuses femmes doivent déboursier des sommes importantes en clinique privée, celles des régions éloignées doivent parcourir de grandes distances pour obtenir le service.

Dans les CLSC, la décentralisation et les cou-

pures laissent moins de temps aux intervenantes pour faire des avortements sans compter que moins de médecins consentent à les faire depuis les poursuites intentées à certains de leurs confrères.

Le gouvernement Mulroney a imposé des coupures de \$200,000 aux Centres de planning familial du pays, ce qui entrave encore l'accès aux services d'avortement.

Quant aux Centres de santé des femmes, qui répondent à plus de 2 000 demandes d'avortement par année, ils risquent de fermer leurs portes d'un jour à l'autre tant leur situation financière est précaire.

Il faut ajouter à tout cela les coupures que la Régie de l'assurance-maladie du Québec effectue dans la tarification des actes d'avortement depuis deux ans. De \$121, la rémunération est tombée à \$56,50 en 1986.

Malgré tout, on apprenait hier matin que le juge Gaston Harvey venait de rejeter la demande de poursuites contre le CLSC Le Noroit d'Alma. Les poursuites contre le CLSC Saguenay-Nord et son médecin, le dr Jean-Denis Bérubé doivent aussi être retirées.

FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR
LE PLANNING DES NAISSANCES

3826, rue St-Hubert, Montréal, Québec H2L 4A5 Tél.: (514) 842-9501



COMMUNIQUÉ

PUBLICATION IMMEDIATE

FEMMES D'ABORD...

Montréal, le 1er octobre 1986 - Au Québec et à travers le Canada, nous connaissons depuis quelques mois une nouvelle offensive des groupes anti-choix qui menace les services d'avortement dans les établissements gouvernementaux (ou non) et les acquis des femmes.

La loi canadienne en matière d'avortement demeure injuste et restrictive. Dès son adoption et encore aujourd'hui, les législateurs ont ignoré et ignorent toujours les limites de la contraception et les conditions de vie des femmes.

Nous constatons que la famille traditionnelle (homme - pourvoyeur, femme - au foyer avec la responsabilité des enfants) ne correspond plus à la réalité canadienne des années 80.

60% des femmes mariées sont sur le marché du travail

40% des mariages aboutissent au divorce

Continuer de valoriser ce modèle confine les femmes au travail gratuit, à la double tâche, à la pauvreté et à la responsabilité quasi entière des enfants.

La société actuelle affiche un réel mépris à l'endroit des responsabilités parentales, par exemples: les coupures dans les maigres allocations familiales, le sous-financement chronique des garderies et les coupures que l'on veut faire sur le dos des enfants (le lait dans les écoles ou les soins dentaires).

Dans ce contexte, idéaliser l'aspect biologique de la reproduction relève de la pure spéculation et de l'irresponsabilité sociale. Nous affirmons que l'identité des femmes dépasse la seule, bien que riche, expérience de la maternité. Vivre une grossesse est une expérience propre aux femmes, il en est de même pour une grossesse non désirée. Les femmes, être sociaux responsables, libres et autonomes ont le droit de décider de ce qu'elles veulent ou ne veulent pas vivre.

Parce que nous aimons les enfants, nous pensons que la répression à l'endroit des femmes qui conduit à la maternité obligatoire n'est pas propice à la création d'un environnement épanouissant pour les enfants. L'enfant devient une punition. Nous désirons mettre au monde des enfants pour qu'ils vivent dans de bonnes conditions.

La loi canadienne préconise la voie des comités d'avortement thérapeutique constitué d'au moins 3 médecins qui décident de la légalité ou non de l'avortement et ce, cas par cas. Cette loi considère les femmes comme des mineures et des irresponsables, ce qui les oblige à mendier des permissions, à prouver que leur "santé" est en "danger". De plus, ce processus amène des délais augmentant les risques pour la santé des femmes. Ce tribunal partial enquête, sermonne et juge sans droit d'appel les femmes, qui ont déjà une décision difficile à prendre.

Les comités d'avortement thérapeutique renforce le pouvoir médical sur la reproduction. Pouvoir déjà très fort et qui pourrait aller jusqu'à des incitations abusives à l'avortement dans le cas d'un diagnostic prénatal non conforme (ex.: mongolisme, malformations, etc.). Nous refusons d'être obligées à l'avortement. Nous refusons d'être mises en tutelle par le pouvoir médical.

L'illégalité de l'avortement n'empêche pas les femmes d'avorter, l'histoire en constitue la preuve et souvent au mépris de la santé des femmes.

Notre position pour le libre choix nous respecte en tant que femmes et nous considère comme des être responsables, capables de décider.

Nous exigeons:

. Que le gouvernement du Québec reconnaisse les femmes comme des citoyennes à part entière, libres, autonomes et sujettes de leur propre vie.

. Qu'il mette en place et développe des services d'avortement libre et gratuit à travers la province et accorde un financement adéquat aux Centres de Santé des Femmes qui fournissent des services de qualité en matière de planning.

. Qu'il intervienne dans les poursuites privées contre les C.L.S.C. au Saguenay/Lac St-Jean, que les poursuites de cet ordre soient clairement déclarées irrecevables et qu'il fasse des pressions pour l'abrogation des articles 251 et 252 du code criminel.

- 4 -

. Qu'il vote des budgets de recherche de manière à développer des moyens de contraception efficaces et sans danger pour la santé des femmes.

NOTRE POSITION LIBRE CHOIX EST UNE POSITION POUR LA VIE.

-- 30 --

F.Q.P.N.

Le 1er octobre 1986

REGROUPEMENT DES CENTRES DE SANTE DES FEMMES DU QUEBEC

COMMUNIQUÉ

PUBLICATION IMMEDIATE

L'AVORTEMENT: ECONOMIQUE ET POLITIQUE

Montréal, le 1er octobre 1986 - Même si les grands principes d'universalité, d'accessibilité et de gratuité sont présents dans notre système de santé, les services d'avortement, de contraception, de sexualité demeurent marginaux et fragiles. Malgré quinze années de luttes politiques et d'action sociale menées par le mouvement féministe, nous en sommes encore à justifier, à quémander notre droit à disposer librement de notre corps.

En 1986, les services d'avortement ne sont pas accessibles aux femmes ni financièrement, ni géographiquement. En outre, ils sont pour la plupart encadrés par des normes, des structures d'accueil et une approche qui sont plus souvent un jugement qu'un soutien. Les comités d'avortement thérapeuthiques sont l'image même du plus vieux stéréotype féminin: c'est le "Sois belle et tais-toi" médical.

Faut-il rappeler les jalons franchis depuis 1970, les revendications des femmes et leur mobilisation, la jurisprudence québécoise en faveur de l'avortement, le projet inachevé des cliniques Lazure et finalement la mise sur pied des Centres de Santé des Femmes par des femmes "TANNEES D'ATTENDRE"

Pour palier à l'absence criante de services, les Centres de Santé des Femmes ont mis sur pied des services d'interruption volontaire de grossesses et sont fiers d'avoir développé une approche novatrice, féministe et collective en matière d'avortement. Les pratiques d'avortement offertes dans les Centres de Santé ne font pas que jouer un rôle de suppléance, ils sont également par leur expertise, des lieux de formation et de références pour tout le réseau de santé.

AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, même si 25,000 femmes par année ont recours au service d'avortement, dans notre province, l'accès à ce service demeure déficient et précaire:

- il y a réduction des services d'i.v.g. précoces et tardifs dans les hopitaux
- de nombreuses femmes doivent encore déboursier des sommes astronomiques pour obtenir ce service en clinique privée
- les femmes de régions éloignées sont toujours obligées de se déplacer sur de grandes distances.
- les femmes sont toujours soumises aux lois des C.A.T. dans les hopitaux.

Les Centres de Santé des Femmes du Québec répondent à plus de 2000 demandes d'avortement par année, de la part de femmes dont la majorité nous sont référées par des intervenant-e-s du Réseau des Affaires Sociales. Cependant, les Centres risquent à chaque jour de fermer leurs portes, tant leur situation financière est précaire.

En effet, le financement des services d'avortement des Centres de Santé des Femmes dépend:

- de maigres subventions accordées par le MSSS
- de la contribution des usagères
- de ristournes de la RAMQ par l'entremise des médecins

COUPURES...

Or, depuis deux années, la Régie de l'assurance-maladie du Québec effectue des coupures subtiles mais tranchantes dans la rémunération financière des actes d'avortement. En l'espace de deux ans, la tarification de cet acte a subi une diminution de près de 50%.

Ce fut d'abord, en 1984 une réduction de \$18.00 sur la rémunération de l'acte d'avortement. Au printemps 1986, la Régie avise les médecins qu'elles ou ils ne peuvent plus dorénavant réclamer le \$24.00 pour l'anesthésie régionale. Finalement, cet été, le remboursement de \$24.05 pour la psychothérapie de soutien, indispensable à cette intervention, est tout-à-coup, sans pré-avis, refusé aux médecins. Donc, la rémunération qui était de \$121.00 en 1984 est maintenant à \$56.50 en 1986 !

Réduire la tarification de cet acte, sous quelques prétextes que ce soit, a des conséquences graves et percutantes sur le droit des femmes d'avoir accès à des services d'avortement gratuits et sur demande.

Lorsque l'on sait qu'en plus l'avortement est le seul acte médical qui n'a pas droit au tarif supplémentaire accordé pour la pratique privée. (Tous les actes médicaux effectués en bureau ou cliniques privées ont une tarification supplémentaire pour couvrir les frais généraux assumés dans le milieu hospitalier).

Lorsque l'on sait l'impact financier de ces coupures sur le budget de fonctionnement des Centres de Santé des Femmes qui offrent un service d'avortement sur demande et de qualité. (Pour le Centre de Santé des Femmes de Montréal cela engendre un déficit annuel de \$38,000.00)

Lorsque l'on sait qu'il existe très peu d'endroits au Québec où les femmes peuvent obtenir gratuitement ce service sans passer par le "verdict" d'un comité d'avortement thérapeutique.

Lorsque l'on sait tout cela, nous ne pouvons faire autrement que de constater que ces politiques, soi-disant justifiées, entravent l'accès des femmes à un service d'avortement libre et gratuit. De telles politiques découragent la mise sur pied de nouveaux services d'avortement hors réseau et mettent en péril ceux qui existent déjà dans les Centres de Santé des Femmes.

Ainsi l'Etat, par le biais de coupures sporadiques sabre en douce dans les droits des femmes gagnés de hautes luttes.

REVENDEICATIONS

Le Regroupement des Centres de Santé des Femmes du Québec considère que l'acte d'avortement est un service essentiel pour la santé des femmes et ce doit d'être accessible à toute femme gratuitement et sur demande.

Pour ce nous exigeons:

- Une reconnaissancé officielle de notre expertise et de notre spécificité; de nos approches innovatrices et de notre respect pour l'autonomie des femmes en matière de santé.
- Que le gouvernement alloue des budgets protégés aux Centres de Santé des Femmes qui font des arrêts de grossesses dans des conditions médicales et sociales meilleures, et que leur autonomie soit respectée.
- Que le milieu hospitalier offre des services d'avortement pour les cas de plus de douze semaines.
- L'abolition des comités d'avortement thérapeutique mis en place dans les milieux hospitaliers.
- L'abrogation de la loi canadienne sur l'avortement et que le gouvernement du Québec fasse des pressions en ce sens.

EXPOSE
DE
LA COALITION QUEBÉCOISE POUR LE DROIT A L'AVORTEMENT
LIBRE ET GRATUIT

La Coalition Québécoise pour le Droit à l'Avortement libre et gratuit devait vous dévoiler les résultats d'un sondage. Malgré notre bonne foi, nous sommes dans l'obligation de vous dire que les résultats ne sont pas encore disponibles. Un contre temps nous oblige à reporter ultérieurement les résultats et analyses de cette enquête.

L'exposé de la Coalition n'a qu'un seul but: démontrer la gigantesque mobilisation des femmes et des groupes multiples au Québec et pour le droit, pour les femmes, de choisir leur maternité.

Juillet, août 1986, à Montréal, au Saguenay et Lac St-Jean, des poursuites judiciaires au Criminel s'abattent une fois de plus sur la liberté des femmes à décider de leur maternité. Pour la première fois depuis les trois acquittements du Dr. Morgentaler, pour la première fois depuis 10 ans, des médecins et établissements desservant des services qualifiés d'interruption volontaire de grossesse, sont accusés en vertu de la loi fédérale qui criminalise l'avortement.

En l'espace de quatre semaines uniquement, les groupes présents ici dans cette salle et plus ont fait parvenir des télégrammes adressés à Herbert Marx, ministre de la Justice, télégrammes exigeant l'abrogation de la loi fédérale qui criminalise l'avortement, le retrait des poursuites en cours et le développement de services qualifiés en Planning des naissances incluant l'interruption volontaire de grossesse.

- 2 -

En quatre semaines uniquement. Une campagne nationale pour le "Droit de choisir" prenant la forme d'une page publicitaire dans La Presse et Le Soleil, parue le 27 septembre. Cette campagne liant individu-e-s non organisé-e-s et organisé-e-s dans des groupes de femmes, groupes populaires, groupes syndicaux et associations étudiantes a atteint plus que l'objectif fixé. Plus de 2,700 personnes et groupes ont contribué financièrement et ont accepté de s'afficher publiquement pour le "DROIT DE CHOISIR".

En quatre semaines uniquement, plus de 6,000 personnes ont signé une pétition originant de la Coalition Régionale du Saguenay-Lac St-Jean pour le Libre-Choix qui est une section de la Coalition Nationale.

En l'espace d'une semaine, plus de 12 groupes membres et non membres de la Coalition ont été rejoints et sont ici présents pour signifier publiquement leur adhésion à la liberté des libertés pour les femmes qui est celle du DROIT DE CHOISIR.

- . Le Collectif des Femmes Immigrantes
- . L'R des Centres de Femmes
- . Le Regroupement des Maisons d'hébergement pour femmes battues
- . Le Y des Femmes
- . Les Comités de Condition Féminine de la CSN
- . Le Réseau des Femmes de la CEQ
- . Le Comité des Femmes de la FTQ
- . Le CIAFT
- . Les Femmes Collaboratrices
- . Le Conseil du Statut de la Femme
- . La Fédération des Femmes du Québec
- . Le Conseil Canadien d'Action sur le Statut de la Femme
- . Le Planning Ville-Marie
- . Le Conseil Consultatif Canadien sur le Statut de la Femme
- . La Fédération des C.L.S.C.

- . La Fédération du Québec pour le Planning des Naissances
- . Le Regroupement des Centres de Santé des Femmes et plusieurs autres.

Le 12 septembre, le ministre Herbert Marx a suspendu les poursuites privées pour avortement illégal entreprises contre le Dr. Yvan Macchabée.

Les poursuites des tenants contre le DROIT DE CHOISIR ENVERS LE CLSC Le Noroit à Alma et le CLSC Saguenay-Nord et son médecin, Jean Denis Bérubé, doivent aussi être retirées.

Nous ne lâcherons pas tant que la loi fédérale ne sera pas abrogée, tant que le développement des services de Planning, incluant l'interruption volontaire de grossesse, ne sera pas pris en charge par l'Etat.

De plus, au printemps '87, une importante Action Bi-Nationale se tiendrait à Ottawa sur les lieux même où la loi fédérale fut votée. Les groupes présents iront exiger son retrait parce que celle-ci met la santé et la vie des femmes en danger et parce qu'il appartient aux femmes de décider d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants, d'en déterminer le nombre et le moment et de choisir les moyens adéquats pour y parvenir.

**La Coalition Québécoise
pour le Droit à l'Avortement
libre et gratuit**

FEMMES D'ABORD, MÈRES... PEUT-ÊTRE:

par: Marie Lalancette avec la collaboration de Marie Vallée et Margot Frenette pour la F.Q.P.N.

Le processus judiciaire entrave les services d'avortement à Chicoutimi et à Alma. Des praticiens et des établissements de santé sont poursuivis. Pourquoi la question de l'avortement resurgit-elle? La Fédération du Québec pour le Planning des Naissances, impliquée dans les dossiers contraception et avortement, synthétise ici sa position.

Le virage technologique contraceptif annonçait la "révolution sexuelle" et une prise de pouvoir des femmes sur leur corps. Qu'en est-il? Le secteur économique constitué des compagnies pharmaceutiques prospère beaucoup. Même le Vatican y fut impliqué, en contradiction avec sa position anti-contraception. Le traitement chimique à grande échelle se poursuit. Les conséquences pour les femmes demeurent obscures. "Protection" de la Santé détient le pouvoir de refuser ou de donner aux dites entreprises l'accès à ce lucratif marché. L'organisme canadien travaille présentement à favoriser l'introduction d'un produit de la compagnie UpJohn, une hormone de synthèse injectable qui supprime l'ovulation: le Depo Provera. Produit interdit aux Etats-Unis parce qu'on le considère dangereux. Des vétérinaires le déconseillent pour les animaux. Mais les femmes se doivent d'être disponibles et d'assumer les risques. Le "pouvoir" que les femmes acquièrent avec le virage technologique contraceptif reste à l'intérieur du modèle hétérosexiste qui nous confine à la pénétration-éjaculation. Les femmes paient la facture de la contraception de leur santé et de leurs maigres avoirs. Le contrôle de leur corps est mitigé. Les risques de grossesses non-désirées conti-

nent d'exister. Les taux d'efficacité des méthodes varient suivant de multiples facteurs. Les entreprises productrices les calculent en laboratoire, obtenant ainsi des taux surévalués par rapport à la réalité des femmes. Image de marque et profitabilité obligent.

Le pouvoir médical s'insère entre les compagnies pharmaceutiques et les femmes. Il consacre peu de temps à informer ces dernières. Quels sont ses critères pour aiguiller les femmes vers une méthode plus qu'une autre? Nous l'ignorons, mais les femmes en subissent les conséquences. Qu'obtiennent les femmes? Faire l'amour (lire être disponibles à la pénétration-éjaculation) durant les quelques jours de fertilité de notre cycle? Où est la responsabilité des hommes? Ceux-là même dont la fertilité persiste à l'année et sans risque de grossesse... pour eux.

La F.Q.P.N. estime qu'aucune méthode contraceptive n'est idéale. Le grand nombre d'avortements, légaux ou illégaux, à travers le monde indique les limites de la contraception et de l'information diffusée sur le sujet. L'avortement est partie intégrante des services essentiels à la santé des femmes. Les pouvoirs publics ne le reconnaissent pas. Les états planifient l'évolution démographique suivant des intérêts aussi variés que changeants. Ainsi, des états décrètent la stérilisation massive des femmes sans les consulter (bien sûr). Qui sait, demain, avec l'introduction sauvage des nouvelles technologies de la reproduction si les états n'interdiront pas la reproduction naturelle? Au Canada, la loi fédérale en matière d'avortement concentre le pouvoir de décider entre les mains de l'appareil médical. Où sont les intérêts des femmes? Au Québec, le consensus social établit que le choix des maternités relève des premières intéressées: les femmes. La tournure des procès des années 70 le prouve. Comment se fait-il que l'avortement soit

ballotté au gré de la politiquaillerie et de moralisme de quelques personnes? Quels sont les enjeux véritables?

Les rapports inégaux entre les sexes prennent racine dans l'appropriation des travaux accomplis par les femmes. La famille institutionnalise ces rapports et les perpétue à l'aide de l'idéologie, de l'émotion et de la tradition. A l'intérieur de l'unité familiale, les femmes portent, isolément et collectivement, le poids des services privés à la société où les hommes dominent. Les femmes accomplissent le travail procréatif. Elles assument seules, trop souvent, l'éducation et la responsabilité des enfants jusqu'à leur accès au marché du travail. Elles effectuent le travail domestique. On ne les paie pas pour ces services. Ils sont appropriés. A la limite, leur personne est appropriée, les femmes ne peuvent donc pas disposer de leur propre corps.

La famille traditionnelle, comme véhicule idéologique, ne peut à elle seule confiner les femmes à l'exploitation. Les idées d'appropriation se réalisent concrètement par la violence. La guerre illustre cela dans les rapports entre les états. La violence à l'égard des femmes, omniprésente dans notre société témoigne de l'importance de cet élément pour le maintien du statu quo. Pensons au harcèlement sexuel, au viol ou à la propagande haineuse diffusée largement. Toutes ces violences permettent l'usurpation du pouvoir des femmes.

Mais il y a plus. A l'extérieur de la famille: point de salut pour les femmes. La ségrégation du marché du travail dissuade les femmes de travailler ou les maintient dans des ghettos d'emploi. Elles sont sous-payées à travail équivalent. Elles ne peuvent se libérer des tâches familiales. C'est la double exploitation.

Le hold up du travail des femmes se traduit par des chiffres. Les femmes effectuent dans le monde les deux tiers des tâches et ne possèdent que dix pourcent des richesses.

La famille associée à la tradition, à la violence sociale et à la ségrégation du marché du travail, érige la double exploitation des femmes en système et confèrent à ces dernières un statut de citoyenne de seconde classe. Revendiquer le contrôle de nos maternités affirme la prise de contrôle de notre corps, notre réappropriation. Ceci menace l'appropriation des travaux que nous accomplissons, les relations inégales entre les sexes et le statut de citoyenne de seconde classe, bref la famille modèle et l'enjeu économique fondamental de la double exploitation des femmes.

La mode de déresponsabilisation de l'état face aux besoins sociaux ne nous rassure pas. Les coupures de services et la privatisation récemment proposées par les "sages" du comité Gobeil n'augurent rien de bon pour les femmes (y a-t-il une femme parmi les sages?). Les services d'avortement existants seront-ils remis en question pour des raisons budgétaires, ou seront-ils privatisés devenant accessible seulement aux femmes nanties? Et les autres services essentiels que l'état assure. Ces services sociaux, déjà amputés, génèrent une surtâche pour les femmes parce que les budgets partent et les besoins restent. Ils sont reportés sur la famille donc sur les épaules des femmes. La privatisation et les coupures qui pèsent sur les services sociaux se feront-elles au détriment des femmes en grossissant leur contribution à la richesse nationale sans les payer en retour? Est-ce le programme politico-économico-sexiste que le gouvernement actuel nous réserve? Le triste spectacle offert par le film Le Cri Silencieux et les organisations para-religieuses et autres anti-choix prétendant que les femmes sont des objets:

des utérus, alimentent la volonté de régression vers l'inégalité des sexes.

Nous devons saisir l'importance d'une mobilisation urgente et forte afin d'obtenir, cette fois, la reconnaissance de notre entière liberté de choisir nos maternités et les conditions nécessaires à l'exercice de cette liberté. L'état québécois ne reconnaît pas de pouvoir aux femmes sur leur fécondité. Nuance, il a toléré jusqu'à présent et suite aux pressions populaires devenues jurisprudence, la pratique médicale de l'avortement. Il tolère aussi la surfacturation abusive des cliniques privées qui profitent de la détresse des femmes.

Considérant le climat créé par les "sages" et les poursuites privées enclenchées contre les services d'avortement, quelle est la préoccupation du gouvernement face à la situation inéquitable que vivent les femmes? Et où est la priorité en matière de planning que le gouvernement prétend avoir si ce même gouvernement autorise les poursuites privées contre ces services dispensés dans les établissements étatiques?

(Pour renseignements et dossiers: Fédération du Québec pour le Planning des Naissances, 3826 rue St-Hubert, Montréal H2L 4A5).

Montréal, le 5 septembre 1986.

DÉBAT POUR RENDRE L'AVORTEMENT ILLÉGAL?

OTTAWA (PC) — Les députés pourraient avoir à débattre un amendement constitutionnel qui aurait pour effet de rendre illégaux les avortements thérapeutiques pratiqués légalement au Canada depuis 1969.

Un comité des Communes s'est réuni jeudi pour prendre en considération la proposition du député conservateur Gus Mitges d'enchaîner les droits du fœtus humain dans la Charte canadienne des droits.

En vertu de cet amendement, l'avortement ne serait plus autorisé que dans les cas où la vie de la mère serait en danger.

La loi actuelle permet l'avortement lorsque la

santé d'une femme est en danger, mais en vertu de l'interprétation de cette disposition par les tribunaux, on a convenu que le terme s'adressait autant à la santé mentale qu'à la santé physique.

Pour être adoptée, la motion de M. Mitges devrait toutefois faire l'objet de pourparlers entre le gouvernement central et les provinces de façon à amender la constitution.

L'inclusion de cette disposition devrait alors être approuvée par au moins sept provinces représentant 50 pour cent de la population.

M. Mitges a affirmé devant les reporters que sa proposition avait de bonnes chances d'être soumise au vote des députés parce que le comité l'avait déjà choisie au cours de la dernière session.

Il a prédit que les Communes l'adopteraient parce que, selon lui, la majorité des députés conservateurs et quelques membres de l'opposition sont opposés à l'avortement.

Le gouvernement canadien pourrait même aller plus loin.

Journal de Montréal, 31 octobre 86, p 10

Le gouvernement québécois malgré une certaine ouverture côté judiciaire n'administre pas moins ses budgets avec parcimonie.

Les services d'avortement s'en ressentent tant au niveau des CLSC que des Centres de Santé des Femmes.

La Presse, 03/09/86

Médical ou illégal ?

*LA PRESSE
03/09*

En 1986, l'avortement est à nouveau au pilori. Les récentes poursuites de deux médecins et d'un CLSC qui pratiquent des avortements médicaux démontrent bien la précarité et de ce service et du droit des femmes d'y avoir recours.

L'enjeu de ces procès est de taille: si les poursuites sont maintenues, tous les services d'avortement médicaux au Québec sans comité d'avortement thérapeutique (CAT) peuvent à leur tour être poursuivis et fermés du jour au lendemain, en vertu de l'article 251 du code criminel canadien. En effet, même si jusqu'à présent, les magistrats québécois se sont montrés «tolérants» à l'égard des services dispensés par les CLSC, les cliniques privées et les Centres de santé des femmes, le droit d'avoir recours à un avortement n'a jamais été reconnu pour les femmes au Canada.

Encore aujourd'hui, une femme doit se soumettre au verdict d'un CAT qui, selon ses propres critères, lui accordera ou non le droit d'interrompre une grossesse non désirée. Si notre ministre de la justice M. Herbert Marx refuse, malgré les pouvoirs qui lui sont conférés, d'arrêter ces poursuites, le droit à l'avortement au Québec ne sera plus qu'une illusion. Comme dans «le bon vieux temps», les femmes retourneront à la période de grande noirceur où il faut payer «cher» pour interrompre une grossesse non désirée.

Qu'on ne se le cache pas: ce n'est pas une loi qui forcera les femmes à pourvoir une mater-

ité indésirée. Assisterons-nous à nouveau au départ d'auto-bus remplis de femmes qui vont passer «une belle journée» à New-York? Alons-nous retourner aux broches à tricoter, aux douches vaginales à l'eau de javel, aux accidents dans les escaliers ou à la délicate méthode du curetage? Est-ce à ce haut niveau de moralité sociale que l'on veut revenir?

Depuis déjà trop longtemps, les femmes mènent une lutte acharnée pour avoir droit à un service médical d'avortement sur demande et aujourd'hui, cet acquis «fragile» est de nouveau menacé. Cette situation est fâcheuse et intolérable: les femmes ne sont ni des enfants ni des criminelles; elles sont les personnes responsables les mieux placées pour prendre une décision quant à la poursuite ou non de leur maternité. Il faut en finir avec ces demi-mesures, ces petites permissions, cette tolérance paternaliste. C'est à chaque femme que revient le droit et le pouvoir de décider en toute connaissance de cause de la poursuite ou non de sa grossesse.

Au Centre de santé des femmes de Montréal, nous bîfrons depuis près de cinq ans un service d'avortement médical sur demande. Nous le faisons parce que nous estimons que les femmes sont des adultes responsables, aptes à gérer leur vie et qu'elles n'ont besoin en rien de justifier leur choix de non-maternité aux yeux de notre société.

DiAnne MAHONEY
Coordonnatrice santé

Celui de Joliette a déjà fermé ses portes

LE DEVOIR

12/09/76

Les six centres de santé pour femmes du Québec sont accueillis à la fermeture

RENEE ROWAN

La situation des six centres de santé pour femmes au Québec — maintenant réduits à cinq — n'a jamais été aussi précaire.

En effet, Le DEVOIR a appris, hier, la fermeture la semaine dernière du centre de santé de Joliette. Il a aussi appris que de nouvelles coupures de la Régie de l'assurance maladie (RAMQ) mettent en péril la survie des centres de santé des femmes de Montréal, Trois-Rivières, Québec et Hull.

« Nous sommes menacées de fermeture » a soutenu hier, au cours d'un entretien téléphonique, Johanne Chouinard, du Centre de santé pour femmes de Montréal. « Non seulement, le centre n'a pas eu d'augmentation de subvention depuis cinq ans, mais on utilise des moyens détournés de venir couper dans ce qu'on avait déjà. »

Le Québec avait, au cours des dernières années, le leadership dans le domaine des services alternatifs de santé gérés par les femmes.

La RAMQ ne rembourse plus ni les frais d'anesthésie « locale » dans le cas d'un avortement, ni les frais de psycho-thérapie.

Sur le dernier état de compte des médecins qui pratiquent des avortements dans les centres de santé de femmes, la régie a coupé les frais de \$24 associés à l'anesthésie du bloc para-cervical tel que cela avait déjà été annoncé en mai dernier, ainsi que les \$25 pour la psycho-thérapie, ce qui représente un total de \$49 en moins par avortement.

Le Centre de santé des femmes de Montréal perdra ainsi, annuellement, près de \$40,000, ce qui viendra encore alourdir son problème de financement.

La Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit doit tenir une conférence de presse la semaine prochaine pour dénoncer ces nouvelles mesures administratives, avons-nous appris hier.

En 1984-1985, il s'est pratiqué environ 800 avortements au centre de santé des femmes de Montréal, 500 à celui de Québec, 600 à Hull et 165 à Trois-Rivières.

Les services d'interruption de grossesse offerts dans les centres de santé sont assurés en partie par les médecins qui pratiquent les avortements et qui versent aux centres une part (jusqu'à 50%) du montant qui leur est payé par la RAMQ. Les médecins qui pratiquent des avortements dans les centres de santé pour femmes ne reçoivent plus que \$55, ce qui signifie pour les centres de femmes un apport réduit de presque la moitié.

Les services d'avortements offerts dans les centres de santé sont financés en partie par les médecins, mais aussi par les femmes qui ont recours aux services d'avortement et qui versent une contribution volontaire quand leur situation financière le permet. « Mais on ne peut compter sur ça », indique Clo Pratte, du Centre de santé pour femmes de Trois-Rivières.

D'autres moyens contribuent aussi à assurer les services d'avortements dans les centres de santé, comme des ententes de services avec les établissements du réseau. À Québec,

par exemple, le CLSC a fait un prêt de services d'une infirmière, une demi-journée par semaine. À Hull, des montants provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sont versés par le biais du CLSC aux fins des services d'avortement.

Ce mode de financement ne permet pas, selon le Regroupement des centres de santé pour femmes, de faire face aux coûts réels inhérents à la dispensation de services d'avortement. Ce volet des activités des centres de santé, poursuit-il, doit donc être considéré comme un élément de programme et non pas comme une source de financement pour les autres éléments de leur programme: la référence, l'information, le suivi gynécologique, des ateliers sur tous les sujets concernant la santé des femmes, etc.

Le Centre de santé des femmes de Joliette, qui existait depuis 1982, a dû fermer ses portes au début de septembre faute de ressources financières adéquates.

Le centre de Sherbrooke, créé en 1976, qui était fermé depuis le 1er avril dernier, rouvrira ses portes au début de la semaine prochaine en offrant des services réduits. La raison invoquée est la même: subventions inadéquates.

Dans les autres centres de santé pour femmes, il y a partout des coupures d'activités et de services. On doit constamment compléter sur le budget des femmes, mais ça ne peut continuer, soutient Clo Pratte, du Centre de santé pour femmes de Trois-Rivières. « On reconnaît nos pratiques, mais où est la reconnaissance financière? »

Le Regroupement des centres de santé dénonce le « sidhonnage en douce » par le réseau de la santé et des services sociaux des pratiques innovatrices des centres de santé, sans reconnaissance de la valeur du travail de recherche et d'expérimentation qui a été accompli, dit-il.

Le Regroupement a demandé au Conseil du statut de la femme un appui pour une reconnaissance des centres de santé en tant que réseau alternatif de services socio-santaires pour les femmes, autogérés par des femmes et financés de façon à opérer efficacement.

Le Conseil du statut de la femme a annexé à son mémoire présenté à la commission Rochon en juin dernier, une proposition de financement soumise en mars 1986 à la ministre de la Condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay.

Grâce aux pratiques d'auto-santé, les femmes développent de nouvelles attitudes d'autonomie et de nouvelles habitudes personnelles et sociales de prise en charge et de prévention, y indique le CSF qui conclut son exposé de 12 pages par cette phrase non équivoque: « Nous croyons que le réseau actuel des centres de santé pour femmes devrait recevoir de l'État, une reconnaissance financière adéquate qui lui permette d'accomplir sa mission. »

La ministre n'est pas encore prête à fournir de réponse sur cette question, a appris LE DEVOIR de sources bien informées. À l'heure de la rentabilité des groupes de femmes, la ministre de la Condition féminine est actuellement en tournée à travers les régions du Québec.

ATTENTAT CONTRE DES AVORTEURS

NEW YORK (AFP) — Un attentat à la bombe a eu lieu mercredi à New York contre une clinique où sont pratiqués des avortements, faisant deux blessés légers et provoquant des dégâts mineurs, a-t-on appris de source policière.

La bombe placée dans la salle d'attente a éclaté à

l'aube alors que la clinique était déserte. Les deux blessés sont des passants qui ont été atteints par des éclats de verre.

L'attentat n'a pas été revendiqué. Depuis 1982, 45 attentats ont été perpétrés à travers les Etats-Unis contre des cliniques pratiquant légalement l'avortement.

*Journal de l'Express, 31 octobre 86
p. 37*

Mais les femmes continuent.

Ailleurs, la question de l'avortement rencontre aussi des oppositions farouches.

Avortement en direct

LA PRESSE

Reuter

BARCELONE 20/11/86

■ Un groupe de militantes féministes espagnoles a procédé hier à Barcelone à un avortement devant la presse, une initiative décidée pour faire avancer des revendications en faveur d'une politique plus libérale sur la question dans le pays.

Six femmes ont participé à l'avortement, qui a été effectué sur une patiente dont le visage a été maintenu caché pendant les 30 minutes qu'a duré l'opération.

L'avortement a été légalisé en 1985 en Espagne, mais de nombreuses femmes choisissent encore de se faire avorter dans des dispensaires clandestins en raison des multiples formalités à remplir pour obtenir le feu vert de l'administration.

La loi n'autorise les avortements qu'en cas de viols, de malformations du fœtus ou encore si la vie de la mère est en danger.

Par ailleurs, la police a annoncé avoir opéré des perquisitions dans deux dispensaires d'avortement clandestins hier à Madrid où plusieurs personnes ont été arrêtées.

Real Women soutient l'égalité des femmes

LE DEVOIR 02/12/86

LIBRE OPINION

GWENDOLYN LANDOLT

Juriste torontoise, l'auteure est membre fondateur de Real Women. Le texte est une traduction.

LES PROBLÈMES d'aujourd'hui sont légitimes : délinquance juvénile, vieillissement de la population, abus sexuel des enfants, on pourrait continuer ainsi à l'infini. A tous ces problèmes sociaux, il faut des solutions adaptées, nouvelles et efficaces. Real Women est une organisation fondée il y a deux ans justement pour s'attaquer aux problèmes les plus courants. Mais les féministes extrémistes attaquent violemment cette organisation car, au lieu d'adopter inconditionnellement les positions du mouvement féministe, Real Women a préféré reprendre complètement l'analyse des problèmes et, dans plusieurs cas, les conclusions retenues par le mouvement étaient bien différentes de celles du mouvement féministe.

Égalité des chances

Ou, si vous préférez, « égalité des opportunités ». Égalité est un mot qui figure dans le sigle même de Real Women (Femmes réalistes, équilibrées, actives, pour la vie). Un des objectifs du mouvement est de lutter pour l'égalité des chances pour les femmes en matière d'éducation, d'emploi et de retraite; et pourtant

« La diversité des groupes féminins est un hommage à l'intelligence des femmes et à la multiplicité de leurs possibilités »

le mouvement a été accusé d'être contre l'égalité des femmes. Alors, il n'est pas inutile de le redire. Real Women défend activement l'égalité pour les femmes, dans les secteurs politique, légal et social.

L'organisation partage le point de vue des féministes dans leur façon de voir les femmes. Le problème des femmes battues par exemple, n'est pas uniquement une « affaire de femmes » puisqu'il affecte la famille et retentit sur toute la communauté. Il faut regarder les problèmes d'assez haut et les résoudre dans un contexte élargi, celui de la communauté tout entière. D'où notre devise : Les droits de la femme, qui, mais pas aux dépens des droits de tout autre être humain.

Ainsi, Real Women a une position très ferme sur le problème de la pornographie et soutient que la définiton de la pornographie ne devrait pas s'arrêter aux notions de violence et de dégradation de la femme, mais devrait aussi inclure les actes sexuellement explicites.

Autre exemple, l'avortement : l'avortement met en cause non seulement la femme, mais aussi un membre de la famille ou l'attaqué, directement.

L'accès à l'égalité est généralement de discrimination, pas seulement au détriment d'hommes qualifiés, mais aussi au détriment de groupes minoritaires ethniques ou autochtones; au détriment des femmes, même, une fois que le taux d'emplois réservés aux femmes sera atteint.

Essayer de se placer sur un plan plus général pour apprécier les problèmes des femmes n'est pas une pré-

sition révolutionnaire : en fait, c'est ce que faisaient les premiers mouvements féministes canadiens qui élargissaient à la mesure de la société tout entière leurs responsabilités traditionnelles au sein de la famille. Les féministes de notre temps ont oublié cet aspect que leurs aînées jugeaient essentiel.

L'impact des pressions économiques

La famille fut et reste au centre de la vie canadienne. La famille forme les jeunes générations et prend soin de ses membres âgés. Les parents élèvent leurs enfants, qui à leur tour prennent soin de leurs parents devenus vieux. Ce n'est pas toujours parfait, mais on n'a encore rien trouvé de vraiment plus satisfaisant.

De nos jours, les conditions économiques pesent lourdement sur la famille et obligent bien des femmes à travailler, non par goût, mais par nécessité. Les femmes doivent mener de front les rôles de mère, maîtresse de maison et gagne-pain. Cette accumulation de responsabilités est très lourde pour les femmes, et peut entraîner de graves déséquilibres au sein du couple, au niveau des enfants, et pour la femme elle-même, que cette vie épuisante maintient en état de tension permanente.

A cela, les féministes répondent que le gouvernement n'a qu'à fournir des garderies à vocations multiples pour remplacer les femmes qui doivent travailler. Cette solution a l'inconvénient de manquer de souplesse, et en plus, elle ne résout absolument pas le problème : la femme reste pauvre tout pareil, garderie ou pas !

Real Women est d'accord que les femmes devraient avoir le choix, en rendre ce choix économiquement possible, il faut mettre plus d'argent à la disposition des familles. Les féministes ont suggéré des pensions de femme au foyer. Il serait bien pré-

férable à notre avis d'instaurer un crédit d'impôt pour celles qui sont femmes au foyer « à plein temps ». On pourrait amender dans ce sens la réglementation de l'impôt sur le revenu : ce n'est même pas demander un faveur, mais assurer un peu d'égalité aux femmes au foyer par rapport à celles qui travaillent à l'extérieur.

Autre problème économique crucial, la féminisation de la pauvreté, autrement dit le fait que les plus pauvres dans notre société sont souvent des femmes, célibataires ou âgées pour la plupart. Une analyse conduite récemment aux USA a montré que l'origine de la pauvreté pour les femmes est souvent le divorce. Au lieu donc de favoriser le divorce facile, il serait plus opportun de développer l'aide aux couples en difficulté pour qu'ils puissent éviter la rupture, ou pourrai, par exemple, subventionner un système de conseil conjugal et de la renoncement déductible des impôts.

L'idéologie féministe

Un groupe non féministe qui présente des idées nouvelles comme le nôtre n'est pas soutenu par le secrétariat d'Etat à la condition féminine. Seuls sont soutenus, les groupes qui affichent une idéologie « féministe ». Ces groupes ont reçu des millions de dollars qui leur ont permis de promouvoir sur tout le territoire une idéologie qui n'est pourtant pas celle de la majorité des femmes canadiennes.

Il est certain que les femmes au cours de ces dernières décennies ont élargi leurs centres d'intérêt ; le grand défi de notre fin de millénaire est d'arriver à harmoniser responsabilités familiales (que la femme soit seule ou mariée) et rôle social à l'extérieur du foyer. Cela ne veut pas dire que toutes les femmes devraient penser de la même façon ou faire la même chose. La diversité des groupes féminins est un hommage à l'intelligence des femmes et à la multiplicité de leurs possibilités. Le défi qui s'offre à nous est de concilier les droits de la femme et ceux de l'enfance, de la société ; remplaçons l'affrontement par l'harmonie.

Sauf Real Women qui constitue une partie de cette opposition chez nous.

ENTRE ELLES



La vasectomie, une affaire d'hommes : ah vraiment?

Admirons l'objectivité
médicale.

HUGUETTE
ROBERGE



■ Quelque part en octobre, la ministre Thérèse Lavoie-Roux va déposer à l'Assemblée nationale un amendement à l'article 3 de la loi de la Régie de l'assurance-maladie, laquelle correction vise à faire de la vasectomie un acte assuré, à titre de moyen de contrôle des naissances, même s'il n'est pas, à proprement parler, médicalement requis.

Le président de l'Association des urologues, le docteur Irwin Kazmarov, n'est pas d'accord. Il trouve que le gouvernement ne devrait pas assurer la vasectomie, du fait que cette intervention n'a pas pour but de traiter une pathologie. Dans une récente entrevue qu'il donnait à *l'Actualité médicale*, il lançait : « Quand une femme fait remonter ses seins ou rectifier son nez, elle ne demande pas son avis à toute la population ! »

Si, dit-il *grosso modo*, les urologues ont décidé, l'an dernier, de faire payer le patient et non la Régie, c'était pour éviter la surfacturation et faire de la vasectomie une opération accessible. « Il y a pénurie de lits dans les hôpitaux. Il faut de l'argent pour les nouvelles technologies. Les urgences sont dans un état critique. La vasectomie coûte plus de \$1,7 million par année. Notre position est juste. Cela dit, nous n'irons pas en Cour. La vasectomie n'est pas un acte assez important. »

Et toc ! Heureusement pour les Québécoises, la ministre Thérèse Lavoie-Roux possède une vue plus large du problème ! Femme, et sensibilisée à cette question par sa formation et son expérience, elle a vite compris l'impact d'une contraception intelligente et responsable, non seulement sur la santé physique et psychologique des femmes, mais également sur la qualité de vie des familles et de la société en général.

En attendant l'adoption du juste amendement Lavoie-Roux, monsieur, à qui la procréation n'a jamais fait mal, peut toujours — surtout si la stérilité se fonde sur une incapacité financière — alléguer une économie appréciable, de \$150 à \$300, pour convaincre sa trop douce moitié de subir aux frais des contribuables une ligature des trompes, intervention plus douloureuse, il est vrai, mais si commodément assurée !

Essayons d'être honnêtes : si la vasectomie devait être dés assurée pour les raisons invoquées par le président de l'Association des urologues, ne faudrait-il pas désassurer également la ligature des trompes, la pose des dispositifs intra-utérins, l'examen préalable à l'ordonnance de la pilule contraceptive, bref tout acte posé par le médecin dans un but d'appliquer à une femme une méthode de contrôle des naissances qui ne lui paraît pas médicalement requise !

Et nous ne pensons pas ici à l'avortement, ni à l'hystérectomie trop souvent pratiquée comme moyen de contraception par des médecins, lesquels, curieusement, n'ont jamais songé à désassurer de leur propre chef cette intervention non médicalement requise dans bien des cas, mais mieux payée que la vasectomie.

Si donc tous les actes reliés à la contraception étaient aux frais des patients, les médecins pourraient facturer directement à ces derniers les tarifs qu'ils auraient fixés, certainement au-dessus des barèmes de la Régie. À eux aussi de créer, tout seuls comme des grands, ce qui est médicalement requis et ce qui n'est que... psychologiquement, économiquement ou socialement nécessaire.

La question de fond qui se pose aux députés qui devront décider de l'amendement Lavoie-Roux reste : la planification familiale est-elle une affaire individuelle, au même titre qu'un *lifting* facial, ou bien une affaire qui concerne l'ensemble de la population ?

Plus ça va, plus c'est pareil !

Après plusieurs accidents, on " découvre " une pilule pour homme ?

Rétablissons les faits !

Au milieu des années '50, Pincus expérimentait une pilule contraceptive sur l'être humain.

Parmi les tous premiers patients, il y avait des hommes.

Ainsi, avant même que la pilule n'ait été commercialisée pour les femmes, Pincus démontra à partir d'échantillons de sperme que cela marchait également sur les hommes.

Pourquoi pas de pilule pour homme ?

La réponse est dans le dernier paragraphe de cet article.

Les chercheurs sont beaucoup plus inquiets d'une diminution de la pulsion sexuelle chez l'homme que chez la femme. Après tout, soutiennent-ils, LA LIBIDO EST NECESSAIRE POUR QUE LES SPERMATOZOÏDES ENTRENT EN ACTION, MAIS PAS POUR METTRE L'OVULE EN PLACE.

La reproduction de l'espèce repose sur la libido masculine.

Découverte d'une « pilule » pour hommes ?

WOODS HOLE (AP) — Des chercheurs américains viennent de mettre — accidentellement — au point une nouvelle substance bloquant l'action du sperme chez les animaux de laboratoires, une découverte qui pourrait déboucher un jour sur une pilule pour hommes.

Cette substance pourrait être plus efficace d'une certaine façon que les autres actuellement à l'étude comme éventuels contraceptifs masculins, selon M. Sheldon Segal, du Laboratoire de marine biologique de Woods Hole et de la Fondation Rockefeller à New York.

Au cours d'une étude menée cet été à son laboratoire, M. Segal a découvert que cette substance bloquait la fécondation des oeufs de palourdes en immobilisant le sperme.

Cette nouvelle substance a été découverte accidentellement après que les scientifiques eurent relevé qu'un médicament proche communément utilisé pour traiter la colite, une inflammation du gros intestin, provoquait parfois de rares périodes d'impuissance chez les hommes.

LA PRESSE 22/09/82

Inspiré de : Dossier Hormones, B. & G. Seaman, Ed. de l'Impatient, Paris, 1982.

FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR
LE PLANNING DES NAISSANCES

3826, rue St-Hubert, Montréal, Québec H2L 4A5 Tél.: (514) 842-9501



COMMUNIQUÉ

DEPO-PROVERA: La santé des femmes est le cadet des soucis du ministre Epp.

Montréal le 30 octobre 1986. Devant l'autorisation hautement probable de Santé et Bien-Etre Canada de la mise en marché du Depo-provera comme contraceptif, la Fédération du Québec pour le Planning des Naissances (FQPN) dénonce la mauvaise foi du ministre Jake Epp dans ce dossier et désire publiciser les enjeux importants pour les femmes. Le depo-provera est une hormone progestative de synthèse mise au point durant les années 50 par la compagnie Upjohn des Etats-Unis. Dès lors la Food & Drugs Administration (FDA) des Etats-Unis estime trop risqué de l'autoriser comme contraceptif.

EFFETS A COURT TERME:

- Dépression sévère ou légère
- Douleurs abdominales
- Perte (ou gain) de poids - parfois plus de 30 livres.
- Diminution ou perte du désir et du plaisir sexuel
- Maux de tête
- Troubles visuels
- Vertiges
- Perte des cheveux
- Nausées
- Douleurs dans les articulations
- Pertes vaginales
- Apparition de plaques sur le visage
- Sensations agaçantes à la poitrine
- Interruption du cycle menstruel
- Saignements irréguliers ou prolongés
- Absence de menstruations

EFFETS A MOYEN ET A LONG TERME:

- Réduction du niveau d'oestrogène reliée à la contraction prématurée du vagin et à l'ostéoporose
- Risque de cancer du col de l'utérus, de l'endomètre et du sein
- Risque de stérilité définitive
- Mort précoce
- Anémie
- Diabète
- Maladies utérines
- Dommages à l'hypophyse
- Affaiblissement du système immunitaire et, par conséquent, vulnérabilité à des infections diverses
- Règles irrégulières, peu ou trop abondantes, ou arrêt définitif des menstruations (quand on a cessé de recevoir le Depo-provera)
- Malformations notées chez des animaux qui ont fait l'objet d'expériences
- Effets possibles sur l'allaitement et les enfants nourris au sein (on ignorait aussi les effets du D.E.S. et de la Thalidomide, quand on les a autorisés)

(Source: Les femmes aux oeufs morts, Communiqu'Elles, Healthsharing).

Au Canada, Unjohn essuie le même refus en 1978 et, de nouveau en 81. En 1985, le ministère de la Santé et du Bien-Etre du Canada, sous la direction du ministre Jake Epp, se montre réceptif. Le porte-parole d'Upjohn avoue fonder ses espoirs sur le fait que les négociations n'impliquent que la compagnie et le ministère et non pas les consommatrices et les consommateurs comme aux États-Unis.

Les oppositions amenées par les groupes de femmes obligent cependant le ministère à tergiverser: il crée un comité d'experts chargé de faire une tournée consultative pan-canadienne sur les "contraceptifs". La Coalition contre le Depo-provera dénonce la composition même du comité. La Fédération du Québec pour le Planning des Naissances, conviée à la réunion consultative tenue à Montréal, refuse de participer en faisant valoir que le Depo-provera figure dans la liste des "contraceptifs" du comité, bien que l'autorisation n'en soit toujours pas donnée.

La FQPN pense que cette tournée consultative constitue une campagne de propagande en faveur du produit litigieux, financée à même les deniers publics. Les propos du Dr. Lefebvre, membre du dit comité, publiés dans le numéro de novembre 86 de Châtelaine, confirment ces appréhensions. Son discours se calque sur celui du porte-parole d' Upjohn. Pire, citons-le: " Ça fait vingt (20) ans qu'on étudie le Depo-provera, alors le moment de donner le feu vert est arrivé ... ".

(Source: L'Affaire Depo-provera, De Gramont, Monique, Châtelaine, nov. 86, p.148.)

Nous savons de source gouvernementale que les études CONFIDENTIELLES de Upjohn occupent une place prépondérante dans le processus de décision. UPJOHN EST JUGÉ ET PARTIE. Des mêmes sources, nous apprenons qu' AUCUNE nouvelle étude indépendante et concluante ne révèle que le Depo-provera est sans risque pour la santé des femmes.

Nous rappelons au ministre Epp que le ministère de la Santé et du Bien-Etre a pour mandat de veiller à la santé de la population et non de prioriser la santé financière des multinationales, telles Upjohn, au détriment de la santé des femmes.

Le ministre Epp doit refuser d'autoriser la mise en marché du Depo-provera comme contraceptif et se questionner sur les autorisations déjà données concernant ce produit.

Nous proposons aux femmes qui se voient prescrire le Depo-provera de demander des explications écrites à leur médecin. En cas de refus, consultez un autre médecin.

Vous vous considérez victime du Depo-provera ? Ecrivez nous et envoyez votre témoignage aux journaux.

Si vous désirez de plus amples informations, demandez notre dossier DEPO-PROVERA, au coût de \$2.00 (frais de poste et de photocopie)

Fédération du Québec pour le Planning des Naissances
3826 rue St-Hubert
Montréal, Qc
H2L 4A5

Renseignements additionnels: Marie Lalancette
agente d'information
842-9501

AVIS RE RECHERCHE

Madame, Monsieur,

Bonjour !

L'action contre l'autorisation éventuelle de vendre le Depo Provera comme contraceptif se poursuit.

Le ministre Epp a tenté de noyer l'opposition des groupes de femmes par la tournée pan-canadienne des expertes et experts. Ceci ne change rien aux faits: le Depo Provera utilisé à grande échelle sur une population saine, de femmes en l'occurrence, comporte une série de risques et d'effets sur la santé qui sont INACCEPTABLES.

La façon canadienne de procéder pour autoriser un produit pharmaceutique à des fins comme la contraception DEVRAIT comporter un volet de consultation auprès des principales intéressées: les consommatrices. Il n'en est rien! Reposant sur les études d'Upjohn, la compagnie demanderesse de l'autorisation d'entrer sur ce lucratif marché, le processus est plus que contestable. Voici pourquoi: Upjohn reconnaît la MEME SERIE D'EFFETS que nous répertorions dans notre communiqué, cependant, l'entreprise qualifie ces effets de " secondaires ". Nous pensons que la perte de la libido, la dépression, les douleurs au ventre et à la tête, et l'absence ou le prolongement indu des menstruations pour ne nommer que ceux-là, ne sont pas des effets SECONDAIRES pour les femmes.

Si votre analyse rejoint la nôtre, à la lumière de ces informations, faites connaître votre position au ministre Epp, aux députés de l'opposition, aux médias et informez nous de ces actions. Si vous désirez plus d'informations, nous disposons d'un dossier synthèse (au coût de \$2.00) et d'un dossier plus complet (\$3.00).

Nous recherchons présentement des personnes ayant une expertise dans le domaine médical, pharmacologique, biochimique ou un domaine connexe, désireuses de prendre position publiquement en appui avec la FQPN. S'il vous plaît, communiquez avec nous rapidement.

Fédération du Québec pour le Planning des Naissances.

Renseignements: Marie Lalancette
agente d'information
842-9501

HUGUETTE ROBERGE



Un contraceptif inquiétant?

Controverse autour du Depo-provera

On s'attend à ce que le ministre de la Santé et du Bien-être social du Canada, M. Jake Epp, autorisera bientôt la mise en marche du contraceptif Depo-provera. La Fédération du Québec pour le planning des naissances ne le prend pas.

La Fédération a dressé un dossier complet sur la question, ou elle accuse le ministre de mauvaise foi, et insiste pour que les Canadiennes soient informées des enjeux importants de sa décision. Bon. Mais d'abord, qu'est-ce que le Depo-provera?

Le Depo-provera est une hormone progestative de synthèse (acétate de medroxy-progestérone) injectable, mise au point durant les années 50 par la compagnie américaine Upjohn.

Les effets secondaires observés chez les utilisatrices, et cités dans une étude réalisée par Upjohn: nausées, vertiges, maux de tête, nervosité, frissons, règles douloureuses.

La Fédération pour le planning des naissances ajoute: dépression, douleurs abdominales, perte-gain de poids, diminution-perte de la libido, troubles visuels, perte des cheveux, douleurs dans les articulations, pertes vaginales, apparition de plaques sur le visage, sensations agaçantes à la poitrine, interrup-

tuons du cycle menstruel, saignements irréguliers ou prolongés, absence de menstruations... Pour sa part, le Dr Pierre Fugère, obstétricien-gynécologue de l'hôpital Saint-Luc, est d'avis

qu'on exagère le danger potentiel du contraceptif Depo-Provera. Son opinion, rapportée récemment dans la revue *Actualité médicale*, est plutôt favorable à son utilisation, dans certaines conditions précises. «Ce contraceptif possède ses propres caractéristiques. L'absence d'activité oestrogénique et androgénique constitue un avantage pour les femmes auxquelles les oestrogènes (dans les anovulants par exemple) sont contre-indiqués et qui désirent une méthode contraceptive efficace. Il requiert une injection tous les trois mois seulement, et présente des avantages tels que la réduction du flux menstruel, de la tension prémenstruelle, des crampes, des ballonnements et de l'anémie.»

Rarement prescrit aux femmes de moins de 30 ans, le Depo-provera peut être utile aux femmes qui ont les caractéristiques suivantes: risque élevé d'infection par le stérilet; ovulation douloureuse; risques connus de troubles cardio-vasculaires, échecs répétés avec d'autres méthodes; graves effets secondaires aux oestrogènes: en période péri-ménopausique.

L'usage du DP, accepté pour traiter certaines pathologies, est proscrit comme contraceptif aux États-Unis, du fait qu'on l'a longtemps soupçonné d'avoir une action stimulatrice sur certains cancers. Mais l'US Food and Drug Administration a conclu récemment à l'absence de preuve d'un risque accru.

Le Canada refuse ce produit comme contraceptif en 1978, et de nouveau en 1981. Mais en 1985, M. Epp se montre plus réceptif. Selon la Fédération, les pressions des groupes de femmes le forcent à ruser: il crée un comité d'experts pour faire une tournée de consultation pan-canadienne, non pas sur le Depo-provera, mais bien sur «les contraceptifs», la liste incluant, bien sûr, le Depo-provera.

La Fédération s'insurge contre cette tournée qu'elle qualifie de campagne de propagande financée à même les deniers publics. Et propose aux femmes qui se voient prescrire le Depo-provera de demander des explications écrites à leur médecin.

SANTE ET BIEN-ETRE: UN MINISTERE A VOCATION PLUS ECONOMIQUE QUE SOCIALE?

Il faut se questionner sur la réglementation concernant les produits pharmaceutiques au Canada. Le cas du Depo Provera pourrait bien ne pas être unique. Le marché des produits pharmaceutiques est libre, la réglementation concerne la question suivante: A quelles fins le produit peut-il être indiqué? Protection de la Santé, branche de Santé-Bien-Etre, se charge de donner ou de refuser les autorisations à telle ou telle fin.

Notons que le pouvoir médical demeure le seul maître à bord, malgré une NON-autorisation de Protection de la Santé. Cela veut dire que chaque médecin évalue, pour l'individu, le pour et le contre de la prescription d'un produit non-autorisé pour telle fin et PEUT PRESCRIRE le produit quand même pour cette fin.

D'un côté, le gouvernement fédéral prétend qu'il veut que la population joue un rôle important dans le développement de la réglementation. De l'autre côté, Protection de la Santé ne considère QUE les études dirigées et produites par l'entreprise demanderesse d'une autorisation. Dans le cas d'UpJohn, la pharmaceutique productrice du Depo Provera, l'autorisation de l'utilisation de ce produit à des fins contraceptives représente un marché lucratif à ne pas négliger. Stratégiquement, c'est un pas vers le marché des Etats-Unis (où le produit est toujours interdit à des fins contraceptives).

L'enjeu pour les femmes: leur santé. Le produit est dangereux et PERSONNE, ni UpJohn, ni PROTECTION DE LA SANTE NE PEUVENT ET NE DISENT le contraire.

L'utilisation à des fins contraceptives touchent des personnes SAINES, des femmes en l'occurrence. La série d'effets "secondaires" est trop importante pour être rejetée du revers de la main. Mais le processus poursuivi par Protection de la Santé ne laisse pas de place aux consommatrices pour faire valoir le point de vue que les effets NE SONT PAS SECONDAIRES POUR ELLES. D'où l'importance de faire pression pour que le processus d'autorisation change et que l'on tienne compte des intérêts de la population.

Depuis que le dossier Depo Provera circule, nous avons des téléphones concernant le Provera. Il s'agit du même produit sous forme de pilule. Nous ignorons les intentions d'UpJohn quant à l'utilisation possible de la pilule Provera à des fins contraceptives. Pour le moment, le produit est prescrit dans des cas de désordres menstruels, de traitement de cancer de l'endomètre et certains cancers du sein. Le dosage est différent: dans certains cas plus grand, dans d'autres, moindre que le dosage du Depo Provera. On retrouve les mêmes effets "secondaires" mais, actuellement, à notre connaissance, le produit n'est pas prescrit à des personnes sans problèmes de santé (contrairement au cas de la contraception).

M.L.

FINANCEMENT

SITUATION GENERALE

Le sous-financement affecte les groupes de femmes. Année après année, les deux paliers de gouvernement appliquent des politiques d'austérité qui nous égorgent.

Soulignons qu'il s'agit pour eux d'économie de bout de chandelle. Par exemple, l'ensemble des groupes populaires ne représente que moins de un millième du budget du MSSS. Pour le MEQ, c'est la même chose. (1)

Pourtant nous rendons des services, directement ou indirectement, à la société. Le point de vue utilitariste n'explique pas le blocage gouvernemental à notre endroit.

Les raisons relèvent moins du côté financier que du côté politique. Il semble bien que l'égalité des sexes, revendication commune aux groupes féministes, ne soit pas prioritaire. Peut-être même est-elle indésirable pour les pouvoirs en place ?...

Madame Gagnon-Tremblay dit ignorer les sommes que Québec octroie aux groupes autonomes de femmes mais elle insiste pour qu'une redistribution juste des ressources soit envisagée afin que l'on travaille sur les vrais besoins. (2)

Elle ignore les montants alloués mais elle SAIT que la distribution est injuste. Elle veut une REdistribution (des mêmes montants ?) afin que nous travaillions sur les vrais besoins. Doit-on en conclure que nous errons depuis X années ?

Mais quels sont les "vrais" besoins ?

(1) In : La problématique reliée aux relations groupes-état; Ménard, Fernande; FQPN, 1985

(2) La Presse; 05/10/86

En se référant au Plan d'action présenté par la ministre, les mesures prises pour répondre aux vrais besoins des femmes en sexualité et planning des naissances se résument à la production d'un vidéo de sensibilisation aux Nouvelles Technologies de la Reproduction. Bien sûr, les NTR connaissent un développement aveugle, que d'autre part le gouvernement finance, et il importe d'informer les femmes. Cependant les vrais besoins se résument-ils au dossier NTR du CSF ?

Pendant ce temps, la FQPN voit son budget amputé alors:

- . que les besoins d'information en matière de contraception, d'avortement, de sexualité
 - . que l'avancement de la réflexion critique sur la sexualité
 - . que les enjeux des NTR pour les femmes
 - . ainsi que la surveillance du marché des contraceptifs
- nous débordent littéralement.

Mais, sans doute, ne devons nous pas y voir l'expression de vrais besoins.

M.L.

ET DU COTE DE LA FQPN ...

La question du financement n'est assurément pas un problème nouveau à la Fédération mais cette année il est devenu crucial avec une coupure de 12% de notre subvention de fonctionnement octroyée par le MSSS. Dans les faits, cela a signifié pour nous une coupure de poste et l'utilisation de tous les surplus accumulés au temps des vaches grasses.

La Fédération comme l'ensemble des groupes de femmes et la grande majorité des groupes populaires a dénoncé et dénonce encore l'attitude gouvernementale et son discours à deux tranchants qui nous conduit à perdre, quelque soit notre attitude, nos besoins et les services que nous offrons.

Nous trouvons inacceptable que, dans le contexte économique actuel où l'on demande aux groupes de se serrer la ceinture et d'utiliser l'action volontaire (le bénévolat) pour combler ses besoins, des entreprises profitables reçoivent des subventions de l'Etat sous le fallacieux prétexte qu'elles créent des emplois. Le secteur communautaire est lui aussi un apport positif en termes de création d'emplois et de dollars injectés dans l'économie. Mais cela ne semble pas compter pour les gouvernements. Nous croyons que le fait que ce soient des femmes qui constituent la majorité des personnes impliquées dans ces groupes y est pour quelque chose.

Mais revenons à ce qui nous concerne directement !

La Fédération du Québec pour le Planning des Naissances est un organisme qui fêtera des quinze ans en 1987 et comme jamais auparavant nous nous questionnons sur notre avenir.

Dans un environnement où toutes les énergies sont centrées sur la survie et où l'attitude gouvernementale pousse les groupes à se diviser plutôt qu'à s'unir. Des groupements comme le nôtre, dont la vocation première n'est pas le service de première ligne, se voient acculés à des coupures sans cesse croissantes et qui mettent en danger notre existence même.

Pourtant sans l'apport de nos services d'information, de référence, de notre matériel d'éducation et probablement d'abord et avant tout, de notre travail de réflexion et d'analyse des dossiers qui nous sont propres, les services en planning/sexualité au Québec ne seraient pas les mêmes.

C'est d'abord par son travail de précurseure que la FQPN s'est fait connaître. Lorsque le relais a été pris par les services gouvernementaux, nous avons poursuivi notre action en poussant plus loin et en travaillant sur la prise en charge et l'autonomie des femmes en matière de santé et sexualité. Nous sommes dans le même temps toujours demeurées un centre d'informations et de référence pour le réseau des Affaires Sociales, pour les groupes et pour la population.

Notre action par rapport aux services "officiels" a été celle d'un chien de garde car, malgré la prise en charge des services en planning/sexualité, de larges brèches sont demeurées ouvertes. N'en nommons que quelques unes: l'accessibilité à des services d'avortements libres, gratuits et de qualité sur tout le territoire du Québec, un programme d'éducation et d'information sexuelle dans les établissements d'enseignement et dans les cliniques de planning, des cliniques de prévention et de dépistage des maladies transmises sexuellement et la circulation, adéquate et accessible à la majorité de la population, de l'information critique sur la contraception.

Pour que notre travail ait une continuité et un impact, il est vital d'assurer une permanence qui soit soutenue. Nous ne pouvons nous permettre une rotation continuelle de personnel pour des tâches qui demandent une connaissance en profondeur des dossiers. Non seulement des nôtres mais aussi de la manière dont ceux-ci sont traités ailleurs.

Pour terminer, revenons à une perspective plus globale. Comme nous l'avons déjà mentionné, le mot d'ordre des gouvernements semble bien être " Diviser pour régner !". On nous a assez servi les arguments de crise et de coupures budgétaires nécessaires et on nous a assez prié de démontrer notre bonne volonté, ce que nous avons par ailleurs toujours fait. Les groupes pourraient certainement donner des cours de rationalisation des ressources aux fonctionnaires et aux entreprises!

Notre intérêt ne doit plus seulement se situer à gagner chaque année une enveloppe un peu plus grosse pour chacun de nos groupes au détriment de d'autres groupes. Il nous faut nous concerter et nous regrouper pour que cesse les beaux discours et que, dans les faits, l'apport des groupes à la société, et ce dans tous les domaines, soit finalement et concrètement reconnu. Le problème n'est pas l'absence d'argent dans les coffres du gouvernement mais bien les décisions politiques sur la redistribution qui en sera faite.

L'ensemble des groupes de femmes par leur membership et leurs sympathisantes et sympathisants représentent une partie importante de la population et les services directs ou indirects que nous rendons, touchent encore un éventail encore plus grand de personnes. Si on veut y penser en termes "rationnels" et immédiats, on peut facilement constater que ces femmes et ces hommes et enfants touchés par l'action des groupes, apportent de l'eau au moulin du ministère du Revenu et que dans la redistribution, il ne serait qu'équitable que nous touchions notre part et cela sans compter que, ce que nous faisons, aucun service gouvernemental ou privé (à but lucratif) ne voudra jamais le faire.

Notre implication directe dans nos milieux, la qualité de nos interventions, notre expertise, nos publications, le caractère novateur de nos pratiques, tout cela fait de nous et de nos groupes des ressources dont la société québécoise ne peut ni ne doit plus se passer. L'urgence immédiate de la situation financière ne doit pas nous masquer les intérêts à plus long terme. Nous voulons poursuivre le travail effectué depuis vingt ans au Québec et nous devons nous regrouper et faire cause commune sur ce problème de reconnaissance et de financement.

Cette question, nous l'avons déjà dit, n'est pas nouvelle ni pour nous, ni pour l'ensemble des groupes. L'impression d'étouffement que nous ressentons est bien réelle et risque de nous entraîner dans une attitude uniquement tournée vers la survie et la fermeture alors que la concertation et le regroupement de nos énergies deviennent une des uniques portes de sorties.

Marie Vallée
coordonnatrice

Voici de larges extraits d'un texte prononcé lors d'une conférence de Solange Vincent à l'assemblée annuelle du Conseil Canadien d'Action sur le Statut de la Femme à Winnipeg en novembre 1985. Nous avons trouvé le texte complet dans la Revue "Contretemps", printemps '86 sous le titre: LE FEMINISME ET LA GACHETTE.

Au début des années 60, à mesure que l'information sur les dangers de contamination de l'eau, de l'air et du sol par les retombées des essais nucléaires dans l'atmosphère était mieux connue, la protestation se faisait plus vive à travers le monde.

C'est à cette époque que j'ai rejoint le mouvement pour la paix « La Voix des Femmes » parce que je trouvais que les parents qui mettaient des enfants au monde avaient la responsabilité de voir à leur laisser un monde vivable, une planète pas trop empoisonnée et en voie de destruction.

Ce que je voulais pour mes enfants, je le voulais aussi pour tous les enfants du monde. Je ne voulais pas que notre niveau de vie soit acquis au prix de la vie même de gens dans le Tiers Monde où des armes produites ici allaient tuer les gens là-bas.

Les femmes pour la paix sont très conscientes que pour démanteler les systèmes d'armes, il va falloir démanteler aussi les systèmes de pensée, attitudes, comportements et institutions qui favorisent l'accumulation, le trafic et la course folle aux armements.

Elles comprennent que les luttes contre un seul système d'armes ne font pas beaucoup avancer la compréhension et la solution du problème, mais retardent plutôt les luttes appropriées à la nature et à l'ampleur de la domination par les armes. L'approche « single issue » est typiquement une approche où il y a volonté de ne pas faire de liens, où on choisit de s'adresser à un effet au lieu de rechercher et d'agir sur les causes.

Quel est l'apport des femmes à la recherche d'une paix juste? Les travaux récents ont porté sur la démythification des idéologies et pratiques sexistes, racistes, militaristes et nucléaristes. Ces idéologies justifient et rationalisent la militarisation des sociétés, le pillage du Tiers Monde, la mise en scène de scénario de guerre froide pour ameuter les populations et leur faire payer la croissance vertigineuse des budgets de guerre.

Les propagandes des super-puissances tentent de nous faire croire que la paix sera acquise au prix de la supériorité des armes. Ce n'est pas la paix qui est assurée par la supériorité des armes mais la terreur et la domination. Historiquement, la volonté d'hégémonie a déclenché une escalade de l'armement qui nous mène au bord du pré-

cipice. 800 à 900 milliards ont été dépensés pour des fins destructives en 1985, ce qui nous a empêché d'affecter les ressources ainsi gaspillées à la solution des problèmes de la faim, de la maladie et des effroyables inégalités dans le monde. L'accumulation et le trafic des armes visent justement à maintenir et accroître le contrôle des super-puissances sur les ressources humaines et naturelles de la planète.

Deux instituts de recherche dirigés par des femmes, ceux de Ruth Leger Sivard et Marion Anderson démontrent, dans de nombreuses publications, les méfaits des dépenses pour la guerre qui accroissent la misère et la pauvreté. Marie-F. Toinet, dans son article « Coûteuse reprise, persistant déclin », (*Le Monde Diplomatique*), souligne que l'année dernière « aux É.U. 6 millions de personnes ont rejoint la communauté des pauvres ». Au Canada 20 % des plus riches se partagent 40 % des revenus et 20 % des plus pauvres 4 %. Dans le monde, les pays représentant 20 % de la population la plus riche contrôlent toujours 75 % de la production pendant que 20 % des plus pauvres ne contrôlent que 2 %. (*Women... a world survey*, Institut Ruth Leger Sivard, janvier 1985)

Le Sexisme

Un support essentiel à la domination par les armes est le système patriarcal comme l'illustre Lyla Hoffman dans *Feminist Education — A Key to peace*. (*International Books for Children Bulletin*, Vol. 13, n° 687) Ce système organise le contrôle des hommes sur les femmes, les enfants, l'ordre économique, social et politique. Rien que le pouvoir suprême appartienne en fait à une petite élite d'hommes, celle-ci contribue à favoriser la suprématie masculine dans toutes les sphères de la société et de la vie privée. Les postulats du militarisme et du sexisme sont les mêmes, les deux exigent une socialisation sexiste de chaque génération pour maintenir leur pouvoir.

Si la socialisation des deux sexes valorisait l'esprit de coopération, de partage, le respect des autres, la diversité, ce démantèlement du sexisme nous éviterait le démantèlement des acquis sociaux pour financer le virage technologique et militaire. Il ne serait pas nécessaire de piger dans les allocations familiales et les pensions de vieillesse pour nourrir la machine de guerre.

Le Racisme

En plus du sexisme, le militarisme a un autre allié tout aussi répugnant : le racisme. C'est la menace ou l'utilisation de la force armée qui maintient la domination et l'oppression sur les peuples de couleur. Tout au long de la terrible histoire coloniale, ici et ailleurs, hier et aujourd'hui, l'idéologie raciste a justifié les expéditions militaires pour s'emparer des terres et des ressources des peuples de couleur. En déclarant ces peuples inférieurs, leur conquête, leur mise en esclavage et les bains de sang devenaient des missions civilisatrices. Les massacres se faisaient toujours au nom du Dieu et du roi blanc.

Rien n'est changé « In God and in Gold we trust », le mépris des peuples de couleur, la minorité visible qui est en fait la très grande majorité, permet encore les attaques contre leurs territoires, leur santé, leurs droits et leur vie même. Le développement nucléaire a fait ses victimes principalement chez les peuples de couleur. Dans les îles du Pacifique, les essais nucléaires ont arrosé les populations de poussières radioactives, ont contaminé leurs sources d'alimentation, causé des cancers, malformations congénitales, certaines naissances sont des masses informes qui respirent quelques minutes seulement. Darlene Keju de Ebeye dans l'atoll Kwajalein des îles Marshall, elle-même atteinte de cancer parcourt le monde pour sensibiliser les populations au génocide que les É.U. perpétuent en Micronésie. Dans les pays du Nord, l'extraction et le traitement de l'uranium se font principalement en territoire autochtone et contaminent ainsi leurs terres et leurs cours d'eau.

Eugene Rostov lorsqu'il était chef de la délégation américaine sur le contrôle des armements déclarait : « Nos forces nucléaires assurent la protection de nos intérêts dans plusieurs parties du monde et rendent possible la défense de nos intérêts par la diplomatie et la menace d'utilisation des forces de théâtre nucléaires. » Les É.U. ont souvent utilisé l'intimidation nucléaire pour maintenir leur domination sur le Tiers Monde, dans 10 cas sur 12 selon Robert Spencelev du Cruise Missile Conversion Project de Toronto dans *Transitions*, Fall 82.

En plus du chantage nucléaire qui assujettit le Sud au Nord, il faut se rappeler que les guerres conventionnelles ont fait plus de 60 millions de morts dans 150 guerres depuis 1945, selon le dernier rapport du Sipri en 85, la plupart dans le Tiers Monde. De plus, les pays riches imposent « l'aide militaire » aux pays pauvres après avoir installé les dictateurs de leur choix. Le détournement de devises précieuses vers l'achat d'armes contribue au massacre des 50 millions d'êtres humains victimes de la famine chaque année.

Il est à craindre que certains dans le mouvement anti-nucléaire ne réalisent pas toute l'honneur de l'arsenal de haute-technologie que l'on veut substituer aux armes nucléaires et qu'ils acceptent ces armes de destruction massive parce qu'elles sont utilisées ailleurs que sur leur territoire. (E.T. Go home; *Peace Calendar*, Sept. 1984; *Focus on Nuclear Weapons Peace Calendar*, octobre 1984)

Il faut ajouter aux guerres conventionnelles les guerres étonnantes qui organisent le commerce international en pillage du Tiers Monde. En Afrique du Sud, de grandes multinationales organisent des milices composées de blancs pour la répression, ces sociétés dont Alan Massey-Eerguson, Cambridge, Lond., sont autorisées à déduire de leurs impôts les frais de ces escadrons de la mort par le ministère du Revenu au Canada. (« Canadian firms arming militia in South Africa », *Gazette*, 16 juillet 1981)

Depuis 1945, les militaristes sont aussi de zélés nucléaristes. Pendant des décennies, les propagandes nucléaristes ont pu présenter l'arme nucléaire comme étant à la fois puissance destructrice absolue et protection ultime. L'absurdité incommensurable de cette contradiction n'est apparue à plusieurs que lorsque les Américains ont commencé à dire qu'il était possible de limiter à l'Europe ou au Moyen-Orient un échange nucléaire. Les scientifiques, politiques, industriels et militaires croient qu'il leur appartient à eux et à leurs fidèles de décider de la survie ou de la disparition de populations entières.

À travers la planète, la paix que les femmes veulent n'est pas la paix des cimetières, des chambres de torture, des prisons qui est imposée par les dominants qui sont prêts à tout pour maintenir leur loi et leur ordre, leur pouvoir et son cortège de privilèges. Ce n'est pas l'inégalité, l'insolente richesse des uns qui insulte à la misère du plus grand nombre et l'oppression des tyrans pour maintenir ou accroître les écarts entre riches et pauvres.

C'est la justice qui est le chemin vers la paix et ce sont les femmes qui comprennent mieux que c'est la gestion rationnelle et le partage équitable des ressources de la planète qui nous amèneront vers la paix.

La lutte pour désarmement, le développement et la paix sera longue et difficile car des intérêts puissants s'y opposent. Toutefois, elle a des chances de réussir si nous sommes suffisamment nombreuses et nombreux à l'entreprendre.

Certains hommes ont quelque chose à perdre dans la démilitarisation de la planète, ceux qui composent l'élite du complexe militaro-politico-industriel mais les femmes pour la plupart ont tout intérêt elles à démanteler sexisme, racisme et militarisme pour empêcher la disparition graduelle ou brutale de l'espèce humaine. ●

Les phéromones découvertes chez les humains influent sur les menstruations et la fertilité

Agence France-Presse

PHILADELPHIE

■ Des chercheurs américains ont découvert que les êtres humains émettent des phéromones, ces sécrétions qui déterminent l'attraction sexuelle chez les animaux.

Toutefois, contrairement à ce qui se passe chez les animaux, les phéromones humaines n'agissent pas immédiatement et n'influencent pas sur l'attraction du partenaire. Ces sécrétions, particulièrement celles émises par les hommes, ont une influence régulatrice spectaculaire sur la menstruation et la fertilité de la femme.

En fait « on peut dire que la finalité de l'acte sexuel est d'exposer (la femme) aux phéromones ».

a ainsi estimé Mme Winnifred Cutler, qui, avec M. George Preti, du Centre d'étude Monell sur la chimie sensorielle (Université de Pennsylvanie), a annoncé la découverte de ces sécrétions humaines au terme de 13 années de recherches.

La découverte de ces phéromones a permis à ces deux chercheurs d'expliquer de nombreuses statistiques selon lesquelles les femmes ayant des rapports sexuels au moins hebdomadaires ont plus souvent un cycle menstruel normal, moins de problèmes de fertilité et une ménopause plus douce.

Des expériences leur ont toutefois permis d'établir que le contact physique ou olfactif intime de la femme avec certains arômes

chimiques secrétés par l'homme, plus que le rapport sexuel en soi, est le « facteur essentiel » de cette régulation.

Les glandes sudoripares

Ces phéromones sont secrétées par des glandes sudoripares qui se trouvent sous les bras, autour des tétons et des organes génitaux, selon les recherches du Centre d'étude Monell.

Les chercheurs du centre espèrent pouvoir créer rapidement des copies synthétiques de ces sécrétions. Ils envisagent ainsi la fabrication de pulvérisateurs nasaux permettant notamment de régulariser le cycle menstruel, ou de remédier à l'infertilité dans certains cas.

Des femmes n'ayant pas de rapports sexuels et dont le cycle menstruel était anormal (supérieur à 33 jours ou inférieur à 26) ont été soumises à des inhalations « d'essences mâles » extraites par les chercheurs du centre. Après 12 à 14 semaines de ce traitement, leur cycle s'est rapproché des 29,5 jours, considérés comme la moyenne normale.

Les chercheurs ont également découvert des phéromones chez la femme. Ces sécrétions, selon les recherches effectuées au Centre Monell, sont à l'origine de la synchronisation du rythme menstruel observé parfois chez les femmes travaillant ou vivant ensemble.

« C'est remarquable », s'est exclamée Mme Cutler, une des sommités de la recherche sur les liens entre les hormones et le comportement sexuel, en présentant ses travaux. « Les choses se mettent en place et confirment que la conditions de fertilité optimales de la femme font partie d'un système très précis dont les rapports réguliers et suivis avec l'homme sont une partie essentielle ».

Apprécions à leur juste valeur les dernières "découvertes scientifiques".

- 1) Le modèle pénétration-éjaculation est pour NOTRE bien, et l'hétérosexualité règle tous les bobos.
- 2) Notre dépendance à l'égard des hommes est NATURELLE.
- 3) Concluons que la famille est une institution voulue par la NATURE.

c. q. f. d.

La Presse, mercredi
14/11/86

Les concours de duchesses n'emballent guère la ministre

LA PRESSE
23/10/76

QUÉBEC. — Elle-même, ex-duchesse du Festival de l'érable de Plessisville, la ministre déléguée à la Condition féminine, Monique Gagnon-Tremblay, s'interroge sur la pertinence de ce type de représentation féminine à l'avant-scène de ces événements.

MARIO ROY
de notre bureau de Québec

« Ces événements auraient autant de succès si on procédait d'une autre façon; mais c'est un système qui se perpétue sans qu'on sache trop pourquoi », a commenté la ministre, hier. Selon elle, aucune étude gouvernementale ne s'est jamais penchée sur ce problème précis.

Néanmoins, au même moment, l'organisation du 33^e Carnaval de Québec procédait, à l'hôtel de ville, à la rituelle présentation pré-carnavalesque de ses sept duchesses au maire de Québec, Jean Pelletier.

Ces festivités se dérouleront du 5 au 15 février prochain; le Carnaval de Québec reçoit des subventions de l'ordre de \$300 000 du gouvernement québécois.

Quoi qu'il en soit, le sujet a été mis sur le tapis lors d'une conférence de presse convoquée par Mme Gagnon-Tremblay afin de rendre public un programme d'accès à l'égalité dans l'entreprise privée.

Or, en matière de condition féminine, le dossier des reines, princesses et duchesses de tous régnes a toujours eu valeur de symbole d'une certaine aliénation de l'image de la femme. Particulièrement, depuis que, en 1975, le cinéaste Robert Favreau tournait le long métrage « Le soleil a pas d'chance » pour le compte de l'Office national du film.

Il s'agissait d'un documentaire éloquent sur le processus de sélection des duchesses et leur travail pendant toute la durée du Carnaval de Québec.

« Le sous-propos du film avait émergé sans que je ne le contrôle. On voyait clairement que, symboliquement, on offrait au public de jeunes vierges dont la tâche consistait, tout en n'étant pas vraiment rémunérées, à faire le marketing et à financer le carnaval », se rappelle Robert Favreau.

À sa sortie, en octobre 1975, « Le soleil a pas d'chance » avait provoqué des réactions indignées du côté du Conseil du statut de la femme et même de la part du chef du parti d'opposition de l'époque, René Lévesque.

De sorte que, cette année-là, moins de 80 candidates s'étaient montrées intéressées à devenir duchesses, alors que plus de 300 jeunes femmes se pressaient aux portes au cours des années précédentes. Il faut dire que dans le Québec de l'époque, plus de 3 300 concours et événements se fondaient sur ce type de participation féminine.

Bref, une fois l'étonnement passé, on est retourné au « business as usual », constate en substance M. Favreau.

Au Carnaval de Québec, on n'est pas tout à fait d'accord.

« Bien sûr, nous nous sommes interrogés sur la question, particulièrement après la sortie de ce film. Nous avons d'ailleurs changé les critères sur lesquels repose le choix des duchesses. Maintenant, celles-ci font surtout un travail de relations publiques », explique Hélène Turcotte, porte-parole du Carnaval de Québec.

Cette année, les sept duchesses ont été choisies dans un bassin de 259 candidates. Parmi ces sept jeunes femmes se trouvent quatre étudiantes — dont une en communications —, deux infirmières et une commerçante.

« Il faudrait complètement réinventer le Carnaval de Québec si on abolissait le système un peu féerique du bonhomme, de sa cour et de son châteaü », conclut Mme Turcotte.

Une sorte de tradition inamovible, donc, qui pousse de jeunes adultes à vivre une expérience considérée comme enrichissante.

La ministre déléguée à la Condition féminine est d'accord. « Pour ces jeunes filles, il ne s'agit pas d'un concours de beauté. Pour elles, il est plutôt attrayant de vivre une expérience qui les fera entrer en contact avec de nombreuses personnalités et accéder ainsi à des postes plus importants », déclare Mme Gagnon-Tremblay.

Pour sa part, Robert Favreau dit les choses autrement. « J'ai pensé à intituler mon film: "Les marchands de rêve"... On utilise de façon sexiste les rêves de promotion et de réussite caressés par ces jeunes filles pour les faire bosser comme ça n'a pas de bon sens », préfère illustrer le cinéaste.

Malgré tout, peut-être la ministre déléguée à la Condition féminine a-t-elle de quoi se réjouir au moins un peu.

Depuis que, en 1958, Monique Gagnon-Tremblay a participé à titre de duchesse à la première édition du Festival de l'érable, les choses ont bien changé dans le petit royaume de Plessisville. Depuis quelques années, en effet, c'est un... Roi de l'érable qui y préside aux festivités!

Une dernière perle avant d'aborder la rencontre des groupes de femmes avec les ministres du cabinet Bourassa.

Nous apprenons le fond de la pensée de "notre" représentante ministérielle qui est d'avis que nous devons utiliser les concours de duchesses pour accéder à des postes plus importants. Madame G.T., ex-duchesse de l'érable, est bien devenue ministre. Cela prouve hors de tout doute que c'est la voie à suivre.

J'y vais !

" PARLER POUR PARLER "

ou

Toute une initiation ... !

Depuis une semaine déjà je sentais mon excitation mais surtout mon anxiété croître chaque jour un peu. Déjà j'avais rencontré les attachées politiques de la Ministre de la Condition féminine et du premier ministre et je me disais que j'étais mieux de connaître mon dossier à fond en même temps que je me questionnais sur le sérieux d'une rencontre de ce type étant donné que nous étions d'avance averties qu'il n'y aurait aucun engagement de la part du gouvernement.

Vous avez sans doute deviné que je vous parle de la rencontre des représentantes des groupes de femmes provinciaux et de la ministre Gagnon-Tremblay ainsi que de quelques unes et uns de ses collègues le 10 novembre dernier à Montréal.

Me voilà donc au chic hôtel du Parc en ce beau matin de novembre. La journée semblait être sous le signe de l'efficacité à la nouvelle mode, nous étions tenues de nous présenter pour 8hrs30. Nous prenons place et c'est parti ... M. Bourassa nous livre au départ le message qui donnera le ton. C'est-à-dire: Mais oui Mesdames nous sommes sensibles à vos besoins et à vos revendications MAIS vous le savez, en cette période de restrictions budgétaires et tra la la et tra la lè re ... Mme. Gagnon Tremblay suit sur le même thème.

Je n'aborderai que très brièvement la période de questions qui a suivi avec les treize, seize ou vingt, je ne sais plus sinon qu'il y en avait plusieurs, sous-ministres présents. Au départ on s'est bien rendu compte que les questions que nous avons préparées n'étaient pas vraiment du ressort de nos pauvres sous-ministres qui s'en sont quand même tirés avec les honneurs de la guerre.

Nous n'avons que peu de temps pour nous restaurer, alors la frugalité (aux frais de la princesse) est de mise. Nous avons évidemment à peine le temps d'échanger nos impressions et encore moins celui de nous concerter que déjà il est l'heure de prendre place autour de la grande table où nous exprimons nos points de vue et recommandations aux différents ministres concernés.

Tout l'après-midi nous assistons de la part des groupes à un exercice dont il ressort clairement que nous avons travaillé nos dossiers avec un sérieux et un professionnalisme qui impressionne l'aéropage de ministres et de fonctionnaires présents. Dans certains cas, nous aurions apprécié rencontrer le même effort chez nos vis-à-vis ... mais bon !

Mais voici venu mon tour vers les dix-sept heures vingt-deux et j'ai un gros cinq minutes à ma disposition pour parler des dossiers de la Fédération, de contraception, d'avortement et des N.T.R. Comme les Centres de Santé des Femmes ont parlé d'avortement, que la contraception demanderait un peu de temps pour développer et que je n'en ai pas, j'opte donc pour les N.T.R., sujet que jusqu'à présent personne ici n'a touché. Bien vite, l'animatrice m'avise qu'il ne me reste que trente secondes et déjà c'est terminé.

Comment se sent-on au sortir de cette journée ... et un mois après ?

Sur le moment, un peu et même beaucoup frustrée et très fatiguée d'avoir mis autant d'énergie pour cinq minutes sur des questions dont les enjeux sont de première importance pour toutes les femmes. Mais je me suis dit que, quand même, j'avais appris à voir fonctionner, dans ce cadre bien précis, les "vétérantes" de Décision 85 et autres concertations. Surtout que, c'est bien connu, les femmes ont un sens de l'humour assez percutant dans certaines circonstances et que le rire est une bonne thérapie contre les frustrations.

Il est clair que nous devons participer à de tels événements, mais à quel prix ? Et surtout pour quelle sorte de reconnaissance ?

Un point a beaucoup agacé et fait la manchette, le black-out ! On a, paraît-il, voulu éviter le vedettariat et les déclarations fracassantes pour ne pas déplacer les débats ... De mon côté, j'ai vu par ailleurs des ministres accorder des entrevues aux journalistes pendant la journée. Est-ce acceptable alors que l'on avait donné la consigne de ne pas parler aux médias ou doit-on en conclure que cet avertissement ne touchait que les représentantes des groupes et que celles-ci n'étaient pas assez "responsables" pour entretenir les journalistes du contenu et du déroulement de la journée ... ? C'est ce que nous saurons peut-être un jour !

De toutes façons l'exercice devrait, nous a-t-on dit, se répéter l'an prochain. Pour ma part, mon initiation au grand jeu de la concertation étant faite, je me sentirai probablement plus à l'aise, enfin je l'espère !

Marie Vallée
coordonnatrice
E.Q.P.N.

LA MONTÉE VERS LE SOMMET
OU
COMMENT SE FATIGUER A DEBOULER LA COTE

"Le Sommet Socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue : une volonté de faire!"

"Mon oeil, une volonté de faire exploiter les pauvres."

"Ben non, j'te dis que tout l'monde peut et doit y participer pour faire connaître son point de vue sur la manière de développer la région."

"En tout cas, moi, ça m'intéresse pas, ces affaires de capitalistes-là. Le Sommet, c'est comme les symposiums, on en sort toujours perdantes."

C'est ce que je disais jusqu'à temps qu'on reçoive un coup de fil de l'organisateur communautaire du CLSC :

"Ca prend le plus de monde possible des groupes populaires à la table Santé et Services sociaux, sinon, c'est encore les institutions qui vont imposer leurs projets. Vous aussi, vous avez des projets...c'est en plein l'temps de les faire connaître. Y veulent pas que vous soyez là ; arrangez-vous pour y être en grand nombre et changez les règles du jeu. Réunion mardi à 7 heures!"

Puisqu'on a pas de réunion ce soir-là, Dany et moi, on y va... juste pour voir. Comme d'habitude, on a pas juste regardé, on y est rentrée de plein pied.

Faut dire qu'il y avait pas mal de monde : une quinzaine de groupes populaires de toutes sortes. Des groupes de femmes, des garderies, des groupes de personnes handicapées, des associations de diabète, de familles monoparentales, des chômeuses et chômeurs et j'en passe. Bon, on s'assoit, on se salue pis dans nos têtes on se demande toutes et tous pourquoi on est là. On l'apprend assez vite. Y faut qu'on énumère nos problèmes en santé et en services sociaux (déjà une grosse job). C'est pas fini. Après y faut les regrouper et monter des projets qu'on va présenter au Sommet socio-économique si, bien entendu, ces projets ont été retenus par la table santé et services sociaux.

Et voilà la valse des réunions qui tourbillonnent autour de nous.
La table des femmes apprend que le Collectif est impliqué dans le Sommet.
Réunion, mercredi 1 heure.
On apprend qu'il y a une table des jeunes, une table environnement, etc.
STOP. Deux tables, ça suffit quand on a même pas l'énergie de faire à manger.

Finalement, à la table santé et services sociaux, les groupes populaires présentent deux projets communs : le financement des groupes populaires (fallait s'y attendre) et le salaire minimum garanti. On les propose à la table où les institutions (centre hospitalier, foyer pour personnes âgées) sont présentes et qui n'ont pas le choix de les accepter puisqu'on est majoritaire. (Heureusement que l'organisateur communautaire nous avait contactées). On en profite, en même temps, pour nommer nos cinq délégué-e-s, qui, bien entendu, proviennent toutes et tous de milieux populaires. Hourra pour nous ! On se tape sur l'épaule et on se tape d'autres réunions parce qu'il faut établir la problématique, parce qu'il faut nommer des substituts, parce que, parce que...

Pendant ce temps... Dany se tape le gros monstre des nouvelles technologies de la reproduction. Monter le projet, l'expliquer aux femmes, le faire accepter par la table des femmes et même, le faire mettre dans les priorités, et aussi se faire nommer déléguée pour la prochaine étape : le colloque de zone.

Nous autres, on provient de la zone de Rouyn-Noranda et à ce colloque, il faut qu'on établisse les priorités de notre zone. Autrement dit, on va se faire aller la gueule pour que nos projets passent avant ceux des mines, de la forêt, du tourisme, des petites et maudites entreprises, etc.
Peine perdue, on le sait. On y va parce qu'on a travaillé fort pis qu'on veut leur montrer (aux grosses poches) que c'est pas juste un sommet économique mais bien socio-économique.

Le résultat de tout ça? Un sommet presque plus social qu'économique. La dépollution de la Mine Noranda devient la priorité numéro un sur une centaine de projets. Les représentants (pas de femme) de la table mine s'en mordait les pouces (ou les couilles?). Le suivi aux ex-hébergées de la Maison "Alternatives pour elles" arrive en cinquième place. Le financement des groupes populaires, en quinzième. En ainsi de suite...

Bien sûr, à l'annonce des résultats, nos cris de joie ont eu un certain effet sur les hommes à habit bleu-marin et cravate route, et sur les femmes de même acabit mais en robe.

Mais nous, on s'en foutait. On avait franchit cette étape. C'était notre but. Maintenant, le Collectif se retire de ce jeu. On passe aux choses sérieuses. On a mit la puce à l'oreille de bien des femmes avec notre projet de NTR. Elles veulent qu'on en parle un peu partout. Pour ça, ça prend des sous. On en demande où ce qu'on a la chance d'en avoir. Secrétariat d'Etat? Y'a des chances. Mais ça, Dany va vous en parler... (A lire : Les aventures potagères du projet des NTR).

Céline Nétivier

pour le Collectif féministe de Rouyn-Noranda
Novembre 1986





réflexions



Les femmes chef de famille vivent toujours dans des conditions pénibles

LE DEVOIR 22/10/86

OTTAWA (PC) — Pour la première fois depuis le début des années 1980, la pauvreté était, l'an dernier, en régression au pays.

Mais, tandis que la situation des personnes âgées et des hommes s'améliorait, plus que jamais, les femmes chef de famille se retrouvaient prisonnières de la pauvreté.

Tel est le constat fait hier par le Conseil national du bien-être national dans un rapport remis au gouvernement. Il y a toujours un Canadien sur six dont les revenus sont sous le seuil de pauvreté, mais, l'an dernier, le groupe des démunis comptait 300,000 citoyens de moins qu'en 1984. Le Canada comptait l'an dernier 3.9 millions de pauvres. Plus de 13 pour cent des familles, 900,000 foyers, sont pauvres et 36 pour cent des personnes vivant seules, un million d'individus, ont des revenus insuffisants.

Le Conseil note que le taux de pauvreté a « sensiblement diminué » chez les personnes âgées depuis quelques années grâce surtout à l'amélioration des revenus de pensions. Pour l'organisme, c'est la baisse du chômage qui est première responsable de la chute de la pauvreté. On trouve à Terre-Neuve deux fois plus de pauvres qu'en Ontario, chiffres

qui se reflètent dans les données sur les sans emploi.

Mais, tandis que le portrait général s'améliorait, la situation précaire des femmes, seules, âgées ou chef de famille restait précaire.

Six familles monoparentales dirigées par une femme sur dix sont pauvres. « Contrairement à la plupart des groupes dans la population, le taux de pauvreté n'a pas diminué chez les mères seules en 1985; en fait, pour cette classe, la pauvreté augmente de façon constante depuis cinq ans », constate le Conseil. Une mère seule risque cinq fois plus qu'une épouse de rejoindre les rangs des démunis.

Les femmes représentent près de 60 pour cent des défavorisés entre 16 et 64 ans, alors qu'elles sont 51 pour cent de la population. Sept personnes âgées pauvres sur dix sont des femmes. Celles-ci représentent 83 pour cent des personnes seules, âgées et à faible revenu.

Chez les familles monoparentales, la disparité est encore plus criante. Une famille dirigée par la mère a quatre fois plus de chance d'être pauvre que celle dirigée par un homme.

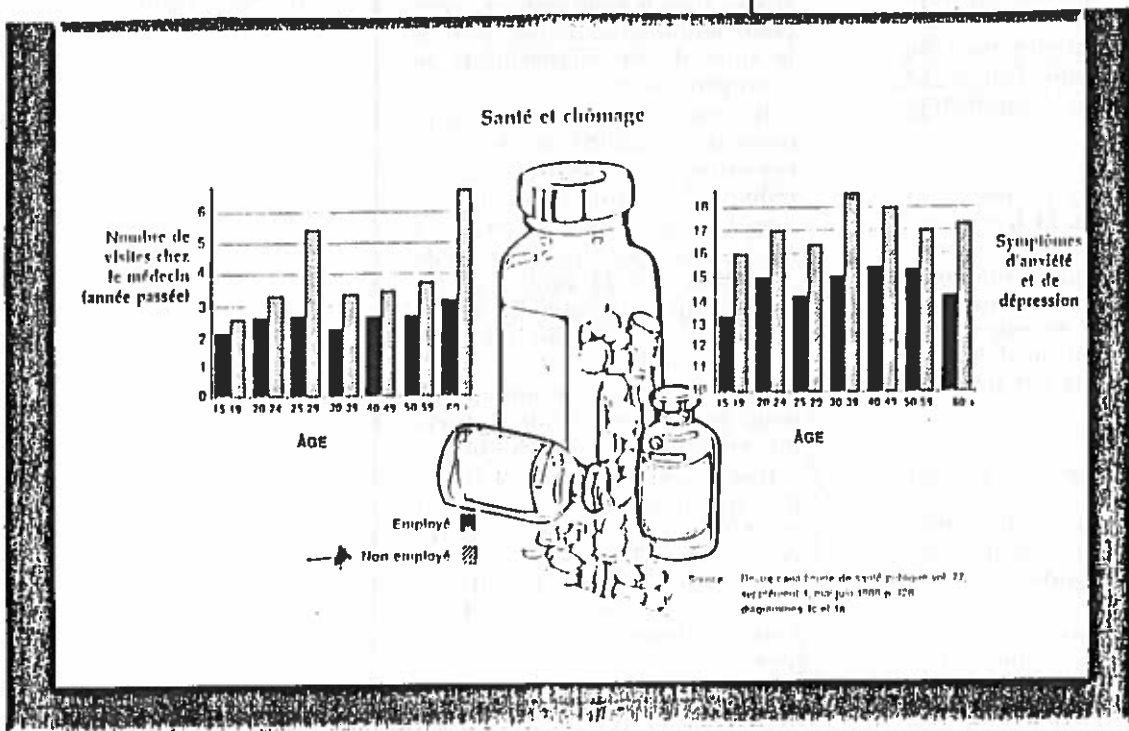
Femmes au foyer: effets sur la santé ?

On considère les femmes au foyer comme des non-employées. Celles qui se séparent ou divorcent, n'ayant pu acquérir d'expérience de travail RECONNUE SOCIALEMENT, seront affectées par le non-emploi aussi.

Le non-emploi et la santé ne semblent pas aller de pair. Est-ce parce que l'on préfère ne pas employer les personnes qui ont une santé précaire ? Ou est-ce parce que être femme au foyer est mauvais pour la santé des femmes ?

"Les femmes sont les plus grandes consommatrices de médicaments touchant surtout le système nerveux central. Il faut selon les médecins chercher à vous "faire accepter" votre condition".

Réapproprions nos corps; Talbot, Jocelyne; Devenir de femmes, Fides, 1981, p. 105



Voici un exemple typique du double standard que les média adoptent dans le traitement de leurs nouvelles:

Le même jour, dans le même journal:

LA PRESSE p.3 07/08/72

Foetus découvert dans un autocar Greyhound

■ Un homme d'entretien de la société Murray Hill a découvert, hier matin, dans la cuvette de la toilette d'un autocar Greyhound, un foetus de sexe masculin pesant entre deux et trois livres.

Dépêchés sur les lieux, les détectives de la section des homicides de la CUM se sont tout d'abord cru en présence d'un foetus âgé de quatre ou cinq mois. Mais l'autopsie, pratiquée en début d'après-midi, a révélé qu'il s'agissait d'un foetus que le pathologiste a qualifié de non humain, c'est-à-dire beaucoup plus jeune que quatre ou cinq mois, et donc non viable. La mère aurait avorté spontanément.

L'autocar Greyhound avait quitté New York à 21 h 45, mardi, et était arrivé à Montréal, hier, vers les 5 heures. Son point de départ, à l'intersection de la 42^e rue et de la 8^e avenue à New York, a la réputation d'être un coin très fréquenté par les prostitués.

Comme le foetus a été déclaré non viable et qu'il s'agit d'un avortement spontané, les détectives de la CUM ont fermé l'enquête hier après-midi.

La nouvelle avait tout d'abord créé un certain émoi puisqu'elle n'était pas sans rappeler le cas du nouveau-né qu'une jeune mère avait abandonné dans la cuvette d'un autocar après avoir accouché dans le petit cabinet de toilette, il y a un peu plus d'un an

En page 3 du premier cahier: On parle d'un foetus de sexe masculin. En cause; une femme en autobus. On parle de prostitution alors qu'il n'y a aucun rapport.

On rappelle au public une histoire où une autre femme avait abandonnée son bébé naissant dans la cuvette d'un autobus.

Seuls points communs de ces 2 histoires; 2 femmes, 2 autobus, 2 cuvettes puisqu'il s'agit dans le cas présent d'une fausse couche. Pourquoi ce procès inutile ?

Dans le deuxième cahier, page 11 cette fois, on parle d'une fillette de 27 mois et en cause : un homme.

M/11/08/72 p.11 2^{de}

Fillette morte de chaleur: le père est accusé d'homicide involontaire

■ WINDSOR, Ontario (PC) — L'accusation de meurtre au second degré portée contre Glenn Roach a été réduite, mercredi, à homicide involontaire, à la suite de sa comparution en Cour provinciale.

Il a été libéré sous un cautionnement de \$20 000 et devra se présenter à nouveau devant le tribunal le 19 août prochain.

Roach, qui est âgé de 29 ans, a été inculpé après que le corps de sa fillette de 27 mois eût été trouvé dans une poubelle, à l'extérieur d'un magasin de London, en Ontario.

Il a été arrêté le 28 juillet, soit deux jours après la découverte du cadavre de la petite Melissa.

Roach a alors raconté à la police qu'un auto stoppeur, qu'il avait fait monter à bord de la voiture dans laquelle il se trouvait avec son enfant, l'avait forcé à descendre, à Woodstock, et avait continué sa route avec Melissa.

Une autopsie a déterminé que la fillette a succombé à la chaleur, après avoir été laissée dans une auto stationnée durant environ deux heures.

Noter la distinction; dans le 1er article, la femme était condamnée à l'avance à l'encontre des faits objectifs alors que dans le deuxième article l'homme est exonoré à l'avance alors que les faits reposent cette fois sur son seul témoignage.

Les Américains n'épousent pas celles qu'ils aiment, alors ils les trompent

Les Américains ont souvent des liaisons extra-maritales parce qu'ils ont épousé des femmes qu'ils jugeaient raisonnables et stables, plutôt que les femmes qu'ils aimaient vraiment, affirme l'auteure d'ouvrages désormais célèbres, Shere Hite.

Mme Hite, qui est âgée de 43 ans, est une spécialiste des questions sexuelles qui a écrit les best-sellers Le rapport Hite sur la sexualité féminine et Le Rapport Hite sur la sexualité masculine.

Elle soutient que plusieurs males américains ont tendance à craindre, et donc à renoncer à leurs émotions et à la passion, pour privilégier une relation plus stable avec une femme qui deviendra leur partenaire à long terme.

Mme Hite base ses constatations sur un sondage effectué auprès de 7 329 mâles alors qu'elle préparait son deuxième ouvrage. La plupart des hommes qu'elle a interviewés n'ont pas épousé la femme dont ils étaient le plus passionnément épris, dit-elle.

La majorité d'entre eux ont dit qu'ils ne s'étaient pas laissés emporter par leurs sentiments ou leur passion lorsqu'ils ont choisi leur femme.

Mme Hite a indiqué avoir constaté que plusieurs de ces hommes ont commencé à rechercher les aventures hors du

foyer conjugal à peine deux ans après leur mariage à des femmes « sûres ».

Selon elle, les hommes ont été habitués à étouffer leurs émotions et ont été élevés de façon telle qu'ils en viennent à croire qu'une relation bâtie sur une idylle passionnée ne peut mener qu'à des problèmes.

D'autres, a-t-elle expliqué, craignaient de se montrer vulnérables et d'être dominés par les femmes s'ils s'ouvraient sur le plan émotionnel.

« Ils ne réalisent pas qu'il y a aussi des batailles dans une relation raisonnable », a-t-elle fait remarquer.

Les livres de Mme Hite ont été traduits en 13 langues et publiés dans 17 pays. Ils sont interdits en Afrique du Sud et dans les pays arabes.

À son avis, une bonne part de la lutte que mènent les hommes contre leurs propres émotions est due à une relation incomplète avec leur père. « Beaucoup d'hommes ont avoué que leurs pères leur avaient expliqué ce qu'il fallait faire pour être un homme », explique-t-elle : « ne pas se montrer faibles, n'admettre aucune contestation, se battre pour gagner et considérer les femmes comme inférieures. Ne pas laisser les femmes prendre le dessus. »

« Les pères ont aussi donné

l'exemple en étant souvent absents de la maison, alors que leurs fils grandissaient », a souligné Mme Hite, qui travaille ac-

— Presse Canadienne

La famille : Question d'amour ?

Question de domination ?

Même si Madame Hite conclut à des causes individuelles, sous l'angle collectif, ces résultats ressemblent plus à une volonté de nous dominer.

"Problèmes, être dominés et bataille" ne sont-ils pas des termes que ces hommes choisissent pour parler de leur peur de l'égalité.

Le système de protection des hommes entre eux poussé à la limite : emprisonner quelqu'une parce qu'elle est malade. Il faut le faire !

" Sur le territoire de la CUM, 10 femmes ont été tuées par leurs conjoints depuis le début de cette année. Pourtant, au service de police répondant au 911 (urgence), les répartiteurs d'appel ont pour mandat de décourager les femmes qui appellent au secours, face à un mari batteur. Les policiers ne sont pas obligés d'arrêter un mari batteur."

(inspiré des propos de Carmelle Henry cités dans : Carmelle Henry, L'homme de sa vie, l'homme de sa mort (2), Hughette Roberge, La Presse, 26/10/86)

La société ne finance pas les alternatives pour ces femmes: Crèves sur le BS ou meures.

Deux poids, deux mesures.

■ « La prostituée porteuse LE DEVOIR du SIDA » 29/07/86

J'AI HONTE de notre système social qui condamne à la prison et à l'amende Mme Newman, cette jeune femme de 20 ans malheureusement porteuse des anticorps du virus du SIDA. Voilà un incroyable exemple d'hypocrisie et de cruauté que nous avons tous, grandement, intérêt à corriger.

Nous sommes en dette envers Mme Newman et non l'inverse. Nous lui devons des soins, de l'attention et des tonnes de tendresse. Imaginez une femme, peut-être votre amie, ou votre fille, ou votre mère. Imaginez qu'elle vient d'une famille très pauvre, qu'à 11 ans un groupe d'hommes la viole, qu'on l'habitue à la drogue dès l'âge de 13 ans, qu'elle soit enceinte à 16 ans, imaginez qu'à 20 ans elle soit à la fois cocaïnomane, prostituée et mère d'un enfant de trois ans et demi. Ayez le courage de continuer et dites-vous qu'un homme (forcément) la met en contact avec le virus du SIDA. Imaginez qu'elle ne trouve plus ça drôle du tout, qu'elle tente de se suicider, qu'elle veut mourir à tout prix, fut-ce de la main d'un de ses clients.

Cette première partie de l'histoire de Mme Newman s'est vécue sous le signe de la cruauté, voyons maintenant la deuxième partie qui, elle, se vit sous le signe de l'hypocrisie.

Elle se fait arrêter pour prostitution mais à cause de son dossier médical le juge lui interdit, évidemment, de faire son travail mais aussi de quitter Ottawa. Mais dans cette ville les journalistes la pourchassent, son propriétaire l'évince et son milieu la rejette durement. Elle a peur, elle a besoin d'air, elle commet un crime : elle vient à Montréal. Un policier l'interpelle, elle commet un deuxième crime : elle s'identifie sous un faux nom. La revoilà devant un juge qui lui flanque une amende « exemplaire » et la remet à la justice d'Ottawa. La revoilà dans les médias où pas une fois on l'appelle Madame mais toujours « la prostituée porteuse du SIDA ». Revoilà sa photo dans le journal, tel un monstre, telle la tordeuse des bourgeois de l'épINETTE, il faut tout de même protéger ces hommes qui furent ses clients.

Toujours au nom des clients, le savant juge Hulton d'Ottawa la condamne, lui aussi « exemplairement » à trois mois de prison parce que, dit-il, « elle se savait porteuse du virus (sic) du SIDA ». Des médecins viennent pourtant de lui expliquer au savant juge « qu'aucune étude documentée n'avait encore démontré hors de tout doute qu'une femme pouvait transmettre le virus à un homme ».

— SERGE THIBAUDEAU
Québec le 17 septembre.

Le Devoir, vendredi 24 octobre 1986 ■ 3

L'ignorance des Québécois face aux MTS demeure très grande

RENÉE ROWAN

L'ignorance de la population face aux maladies transmises sexuellement (MTS) est encore très grande. Plus de la moitié des Québécois (55 %) n'ont aucune opinion quand on leur demande quelle est la MTS la plus répandue actuellement.

Vingt-et-un (21 %) des personnes qui ont répondu à l'étude conduite par SOM Inc. auprès de la population adulte du Québec dans le cadre de son sondage omnibus mensuel déclarent que c'est le sida tandis que seulement 3 % disent que c'est la chlamydia.

Ces réponses sont d'autant plus inquiétantes qu'il y a actuellement 125,000 cas de chlamydia au Québec par année tandis qu'il y a moins de 100 cas de sida en un an, constate le Dr Marc Steben, médecin conseil auprès du département de santé communautaire de Verdun.

Les médias, depuis quelques années, ont mis en lumière le sida, maladie spectaculaire et mortelle. Toutefois, le nombre de bébés décédés annuellement au Québec à cause du chlamydia — MTS qui menace directement la fertilité des femmes — pourrait être plus élevé que le nombre de cas de sida décédés depuis le début des années 1980 dans l'ensemble du Canada, a noté hier, en conférence de presse, le médecin.

Le Dr Steben est directeur scientifique des trois journées d'étude sur les MTS organisé par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) à l'intérieur de son programme de formation continu.

C'est la première fois, non seulement au Québec mais au Canada, qu'un programme scientifique du genre est offert aux médecins omnipraticiens, note le président de la

FMOQ, le Dr Clément Richer.

On estime qu'au Canada, à la fin des années 1990, il y aura quelque 1,000 cas de sida dont environ la moitié serait décédée à cette date. Au cours de la dernière année, 4,615 bébés auraient été perdus au Canada suite à des grossesses extra-utérines (dans les trompes) reliées à des infections par chlamydia.

« L'ignorance des gens face aux MTS doit nous amener à repenser nos modes de communication avec le public, indique le Dr Steben. On doit vulgariser d'avantage l'information et la rendre plus accessible, ce qui veut dire innover ».

Le sondage omnibus de SOM révèle en outre que 81 % des personnes interrogées n'hésiteraient pas à conseiller à un ami d'utiliser des condoms lorsqu'il a des relations sexuelles avec un nouveau partenaire. Ce constat est encore plus vrai chez les jeunes de 18 à 24 ans (91 %). Bien plus, 75 % des Québécois avouent que s'ils étaient eux-mêmes placés dans une telle situation, ils utiliseraient des condoms.

Non seulement les gens connaissent les effets de prévention réels des condoms, mais ils n'hésitent pas à admettre qu'ils s'en servent. Dans les sondages de type similaire, de 8 à 12 % des gens refusent de répondre: pour celui-ci, il n'y a eu que deux refus, constate le Dr Steben.

Si en général peu de personnes considèrent élevés leurs risques de contracter une MTS (3 % dans l'ensemble), l'étude montre que cette proportion double (6 %) chez les personnes âgées de 18 à 24 ans ainsi que chez les célibataires.

Ce qui est loin de la réalité, commente le Dr Steben puisqu'au moins 10 % de la population serait à risque alors que 33 à 50 % des jeunes qui ont

contracté des MST sont des jeunes et des célibataires. « Les MTS, c'est pour les autres, pas pour soi », commente-t-il.

Un autre sondage dont on n'a donné hier que des résultats préliminaires indique qu'un médecin sur trois au Québec ne dispose pas des ressources nécessaires pour traiter correctement les MTS: ces médecins n'ont accès ni aux tests ni aux médicaments, note le Dr Steben ajoutant que ce sondage aidera la FMOQ à planifier la formation des ressources sur le territoire québécois.

Une pétition circulait hier parmi les 275 participants au congrès pour demander à la ministre de la Santé et des Services sociaux d'améliorer l'accès aux tests diagnostiques et aux traitements, de développer les ressources nécessaires et d'éliminer la discrimination qui existe entre les médecins des institutions publiques et ceux des cabinets privés.

L'épidémie des chlamydia est catastrophique, constate le Dr Steben. Chez les jeunes filles nées entre 1970 et 1979, une sur deux aura eu une salpingite avant l'an 2,000; une sur huit aura des problèmes pour avoir des enfants; une sur dix pourra avoir un problème de grossesse extra-utérine (dans les trompes), condition requérant une intervention chirurgicale urgente; une sur quatre aura une diminution de la qualité de la vie (absentéisme à cause des douleurs, chirurgie gynécologique, douleurs aux relations, etc).

Les complications des MTS coûtent des millions de dollars par année. La ministre devrait être intéressée à investir pour limiter les dégâts surtout lorsque la province se tarque d'avoir une politique nataliste, conclut le médecin.



REFLEXIONS TIREES DE: AIDS and the Mythmakers, Kochis, Bruce, The Progressive, sept. 86

Les mythes jouent un rôle central dans la culture étatsunienne: ils fournissent des explications satisfaisantes aux injustices et des raisons au gouvernement pour des interventions "chocs".

Le SIDA, étant mystérieux et ayant des conséquences catastrophiques: il arrange bien les faiseurs de mythes. Et, de fait, il fut rapidement inclus à la panoplie de mythes.

Tout d'abord: la maladie a été décrite comme une punition pour avoir fait le mal. La culture des Etats-Unis, de la religion à Miami Vice, requiert que les méchants crèvent. A cause de cela, les victimes subissent leur douleur avec culpabilité et honte. Blâmer les victimes fait partie aussi de la culture américaine: les gens pauvres et sans emploi ne veulent pas travailler, les femmes violées le cherchent... les gays ont le SIDA parce qu'ils sont gays.

Newsweek présentait une photo de deux enfants atteints par des transfusions et soulignait: " the most blameless victimes". Comme si les autres devraient être blâmées. SIDA égale homosexualité: les deux deviennent UN. Ils sont tous les deux maladies, ils sont la même maladie.

Le SIDA devient un danger public quand il menace les "straights": "La menace aux hétéros semble s'accroître" titre le Time.

Les mythes ont des conséquences individuelles douloureuses mais aussi, accélèrent le retour en arrière et anéantissent le potentiel libérateur de la révolution sexuelle. Le mythe des média veut que la révolution sexuelle se suicide par des infections fatales: herpès, chlamydia, et maintenant SIDA. Précisons, les partenaires multiples ont peu à voir avec la révolution qui cherche à libérer la sexualité : des contraintes oppressives du patriarcat, de la phobie des homosexuels, de la consommation à outrance, de la religion et du contrôle étatique. Le symbolisme des partenaires multiples pour illustrer la révolution sexuelle a plus à voir avec Playboy ou Madison Avenue, avec des partenaires comme objet de consommation.

Mettre la sexualité dans la chambre à coucher et l'enlever de la publicité, du confessionnal, du lieu de travail et du contrat de mariage patriarcal, étaient et demeurent les buts de la révolution sexuelle. Traiter une personne comme étant plus qu'un corps à être utilisé pour travailler, pour dominer, pour baiser, menace la société structurée sur la domination et l'aliénation. La révolution sexuelle veut dire tolérance et réalisation de l'égalité entre les sexes, entre les orientations sexuelles. Ca veut dire: dépolitiser la sexualité.

Mais les faiseurs de mythes utilisent le SIDA (et l'avortement) pour repolitiser la sexualité, pour restaurer l'inégalité et raviver l'intolérance.

Ces images qu'ils diffusent n'oppressent pas uniquement les gays mais la société entière.

Nous avons un point en commun avec les gays: "le sexe est dangeureux". Nous sommes "punies" par les M'S ou par une grossesse non désirée, subissons. Les faiseurs de mythes disent que , parce que nous avons une vie sexuelle, nous devons payer. Pourtant les causes des M'S sont plutôt à chercher du côté des microbes (Drs Cambell, Steben et Robert dans: M'S, POUR LA VIE AMOUREUSE?, Beaulieu, Carole, LVR, Nov 86)

Les causes des M'S et des risques de grossesses proviennent de la survalorisation d'une pratique sexuelle unique: la pénétration-éjaculation. Il faut en finir avec le mythe que cette seule pratique est LA sexualité. Il en va de notre santé, de notre faculté de contrôler nos maternités et de notre épanouissement sexuel.

En croyant en la nécessité de sublimer nos attentes en celles des autres, ou en le faisant à notre insu, sous la pression des média, ne participons-nous pas à notre propre oppression, notre propre réification?

M.L.

TEST: ETES-VOUS HETEROSEXISTE ?

Test réalisé par: Diane Mahoney

- Inscrivez après chaque énoncé si :
- A- vous êtes fortement d'accord
 - B- vous êtes généralement d'accord
 - C- vous êtes plus ou moins d'accord
 - D- vous n'êtes généralement pas d'accord
 - E- vous êtes fortement en désaccord

Pointage page:

Ce n'est pas par le lesbiannisme que la libération des femmes se produira mais plutôt par l'existence d'un libre choix en matière d'orientation sexuelle.

A B C D E

Les femmes peuvent prendre leur place dans leur relation sexuelle et modifier ainsi le rapport hétérosexuel.

A B C D E

Ce n'est pas l'hétérosexualité qui amène l'appropriation d'une femme par un homme, mais la vie de couple qu'elle soit hétérosexuelle ou lesbienne.

A B C D E

Les femmes peuvent lutter efficacement contre leur oppression même si elles sont hétérosexuelles.

A B C D E

Ce n'est pas l'hétérosexualité qui est un problème mais l'oppression qui en fait partie.

A B C D E

Discuter de nos orientations sexuelles comme d'un choix politique ne peut que diviser les femmes entre elles.

A B C D E

Le choix de notre orientation sexuelle est d'ordre privé parce que nos désirs sexuels n'ont rien à voir avec l'oppression des femmes.

A B C D E

Dire que l'hétérosexualité maintient les femmes au service des hommes n'aide en rien à rétablir l'égalité entre les sexes.

A B C D E

Certaines lesbiennes rationalisent leur choix sexuel sous des dehors politiques et culpabilisent les hétérosexuelles.

A B C D E

Nier l'existence des hommes dans notre société est illusoire et montre peu de considération pour les femmes hétérosexuelles.

A B C D E

Au lieu de chercher à justifier nos choix sexuels (hétéro ou lesbien) nous devrions trouver un point de ralliement des énergies féministes.

A B C D E

Il peut très bien exister des relations hétérosexuelles sans oppression d'un homme sur une femme

A B C D E

Le désir hétérosexuel ou lesbien est strictement personnel et individuel et ne concerne en rien l'oppression des femmes.

A B C D E

Compilation des résultats page: 101



DU CONTROLE DE LA FECONDITE
AU CONTROLE DES FEMMES

proposition: 2e volet

"La différence devient illégitime lorsque les systèmes de défense et d'illustration des inégalités perdent de leur crédibilité, lorsque les acteurs sociaux eux-mêmes démontrent les mécanismes de la production d'une différence."

Margaret Maruani
Mais qui a Peur du
Travail des Femmes?

Les Femmes et la Possibilité d'être Mère

Le Contrôle de la Fécondité

Le Contrôle des Femmes

La Conjoncture Actuelle

Perspectives.

Décembre 86
Marie Lalancette



1- LES FEMMES ET LA POSSIBILITE D'ETRE MERE

LA POSSIBILITE D'ETRE
MERE.

Les femmes ont une faculté qui leur est propre, celle de procréer. Les réflexions présentées ici originent de questionnement portant sur la maternité comme possibilité que nous offre notre corps.

AVONS -NOUS LE CONTROLE
DE NOTRE PROPRE FECONDI-
TE?

Pouvons-nous DECIDER de l'utilisation de cette possibilité? Est-ce que la maternité est volontaire? Pourquoi?

AVONS-NOUS LE POUVOIR
SUR NOUS-MEMES?

Le désir de maternité est-il un désir parmi d'autres pour nous? Une option dans notre vie ou notre vie? Est-ce que la maternité est obligatoire? Pourquoi?

2- DU CONTROLE DE LA FECONDITE...

LA POSSIBILITE DE VIVRE
UNE MATERNITE: UNE OBLI-
GATION?

"Par nature, féminité égale fécondité" (1) en d'autres termes, naturellement, les femmes doivent être mères. Voilà une affirmation répandue, dite ou présente à l'imagination de plusieurs. D'où vient cette idée de nous-mêmes? Comment une personne en vient-elle à être réduite à une seule fonction de sa personne? Sommes-nous si fécondes?

- "1- Notre espèce (l'espèce humaine) est relativement infertile: les probabilités pour les femmes de devenir enceinte pour chaque cycle menstruel sont d'environ 25% (sans contraception). Ce pourcentage est nettement inférieur à la plupart des autres espèces animales.
- 2- La période de fertilité des femmes (l'ovulation) ne correspond pas aux pulsions sexuelles que les femmes vivent.
- 3- La fertilité des femmes n'est pas perceptible contrairement aux autres espèces animales
- 4- Le cycle varie d'une femme à l'autre et souvent d'une fois à l'autre pour une même femme." (2)

(3)

(1) "Le facisme prend comme point de départ la subordination d'un sexe à l'autre en tant qu'acceptation volontaire de sa propre féminité-maternité, (comme des) attributs royaux."
in: Les Femmes et Leurs Maîtres, Macciocchi, Maria A., Christian Bourgeois Editeur, Paris, 1978.

(2) in: L'Arraisonnement des Femmes, Tabet, Paola, Cahier de l'homme, Paris, 1985, p.68.

(3) BIOLOGIQUEMENT, les femmes sont peu fertiles. SOCIALEMENT, comment peut-on croire le contraire?



Pour faire avaler aux femmes qu'elles sont fécondes (dans le sens prolifique du terme) au point de croire que féminité égale fécondité, il faut construire toute une série de règles de société (4) Ces règles ont pour but de CONTROLER NOTRE FECONDITE pour qu'elle soit MAXIMALE.(5)

PREMIERE REGLE DE SOCIETE:

Le comportement sexuel:
Nous avons appris un comportement très différent selon que nous nous retrouvons avec des femmes ou avec des hommes.

L'HETEROSEXUALITE: UN CHOIX?

N'avons-nous pas appris que les relations sexuelles tolérées sont celles qualifiées d'hétérosexuelles? Faire l'amour ne veut-il pas dire, implicitement: une femme et un homme ayant une relation sexuelle qui consiste, très spécifiquement, en la pénétration ET l'éjaculation de l'homme à l'intérieur du vagin de la femme?(6)

LE COMPORTEMENT SEXUEL NORMAL: L'EXPOSITION DES FEMMES AU RISQUE DE GROSSESSE.

La norme est donc notre exposition au risque de grossesse. La société mobilise une énergie étonnante à nous inculquer ce comportement.(7) Pensons seulement aux mass-média qui diffusent ce comportement comme étant le seul possible.(8) Pensons à l'ancien devoir conjugal ou, tout simplement à nos connaissances...

-
- (4) voir ce que l'on entend par société dans le présent texte.
- (5) Nous parlons de CONTROLER des naissances, non pas dans le sens de LIMITATION, mais bien dans le sens de MULTIPLICATION des naissances. Les rapports sociaux entre les sexes visent à IMPOSER la reproduction, MARQUER notre capacité: "immobiliser les femmes pour engendrer, les féconder pour les immobiliser." Tabet, Paola, Id., p.80
- (6) "Comme s'il n'y avait de sexualité qu'hétérosexuelle, et de pratique hétérosexuelle que fécondante, en tous temps..." in: Les Nouvelles Technologies de la Reproduction Humaines, Vandeland, Louise, Conférence, 12 avril 86, Colloque du Regroupement des Centres de Santé des Femmes du Québec.
- (7) Sur le dressage des femmes au coït, voir le rôle de la violence. Tabet, Paola, Id., p.74 à 80.
- (8) en présentant les femmes comme des objets sexuels, n'ayant d'autre rôle que de se soumettre aux désirs des autres.
"Elles intériorisent dès l'enfance ce langage du corps qu'est la féminité qui signifie pour MacKinnon: être attirante pour les hommes, autrement dit être disponible sexuellement selon leurs termes. C'est ce qui excite les hommes qui définit les femmes. Les filles "bien" sont attirantes, les "mauvaises" filles sont provoquantes. Dans ces conditions, la socialisation est le processus qui amène les femmes à se considérer comme des êtres sexuels qui n'existent que pour les hommes. C'est à travers ce processus que les femmes intériorisent une représentation mâle de leur sexualité comme étant leur identité propre."
in: L'économie Domestique à la Sauce Marchande, Vandeland Louise, Du Travail et de l'Amour, Edition St-Martin, Montréal, 1985.
"L'absence d'éducation sexuelle s'avère une forme d'éducation par la négative qui soutient le rejet d'une sexualité libre et épanouie, et qui engendre souvent les effets habituels de la répression." in: Mémoire Présenté à la Commission d'Enquête sur les Services de Santé et les Services sociaux Par la Fédération du Québec Pour le Planning des Naissances, Avril 1986.



UNE SEXUALITE HIERAR-
CHISEE QUI NE TIENT
COMPTE, NI DES CYCLES,
NI DES BESOINS DES
FEMMES.

Ce modèle, non content de nier les besoins clitoridiens des femmes(9) implique que les femmes auront un prix à payer pour avoir droit à ce sexualité tronquée (10) (11).

Le prix à payer:

Les femmes ne pourront vivre une sexualité pleine et entière

Elles seront exposées à la menace permanente de grossesse inhérente à ce modèle qu'on leur impose.

Elle devront se contracepter, avorter peut-être... (

Ce modèle de comportement sexuel suffit à assurer que nous serons probablement enceintes un jour ou l'autre (13)

Ce modèle de contrôle de la fécondité ne suffit pas à assurer que nous mènerons ces grossesses à terme...

3) ...AU CONTROLE DES FEMMES

DEUXIEME REGLE DE SO-
CIEETE: LES FEMMES NE
DOIVENT PAS AVOIR LE
CONTROLE SUR LEUR PRO-
PRE FECONDITE.

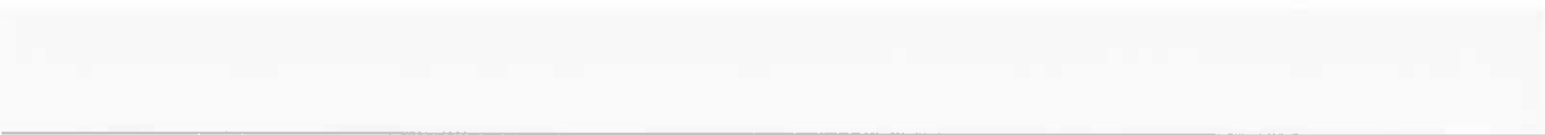
L'Etat (14) joue un rôle clé dans l'encadrement du contrôle de notre fécondité (15).

LES ETRES HUMAINS:
UNE RESSOURCE CRUCIALE

Il faut réaliser que les êtres humains constituent la ressources primordiales. L'évidence nous aveugle sur ce point. Comment penser que la société et l'Etat par le fait même, ne se préoccupent pas d'une ressource aussi importante?(16)

Ne pouvant légiférer sur nos utérus, l'Etat nous confond allégrement avec eux. Ainsi plusieurs lois confondent les femmes avec la fonction de procréation (17). En procédant de cette façon, l'Etat nie l'intégrité de notre corps.

-
- (9) Et tout autre besoin: les possibilités de s'exprimer là-dessus sont tellement restreintes.
- (10) "Autrement dit, le problème ce n'est pas que les hommes soient constamment fertiles mais bien que les femmes le soient quelques heures par mois." Vandolac, Louise, Conférence, Id.
- (11) "En 1986, nous vivons dans une société qui développe une image tronquée et dénaturée de la sexualité et fait de cette dernière un produit de consommation comme un autre. Cette société banalise et valorise l'exploitation du corps des femmes et des enfants comme objet sexuel, le sexisme, les rapports inégaux entre hommes et femmes. Elle nie une sexualité propre aux enfants, aux adolescents, aux personnes âgées, aux personnes handicapées parce qu'elle ne reconnaît qu'une seule forme de sexualité valable, à savoir l'hétérosexualité centrée sur la relation phallos-vaginale. (le risque de grossesse). Mémoire à la Commission Rochon, Id.
- (12) Sur le prix à payer, voir Du contrôle de la Fécondité au Contrôle des Femmes, premier volet, FQPN, Mars 86.
- (13) Sur les limites de la contraception, voir premier volet, Id.
- (14) voir ce que l'on entend par Etat dans le présent texte.
- (15) in: Les Femmes et l'Etat, Delphy, Christine, Nouvelles Questions Féministes, no.6-7, 1984.
- (16) Il est clair, d'après nos définitions, que l'un ne va pas sans l'autre.
- (17) in: Femmes: Une Autre Culture, De Vilaine, Anne-Marie, Maternité en mouvement, Ed. St-Martin Montréal, 86.



Les femmes du monde entier (sauf les blanches, pour le moment) peuvent témoigner de stérilisations massives dont elles ont été l'objet suite à des décisions de leurs états. (18) (19) (20).

"Interdire aux femmes de faire des enfants est monstrueux mais les y contraindre l'est tout autant." (2

Avec ces décisions, l'Etat s'approprie notre faculté procréatrice au nom d'intérêt soutenant le statu quo, et nie notre autonomie par le fait même. Il fait la promotion de l'inégalité des sexes. Voilà d'où vient la tolérance excessive de l'Etat face aux batteux de femmes et aux violeurs; l'Etat viole lui-même l'intégrité des femmes en interdisant l'avortement.(22)

(18) in: Du Contrôle... premier volet, Id.

(19) "trois types de stérilisation sont possibles: la stérilisation tubale, la ligature des trompes et l'hystérectomie qui est l'ablation de l'utérus. C'est de loin l'opération la plus mutilante et celle dont les suites sont les plus graves, tant au point de vue physique que psychique... sur un million de femmes stérilisées, 1000 meurent, 15 000 parmi celles qui ont subi une stérilisation tubale ont des complications graves, et 150 000 (10 fois plus) pour celles qui ont subi une hystérectomie . . .de nombreux médecins avouent favoriser l'hystérectomie car cela permettrait aux étudiants en médecine de s'entraîner à effectuer de vraies opérations..." Macciochi, M.A., Id, p.380.

(20) "Ces états, dominés par leurs élites, visent à protéger leurs intérêts en empêchant une éventuelle redistribution des ressources. Puisque choisir d'instaurer des programmes de planification des naissances exige que l'on modifie les conditions économiques et sociales permettant aux individus de CHOISIR sous peine de voir leur efficacité de ces programmes réduite à zéro. " Je ne connais aucun exemple de baisse prolongée de la fertilité spontanée ou provoquée par des programmes de planification des naissances- qui ait eu lieu en l'absence d'un développement socio-économique et d'une modernisation ayant modifié considérablement la vie de la majorité de la population."

in: L'Industrie de la Faim, Moore-Lappé, Frances, Collins, Joseph, Ed. L'Etincelle, 1977,
(21) Le Père-Propriétaire, La Mère-Majuscule, Lanoë, Marie Elisabeth, in Maternité en mouvement, Id.

(22) Les motivations profondes de l'interdiction de l'avortement dans les pays occidentaux relèvent de l'eugénisme: l'histoire du contrôle des naissances le prouve. Les mouvements porteurs des revendications anti-choix à tous les niveaux furent financés par les Carnegie, Harriman, Kellogg et Rockefeller qui s'inquiétaient du fait que la croissance démographique mondiale ne fasse pression sur le partage des ressources. On comprend facilement que ces familles ont des intérêts économiques précieux à défendre... Contrôle autoritaire par des stérilisations sans consentement dans certains pays, contrôle autoritaire par des restrictions à l'avortement ailleurs....

Depo Provera, La Femme aux Oeufs Morts, Publication financée par l'association étudiante de l'Université Concordia, Montréal, 1982
L'Industrie de la Faim, Id.



A travers le monde, divers états frappent l'avortement d'interdiction. Conséquemment, il se pratique clandestinement. Les femmes assument donc les risques: un marché noir échappant par définition aux standards de sécurité. Ces avortements pratiqués dans des conditions minimales entraînent des complications qui viennent gonflées la facture des services de santé, sans parler des souffrances des femmes.(23)

L'illégalité n'empêche pas l'avortement. (24) Elle lui impose des conditions de pratique telles que les femmes et leur fertilité future sont les vraies perdantes.

Au Canada, l'Etat met sous la tutelle du pouvoir médical notre droit légitime d'avorter. Le pouvoir médical a le droit de pratiquer des avortements mais les femmes n'ont pas le droit de décider QUAND!

Au Québec:

"Malgré la relative tolérance du gouvernement québécois en matière d'avortement, l'accessibilité à des services gratuits n'existe pas." (25)

"Certains CLSC et Centres de Santé de Femmes, à force d'engagement et de bénévolat, ont développé des services de qualité en planning des naissances incluant les services d'avortement et ce, sans soutien suffisant de l'Etat (26)

En même temps, l'Etat québécois ne reconnaît pas comme assurables, donc nécessaires, les services requis pour empêcher la grossesse non désirée. Ainsi, les méthodes de contrôle des naissances, essentielles au contrôle de la fécondité pour les femmes, relèvent de l'économie de marché, par le fait même, ne sont ni gratuites ni accessibles à toutes.

(23) in: Le Coût Inconnu, Peuples Vol. 5 no 2, 1978

(24) puisque les méthodes contraceptives ne permettent pas un contrôle totalement efficace des naissances.

(25) Les services se concentrent dans la région de Montréal. La gamme complète de service est rarement dispensée. L'arbitraire demeure la règle. Ceci favorise le développement de services privés où la surfacturation est de rigueur (jusqu'à 800\$)
Mémoire à la Commission Rochon, Id.

(26) L'insuffisance des services pénalise les femmes par des délais qui augmentent les risques reliés à l'intervention. L'avortement est un service d'URGENCE pour la santé physique et psychologique des femmes.
Mémoire à la Commission Rochon, Id.



3- i) CONTROLE DES FEMMES: MATERNITE AU NIVEAU SOCIAL ET NON PAS STRICTEMENT BIOLOGIQUE.

Dans cette partie, nous allons voir jusqu'à quel point l'inégalité des sexes (ou le contrôle des femmes) dans la société reclame des législations de l'Etat pour continuer d'exister.

EGALITE DES SEXES:
ME MARIE (27)
Je ne me marie pas
je fais une soeur...

En survolant ces quelques législations de l'Etat, souvenons-nous de sa tendance à nous assimiler à la fonction de maternité et à restreindre nos droits en matière du choix de vivre les maternités que nous voulons.

Pouvons nous être dupes et croire que l'Etat sera équitable quand il arbitre des rapports entre un homme et un utérus?

LA FAMILLE: UNE INSTITUTION VISANT LE CONTROLE DES FEMMES

Nous ne connaissons qu'un type particulier de famille. Celle qui se définit comme des personnes liées par le mariage et la filiation et/ou l'adoption, ayant plusieurs responsabilités et formant une unité économique.

L'ASPECT RESPONSABILITE DE LA FAMILLE

LE L'AMOUR?
DES AFFAIRES!

L'Etat joue un rôle capital dans l'attribution des charges à la famille. Quelles sont-elles?

- 1) Que la famille voit aux besoins sexuels
- Suivant le modèle de comportement sexuel, seuls les hommes ont des besoins sexuels : ainsi, cette première responsabilité est une de disponibilité des femmes envers les hommes. Il s'agit d'une appropriation matérielle de notre individualité physique

(27) "Non seulement, les femmes ont-elles été depuis des millénaires monnaie d'échange pour les hommes, mais dans la plupart des cultures, elles intériorisent dès l'enfance ce langage du corps qu'est la féminité, ce qui détermine largement leur rapport au pouvoir et à l'économie." in: L'Economie domestique à la sauce marchande, Vandelac, Louise, Du Travail et de l'Amour, Id.
Elles en sont évincées.

(28) In: Réapproprions nos corps, Talbot Jocelyne, Devenir de femmes, Fides, 1981



2) Que la famille gènère des enfants

Nous savons que, le comportement sexuel phallo-vaginal aidant, cela devient inévitable ou presque. Les femmes sont appropriées pour "donner" des enfants au mari (29) (30).

Clairement, le désir de maternité, un parmi nos désirs possibles se transforme en priorité sociale (31)

La naissance est reconnue juridiquement par l'état, il s'agit d'un événement autant social que biologique (32)

3) Que la famille prodigue les soins (33).

4) Que la famille pourvoit au développement physique et intellectuel de ou des enfants (34).

5) Que la famille voit à l'entretien domestique (35)

L'Etat attribue ces rôles à la famille en se reposant sur l'économie familiale.

-
- (29) La "cellule" familiale séquestre la femme pour assurer le contrôle de la paternité (que le mari soit bien le père).
- (30) "L'expression concrète de l'appropriation des femmes se manifeste entre autre par l'appropriation des produits de nos corps". in: Réapproprions nos corps, Talbot, Jocelyne, Id. Ensuite, le paternel accapare le travail de la grossesse et de l'accouchement, puis le résultat de ce travail: l'enfant.
Il s'agit de travail puisqu'une dépense d'énergie mesurable y est nécessaire, on peut le comparer au travail intellectuel parce qu'il s'accomplit à l'intérieur du corps et le résultat est tangible. Tabet, Paola, Id., p.117 et 118
Dans ce contexte l'avortement criminalisé équivaut à un décret d'expropriation de la capacité reproductrice et du travail reproductif des femmes, tout comme l'appropriation de l'enfant par le père. Tabet, Paola, Id., p.120.
- (31) In: Femmes: Une autre culture, de Vilaine, Anna Marie, Maternité en Mouvement, Id.
- (32) Rappelons que jusqu'à tout récemment, l'enfant né hors famille était ILLEGITIME! Comme si il pouvait être illégitime pour une femme d'avoir un enfant.
- (33) 75% des répondantes d'une recherche effectuée par le Conseil Consultatif Canadien sur la Situation de la Femme en 86 assument seules la responsabilité de la santé au foyer.
13% des répondantes disent partager de manière égale avec le conjoint cette même responsabilité.
12% partagent aussi mais disent en assumer la plus grande part.
In: La Femme Protectrice de la Santé, CCCSF, 1986, p.11
- (34) Les charges 2, 3, et 4 ont été répertoriées dans L'Enfant à tout Prix, de Parseval, Delaisi, Jandaud, Alain, Ed. Seuil, 1983.
- (35) "L'activité domestique n'est pas seulement un travail, quelque chose que l'on fait, qui utilise un peu de nos qualités et de notre temps, mais qui reste extérieur à nous; elle serait davantage comme une sorte d'entreprise... Une entreprise non lucrative à temps perpétuel." In : Temps et Tant, BÉLISIE, Diane, Du Travail et de L'Amour, Id. p.136



L'ASPECT ECONOMIQUE DE LA FAMILLE

FISCALITE: RENFORCER
LE CONTROLE DES FEMMES

L'Etat reconnait que ces rôles doivent être exécutés. Voilà pourquoi l'Etat FINANCE les hommes pour qu'ils privilégient que "leur" femme exécute ces rôles "comme si la maternité nous rendait efficace dans le nettoyage..." (36) La loi de l'impôt envisage les femmes comme des ménagères au service du mari qui bénéficie de l'exemption de la personne à charge (37) (38).

Conscient que ces rôles constituent des contrats à vie, l'Etat favorise l'indissolubilité du contrat: pour cela, les femmes ne doivent avoir d'alternative possible, piégée dans l'économie familiale, elles ne peuvent en sortir qu'au prix de la misère. Faut-il parler des agents de l'Etat (boubou macoute) à leurs trousses?

ASPECT ECONOMIQUE DE LA FAMILLE (SUITE)

LE DIVORCE: UN AVEU QUE
LA FAMILLE EXECUTE BEAU-
COUP DE TRAVAIL

Seul l'Etat, via le tribunal, est habilité à rompre ce qu'il a uni. Il peut accorder le divorce et le fait suivant les causes qu'il considère valables. Il y a échec du mariage lorsque la vie commune est impossible ou lorsqu'il y a adultère. Par ces motifs, l'Etat avoue que le mariage vise à gérer le comportement sexuel (39)(40) et la procréation. Lorsque ces objectifs ne sont pas atteints, il libère les conjoints pour leur permettre de mieux recommencer avec d'autres personnes et ultimement, "réussir".

Remarquons qu'au moment du divorce, les tâches et responsabilités, attribuées à la famille représentent le litige: parce que ces tâches économiques existaient et continuent d'exister indépendamment de la famille:

(36) Maternité en mouvement, Id

(37) "Pourquoi n'est-il pas aussi naturel pour un homme de laver ses chaussettes que de broser ses dents?" In: Les Femmes et leurs maîtres, Hacciocchi, Maria A., Id.

(38) L'Etat appuie la division sexuelle du travail.

Exemple: Dorénavant, si vous travaillez à la maison et qu'occasionnellement, vous gagnez de petits revenus, tout dollar que vous toucherez réduira l'exemption.
In: La Gazette des femmes, Novembre, Décembre 86.

(39) suivant le modèle de comportement sexuel dont nous avons parlé précédemment

(40) Loi du divorce



Qui aura la garde des enfants
 Quelles sont les responsabilités associées à la garde
 des enfants?
 Qui doit subvenir aux besoins des enfants?
 Comment partager les biens accumulés? (41)
 Qui verse une pension et de combien?

Clairement, il est question de tâches intrinsèquement liées à l'économie.

Quant au travail domestique, il va de soi que les femmes continueront de l'assumer pour elles-mêmes. Les hommes chercheront sans doute une autre femme (mère, amante ou autres) pour le faire à leur place.

L'objectif global pour la société devient de voir à la continuité de l'accomplissement de ces services dits familiaux à un coût minimum. Le recours à l'aide sociale pour les femmes avec enfants avoue leur non-disponibilité au marché du travail officiel en raison des tâches familiales qui leur incombent. L'économie familiale ou domestique exclut l'économie officielle et inversement. (42)

LES POLITIQUES FAMILIALES

CONSOLIDATION DU MO- DELE FAMILIAL

En élaborant des politiques familiales, l'Etat prend position en faveur de la consolidation de ce modèle, modèle reposant sur l'inégalité des sexes, nous l'avons dit.

Souvent les objectifs des politiques familiales se résument à une politique de non-emploi des femmes sur le marché du travail officiel en pénalisant celles qui veulent y entrer (43).

Les pressions natalistes sont d'autant plus faciles si les femmes sont à la maison. Les mesures coercitives, comme restreindre l'accès à l'avortement, coûtent moins chères que des mesures incitatives, comme des mesures sociales prises pour améliorer le rôle des parents (44)

(41) Le problème est d'autant plus aigu que les femmes ont une contribution invisible.
 (42) Ici, les femmes prennent conscience qu'elle passe de zéro de revenu à quelques milliers de dollars qu'elles perdront, bien évidemment si elle entre sur le marché du travail officiel.

(43) Réforme fiscale déjà citée

(44) In: Les enjeux d'une politique familiale, Propos de Bernadette Ménéard, La Gazette des Femmes, Janvier-Février 83



QU'EST CE QUE LE TRAVAIL?
UNE TACHE ECONOMIQUE OU
UNE TACHE ECONOMIQUEMENT
RECONNUE?

.71

De par ces législations l'Etat entérine la séparation économie formelle / économie familiale, et signifie que les tâches économiques accomplies à l'intérieur de l'unité familiale ne sont pas du travail (45).

Le développement de l'économie officielle parallèlement à l'économie familiale constitue un régime d'apartheid (46). Il s'agit d'une impureté-clé de l'oppression des femmes.

Les femmes travaillent à la maison:

56 heures/ semaine (47)

37 heures/ semaine pour celles qui travaillent aussi dans l'économie officielle.

Elle doivent se contenter de l'amour comme rémunération (48)

Le piège est que dans notre société, l'autonomie financière consacre l'autonomie personnelle.

Pourtant, plusieurs états ont calculé le prix de l'amour.

" En Inde, si les femmes abandonnaient l'allaitement maternel, il faudrait immédiatement trouver 114 million de vaches laitières supplémentaires"(49).

Beau déficit en perspective!

Nous savons que les tâches que nous effectuons sauvent des milliards au trésor public et à l'économie formelle. Elles nous coûtent, individuellement et collectivement, nos richesses et notre pouvoir par fait même.

(45) Pour éviter toute méprise, l'Etat ne parle que de SALARIE dans ses législations concernant le travail.

(46) Apartheid: mot signifiant développement séparé et voulant traduire sans offusquer le régime raciste d'Afrique du Sud.

Nous pourrions transposer ce terme à l'économie sexiste qui est la nôtre

(47) Etude Walker Ganger cité dans la Gazette des femmes, fév. 86, Pontbriand, Marie-Thérèse.

(48) La naissance des enfants vient allourdir les charges familiales. Les responsabilités incombent aux femmes qui passent souvent de travailleuse officielle à temps plein à travailleuse à la maison : le temps de travail, domestique seulement, s'accroît alors de 4 H 1/2 par jour.

Alors que la contribution de l'homme s'accroît de 20 minutes par jour APRES LA NAISSANCE DU PREMIER ENFANT SEULEMENT.

Etude Walker Ganger, Id.

(49) Tabet, Paola, Id.



Deux-tiers des tâches effectuées dans le monde le sont par des femmes. Pourtant, nous ne possédons que 10% des richesses et moins de 1% de biens productifs.

L'économie fantôme familiale confine les femmes à la dépendance à moins qu'elles ne mènent une double vie.

Malgré la promotion sociale et étatique de la famille, la réalité dépasse la fiction et un nombre croissant de femmes entrent sur le marché du travail officiel, par nécessité, par désir d'autonomie et suite à l'éducation à laquelle elles ont enfin accès. (50)

SEGREGATION DU MARCHE DU TRAVAIL

La ségrégation impitoyable du marché du travail officiel les attend de pied ferme, rentabilité oblige. (51). Et l'Etat la tolère ou l'encourage parfois en donnant l'exemple (52).

Elle a pour effet de donner une autonomie financière toute relative (hé oui, les femmes gagnent encore de nos jours environ 64% du salaire des hommes au Canada). La ségrégation dresse une série d'embûches comme: la discrimination à l'embauche, les ghettos d'emplois sous-payés, les salaires inégaux et les promotions quasi impossibles. Elle pratique au nom de la sacro-sainte maternité, notre destin inéluctable.

Plusieurs feront le calcul clairement désincitatif au travail officiel des femmes en disant: une fois les frais de transport, d'habillement de gardiennage payés, et la déduction fiscale perdue, il ne vaut plus la peine de travailler pour obtenir un salaire minable.

LES CHANGEMENTS S'IMPOSENT

RESPONSABILITE SOCIALE

Même si la plupart croit le contraire, les femmes de 25 à 34 ans ont le plus haut taux de participation au marché du travail officiel (75% au Québec) (53).

Comme cela correspond aux années où la majorité des femmes qui le désirent, vivent leur (s) maternité(s), la question se pose:

Comment concilier maternité sociale et les responsabilités familiales qui incombent aux femmes avec leur travail officiel?

Jusqu'à présent, les femmes apportent la solution en assumant la double vie. Cependant, elles réalisent de plus en plus que cela se fait à leur détriment. Les vraies solutions résident dans une plus grande responsabilisation sociale et une modification des législations étatiques que nous avons répertoriées comme problématique face à l'accès à l'égalité entre les sexes.

(50) Liste non-exhaustive

(51) L'employeur affirme concurrencer un salaire de zéro (travail à la maison), il peut se permettre d'offrir un salaire bas, comme si un salaire équitable serait rejeté par les femmes!

(52) Les diététistes et les physiothérapeutes, Le Devoir, 30/10/86

(53) La Presse, 26/10/86



Donc:

Le mariage et la famille comme unité économique avec une série de tâches

La fiscalité

La consolidation du modèle

La tolérance, sinon l'encouragement de l'Etat face à la ségrégation du marché du travail

L'irresponsabilité sociale ou le manque de services sociaux constituent un ensemble de législations et de décisions de l'Etat qui entrave l'égalité des sexes.

Ces interventions ou non-interventions dans certains cas, reposent sur une conception étriquée que l'Etat a des femmes. Conception biaisée et ne correspondant pas à la réalité.

Pour l'Etat notre description de tâche est:

Fonctionnaires gratuites à temps illimité, prises en charge économiquement par un homme et lui rendant bien des services en contrepartie ainsi qu'à la société. (chut, il ne faut pas le dire).

LE MOUVEMENT FEMINISTE

La réalité étant très différente puisque 3 femmes sur quatre en âge de procréer travaillent dans l'économie formelle, ces progrès ont été portés et ont été portés par le mouvement des femmes: celui qualifié de féministe. Ces groupes de femmes travaillent à l'égalité des sexes. Ils se multiplient pour défendre les acquis et voir à leur développement.

Les groupes de femmes répondent:
à la sexualité tronquée et l'appropriation des femmes:

En se questionnant sur les besoins réels des femmes

En dénonçant le viol et soutenant les femmes victimes d'agression

En dénonçant la publicité où les femmes sont vues comme objets sexuels et la pornographie propageant la violence et la haine à l'égard des femmes

à la famille et à l'appropriation des femmes:

En dénonçant la violence conjugale et en offrant des alternatives aux femmes

En dénonçant la fiscalité qui voit la famille comme unité économique.

à la maternité obligatoire

En promouvant le libre choix des maternités et le contrôle des naissances par les femmes

à la maternité biologique déposée par le pouvoir médicale:

En promouvant l'auto-santé et la connaissance de son corps
En offrant la possibilité aux femmes de contrôler le travail de grossesse et d'accouchement avec l'aide d'une sage-femme compétente.

à la maternité sociale

En brisant l'isolement des femmes
En offrant des programmes d'éducation
En revendiquant des garderies et de services sociaux adéquats
En revendiquant l'accès à l'égalité sur le marché du travail officiel.

En revendiquant des mesures incitatives au partage des responsabilités domestiques.



4- LA CONJONCTURE ACTUELLEANALYSE DE LA CONJONCTURE LA CRISE: UNE PHASE CRITIQUE POUR OU CONTRE L'EGALITE?

La crise reflète-t-elle un repartage économique et un repartage de pouvoir en faveur des femmes permettant d'évoluer vers l'égalité des sexes?

Ce qu'il faut comprendre:

L'expansion des services sociaux des années soixante et soixante-dix (responsabilité sociale devant des charges autrefois accomplies privément et gratuitement par les femmes) transforme les femmes en salariées. Les restructurations industrielles favorisent aussi le recours à la main d'oeuvre féminine.

Les femmes salariées accroissent les pressions pour plus de services sociaux. (54).

D'autre part, accroître la responsabilité sociale se traduit par un effort à allouer une partie considérable de la richesse globale à un groupe, autrefois et encore de nos jours, extorqué: les femmes. Mais il s'agit d'un simple dû.

Il faut bien admettre que si les femmes prennent plus de pouvoir les hommes se voient contraints de le partager. Si les femmes ont des droits, les hommes auront des devoirs (55). Au niveau individuel, pensons au partage des tâches familiales. Au niveau collectif et individuel, au repartage des ressources pour financer les responsabilités sociales.

C'est ce que les pouvoirs établis, mais menacés ont choisi d'appeler le DEFICIT. (56).

(54) Nous prenons conscience à mesure des manques par rapport aux besoins à combler

(55) Maternité en Mouvement, Id.

(56) L'Etat a plus de dépenses que de revenus et identifie que les dépenses SOCIALES sont trop grandes (trop de responsabilités sociales)

L'Etat TIENT à ne pas accroître ses revenus en imposant davantage les hauts revenus (les membres de l'élite qui sont justement les créanciers de l'Etat, qui lui prêtent l'argent avec intérêt pour combler le déficit). Evidemment ils sont en position de force face au reste de la société.

L'Etat CHOISIT DELIBEREMENT DE DIRE NON AUX FEMMES:

à la fois comme travailleuse non-rémunérée, en les surchargeant de travail via les compressions budgétaires

à la fois comme travailleuse rémunérée, parce que ce sont elles qui travaillent majoritairement dans ces services.



Oui, il s'agit belle et bien d'une perte pour les hommes, individuellement et collectivement, une perte de PRIVILEGE.

Compte tenu de cette remise en question qui affecte jusqu'au coeur la société, nous assistons à l'émergence de groupes qui veulent non seulement maintenir mais renforcer l'inégalité des sexes.

TOUT D'ABORD: LES DIRIGEANTS

LA REACTION DES DIRIGEANTS: ON VEUT RIEN SAVOIR

Ils préconisent des mesures se divisant en trois catégories(57):

Les coupures:

Mesure que l'on applique depuis plusieurs années et qui consiste à amputer les services sociaux rémunérés dans le but très avoué de recourir au bénévolat.

Autrement dit, cette première mesure propose et impose la désresponsabilisation sociale: le cas est criant dans les hopitaux où les malades sont retournés prématurément à la maison où devinez qui donnera les soins?

Les coupures dans le budget de l'aide sociale vise aussi directement les femmes: les visites inquisitoires en disent long sur les intentions gouvernementales. On préfèrerait qu'elles soient dépendantes d'un homme, le déficit serait moins grand, ça coûterait moins pour élever les enfants.

Mais surtout, l'austérité n'est-elle pas le meilleur moyen de mettre un terme à toutes nouvelles pressions en faveur d'une plus grande responsabilité sociale?

Ainsi, L'EGALITE des sexes sera toujours impossible puisqu'à chaque gain enregistré dans ce sens, il y aura atteinte à la "prospérité" (de qui?) qui justifiera un recul.

La privatisation:

Cette voie propose de vendre à rabais à l'élite dirigeante (qui est justement créancière de l'Etat) les avoirs collectifs que la population a achetés et qui rapportent des fonds. (Les avoirs collectifs qui ne rapportent rien n'intéresseront certainement pas notre élite méritocratique).

L'élite veut se faire un cadeau, quoi.

Gardons en tête cette volonté de retourner AU PRIVE, idée que l'on trouve dans la déréglementation.

(57) Le triptyque du gouvernement québécois

La déréglementation:

Cette voie propose d'enlever la réglementation qui crée des embûches à notre élite (toujours la même).

Le projet: RESPONSABILISER LES GENS DE LEUR VIE PERSONNELLE
Soyons claires: nous parlons de D'eresponsabilisation sociale

ONDANCES PROFONDES

L'explosion des biotechnologies, dont les biotechnologies de la reproduction humaine et le financement par l'élite de leur développement, poursuit la tendance eugénique du contrôle autoritaire des naissances sur la planète (tendance dont nous avons parlé dans les premières pages de ce texte).

Prenons l'exemple des diagnostics prénataux: les femmes voient s'exercer sur elles des pressions pour qu'elles avortent si le fœtus n'est pas conforme à la "normalité" génétique.

Ce qu'il faut savoir: l'immense majorité des fœtus ayant des malformations sont expulsés naturellement.

d'autre part, le génie génétique est entaché de prémices contestables et non-scientifiques.

Que prévoir comme conséquences à long terme sinon une dépossession complète des femmes du contrôle de leur fécondité. Le mouvement s'enchaîne et se poursuit...

SUR LA MEME BASE MAIS.

PLUS OUVERTEMENT DIT

PRO-VIE ?

PRO-FAMILLE?

PRO-INEGALITE DES

SEXES

PRO-VIE/ ANTI-CHOIX

Brandissant le spectre de la dénatalité, s'attelant sur une conception biologisante des rapports femmes - hommes, des groupes se manifestent.

Le plus voyant, Pro-Vie, prenant pour cheval de bataille l'avortement recherche le contrôle autoritaire de la fécondité des femmes. Ultimement, il s'agit du contrôle des femmes vue leur conception de la maternité comme contrat social

Les groupes pro-vie mobilise leurs troupes sur la base hypocrite du "respect de la vie" (58)

Les motivations des groupes diffèrent beaucoup de ce principe, en pratique, elles le contredisent:

Punir les femmes d'avoir une vie sexuelle et de prouver qu'elles sont égales aux hommes (59)

(58) De même, Staline en 1936, dénonçait l'avortement " parce qu'il détruit la vie, il est inadmissible". Sans commentaire!
cité dans: Les Femmes et leurs maîtres, Id. p.409.

(59) "Les mouvements pro-vie partagent un bon nombre de points communs: une morale sexuelle stricte qui condamne d'un bloc l'avortement, la contraception artificielle, l'éducation sexuelle, les relations prémaritales, la masturbation, l'homosexualité, bref tout ce qui dissocie plaisir sexuel et procréation.

Retourner les femmes au foyer pour que l'inégalité des sexes demeure. (60)

Ces groupes s'appuient sur les infrastructures religieuses ainsi que sur la confessionnalité des écoles pour diffuser leur propagande. (61)

Cette propagande, s'appuyant sur le film et l'image, comporte un potentiel déclencheur de violence extrême. Les effets ne se font pas attendre, déjà, aux Etats-Unis depuis 82, 45 attentats terroristes ont été perpétrés contre des cliniques d'avortement. (62)

Real Women constitue la branche féminine des groupes anti-choix. Le groupe sublime la maternité comme l'identité des femmes et promouvoit l'inégalité des sexes. Des femmes participent à ces mouvements parce qu'ils valorisent ce qu'elles ont vécu ou le modèle qu'on leur propose/impose. Nous ne pouvons nier les avantages liées à la défer de l'inégalité des sexes. Gagner son ciel ou avoir bonne conscience

-
- (60) Le Dr. René Jutras, membre des Médecins pour le respect de la vie:
 " La famille, seul gouvernement naturel (nous soulignons) sur terre, structuré selon le principe de la paternité, est en péril au Québec parce que l'école publique, l'influence des médias et la campagne pour l'avortement ont assassiné (voilà la Vraie victime) SON CHEF, LE PERE DE FAMILLE, auquel il faut de toute urgence, redonner ses DROITS".
Pro-Vie, La Guerre-Sainte, Id. Merci de l'aveu, Dr. Chose.
 Ou encore Wealth and Poverty, Gilder, Georges, p.69, livre que le président Reagan a distribué aux membres de son cabinet:
 "A married man is spwored by the claims of family to channel his otherwise disruptive male aggressions into his performance as a provider for wife and children. Few women with children make earning money the top priority in their lives. These sexual differences alone... dictate that the first priority of any serious program against poverty is to strengthen the male role in poor families and to maintain it in middle and upper-class families."
 Cité par: Eisenstein, Zillah R., The Sexual Politics of the New Right: Understanding the "Crisis of Liberalism for the 1980's", Feminist Theory, University of Chicago Press, 1982.
- (61) Il faut avoir assisté à une projection du Cri Silencieux pour constater l'utilisation fasciste du film. Les résultats sont concluants: la salle réagit par l'émotion et perd tout sens critique. Il est remarquable que le film ramène les femmes à un utérus et que les seules femmes présentes ne parlent pas et sont "des victimes des avorteurs".
- (62) Le Journal de Montréal, 31/10/86.

LES GROUPES DE FEMMES
 PEUVENT PRESENTER DES
 PERSPECTIVES GLOBALES
 QUI OFFRENT UNE ALTERNATIVE
 AU RETOUR EN
 ARRIERE.

5- PERSPECTIVES:

Pour arriver à l'égalité, les femmes doivent pouvoir exercer un libre-choix quant aux grossesses qu'elles désirent ou ne désirent pas vivre, et redéfinir la maternité comme contrat social en une maternité plus partagée.

Pour arriver à l'égalité entre les sexes, l'Etat doit plus que reconnaître le principe. Il doit l'appliquer, mettre sur pied les conditions propices à l'égalité, créer des mesures incitatives pour l'accès à l'égalité et des mesures coercitives avec sanctions dans certains cas.

Principes:

Egalité entre les sexes

Libre-choix des femmes d'avoir ou de ne pas avoir d'enfant
 Partage social des responsabilités familiales
 Partage des responsabilités familiales et domestiques au niveau de la famille redéfinie sur des base d'autonomie économique.

Applications:

Financement des groupes visant la prise en charge des femmes et de leur santé par elles-mêmes.

Programme d'éducation sexuel non tronqué et respectueux des choix des personnes.

Reconnaissance et financement des groupes diffusant l'information complète sur l'ensemble des méthodes de contrôle des naissances

Financement adéquat et suffisant des services complets de planification des naissances, y compris l'éventail complet des services d'avortement, pour qu'ils soient accessibles dans toutes les régions.

Financement de programmes de prévention de l'infertilité: dépistage et soins des MFS.

Démantèlement de la législation criminalisant l'avortement

Démantèlement de la législation fiscale désuète et injuste vis-à-vis de la famille.

Remplacement par l'unité économique individuelle

Extension de la responsabilité sociale

Exemple: Réseau de garderie universel et gratuit

Exemple: allocations familiales reconnaissant que les enfants génèrent des coûts.

Coercition pour lutter efficacement contre la ségrégation du marché du travail:

Mise sur pied d'une politique d'emploi comprenant:

La réduction de la durée de la semaine de travail également pour t et tous, sans perte de salaire parce que l'entreprise est aussi responsable de la future main-d'oeuvre.

Objectifs: inciter au partage des tâches et empêcher l'actuelle réduction autoritaire et discriminatoire que constitue le travail temps partiel.

Une politique d'égalité en emploi prévoyant des sanctions en cas de discrimination aux niveaux:

Salaires

Conditions de travail

Congés parentaux

Embauches

Promotions

ANNEXE

Nous tenons à définir ce que nous entendons par ces termes pour qu'il n'y ait pas de malentendus. Loin de nous l'idée d'une définition exhaustive.

SOCIETE: Nous voulons parler de l'ensemble de la population ET du partage de pouvoir entre les membres de cette population.

"Les hommes ont généralement plus de pouvoir

Les blancs ont généralement plus de pouvoir

Aux Etats-Unis: 8% des plus riches possèdent 50% de la richesse globale

5% contrôlent 83% des actions et obligations." (A)

Doit-on conclure que les possédants sont des hommes blancs?

Les justifications du partage inégal de pouvoir les plus appréciées par cette élite, et les plus diffusées par conséquent, (parce que les plus financées) sont celles qui cherchent les causes dans la biologie. Evidemment, si la nature le veut, ...c'est inévitable, ça ne peut changer. On invoque l'argument biologique pour maintenir le statu quo.

Les groupes d'intérêt: "nombre d'individus mus par un intérêt commun" (B) revendiquent une partie du pouvoir. Leur but est de modifier le partage du pouvoir en faveur de leurs membres.

Les groupes de femmes revendiquent l'égalité du partage de pouvoir entre les sexes. On comprendra qu'ils heurtent de plein front le partage actuel.

ETAT: Nous voulons référer à l'appareil gouvernemental qui fait les lois, qui les applique et qui sanctionne, tant au niveau fédéral que provincial, les élus comme les fonctionnaires et les forces de l'ordre.

L'Ordre se construit à partir du partage effectif de pouvoir à l'intérieur de la société. Les lois, leur application et les sanctions se vivent à partir de la volonté et des moyens de maintenir ou de remettre en cause ce partage de pouvoir. Ici, les groupes jouent un rôle. Précisément, dans notre société, le partage de pouvoir étant inégal, l'Etat défend l'ordre social d'une élite dirigeante sexiste, raciste et méritocratique sur ces bases.

1) Nous ne Sommes pas Programmés, Ed. La Découverte/Maspero, 198

2) Le Défi du Plein Emploi: Un Nouveau Regard Economique, Bellemare, Diane, Poulin Simon, Lise
Le Devoir, 15/11/86

Tiré de l'album: Les Amours Ecologiques Du Bolot Occidental, Brétécher, Claire,
édité par l'auteure, Paris, 1977.

Le Bolot Occidental est un espèce d'animal dont le mâle se charge de faire en
sorte que la femelle soit enceinte sans répit. Après de nombreuses grossesses,
la femelle Bolot en a ras le bol...

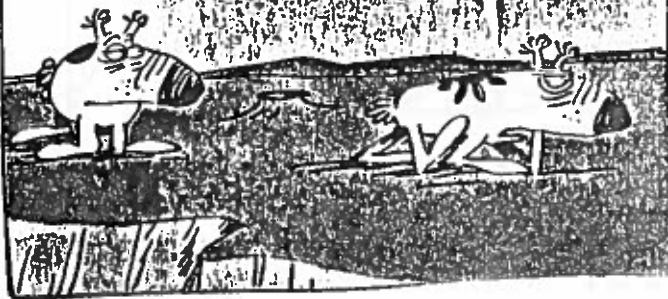
ENCYCLOPÉDIE



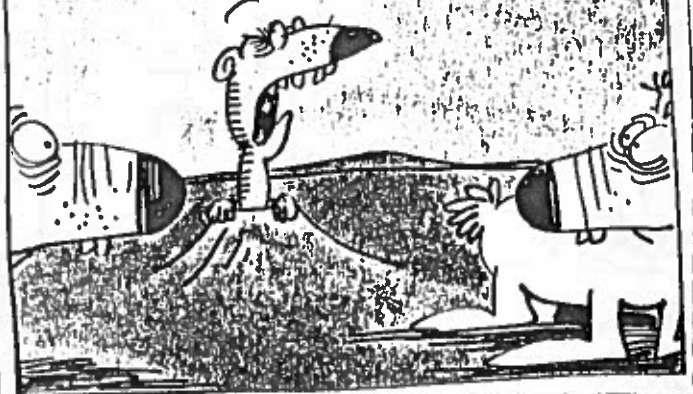
j'ai encore
huit jours
de retard
Georges



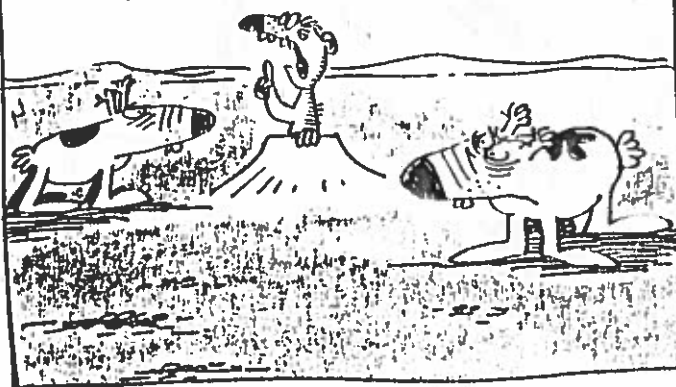
.. cette fois
j'emprunte une queue
de persil à Simone
parce que ça commence
à bien faire



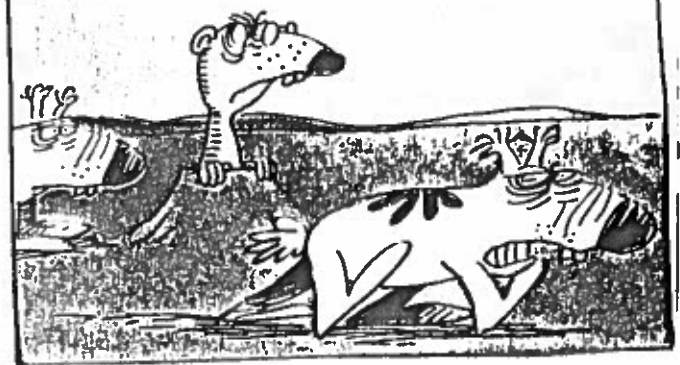
j'ai tout
entendu

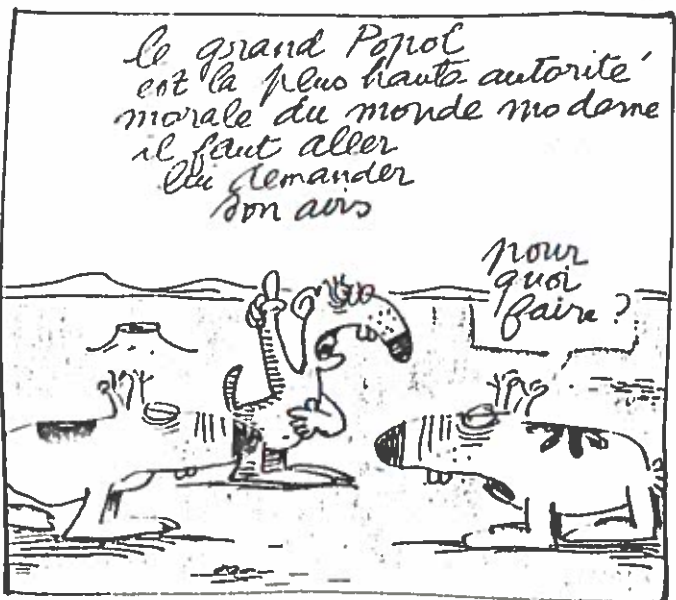
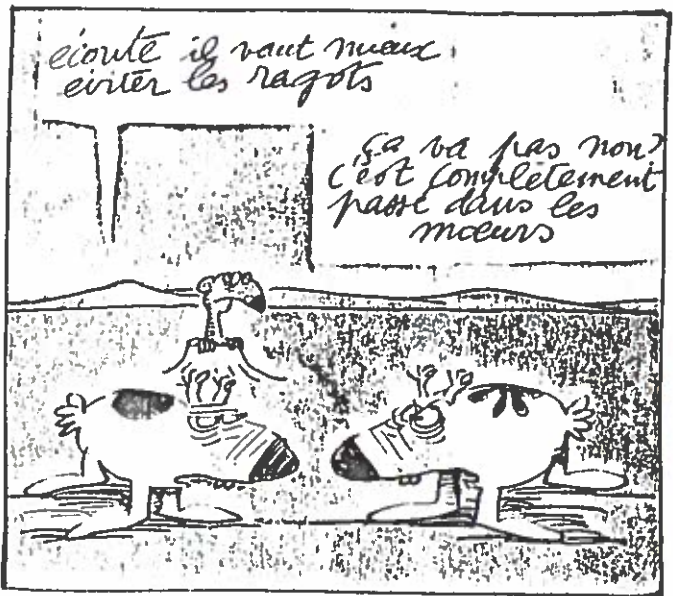
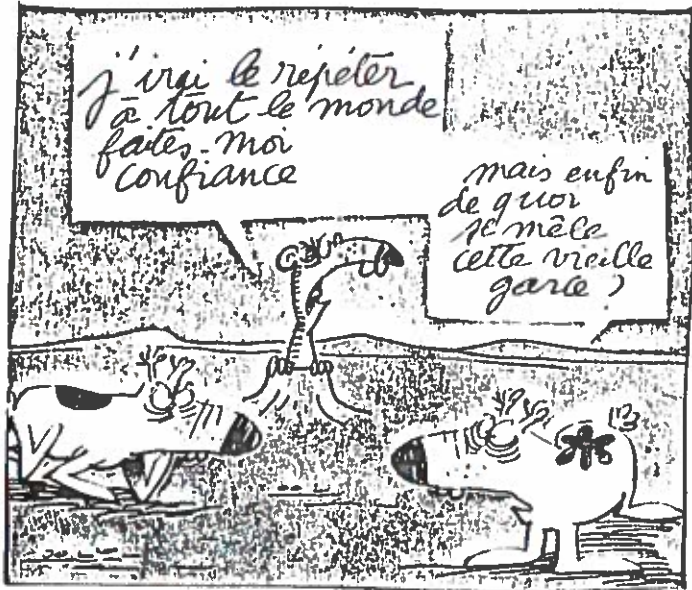


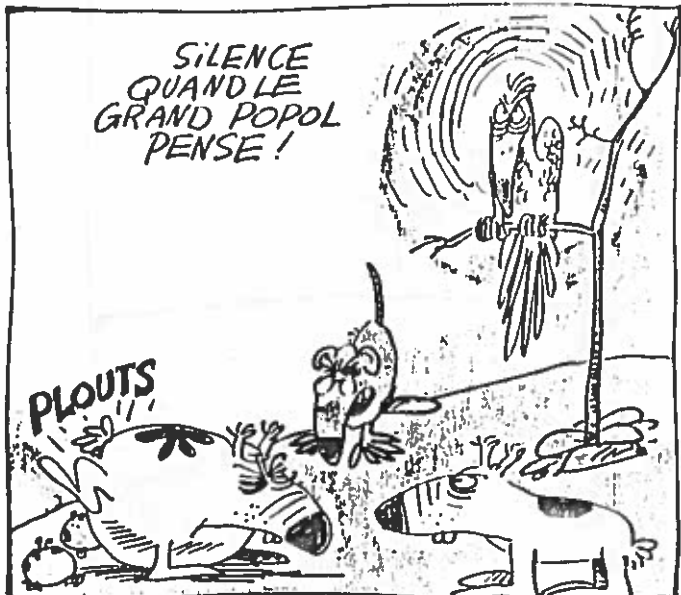
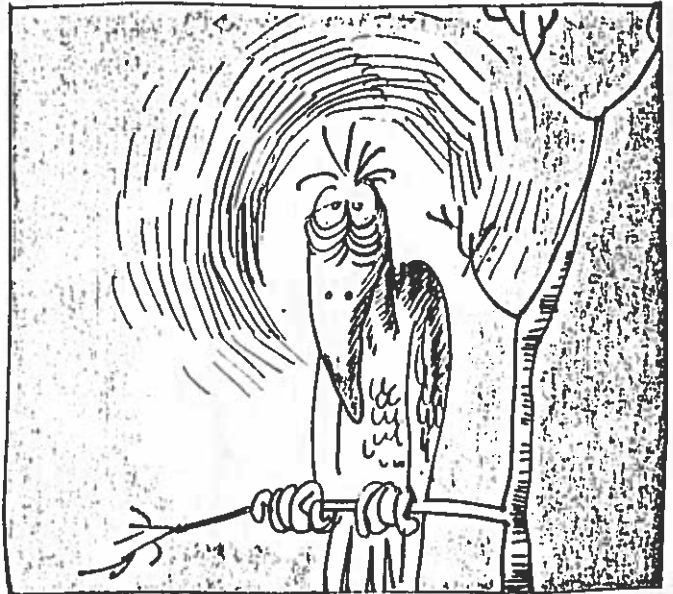
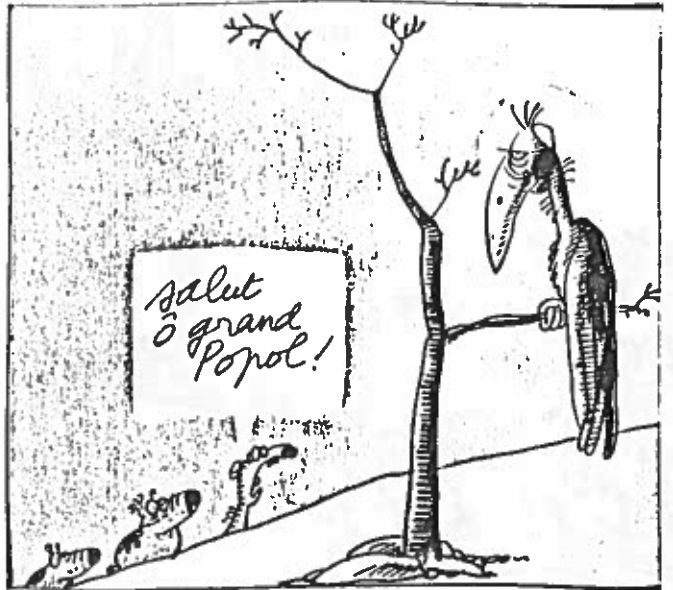
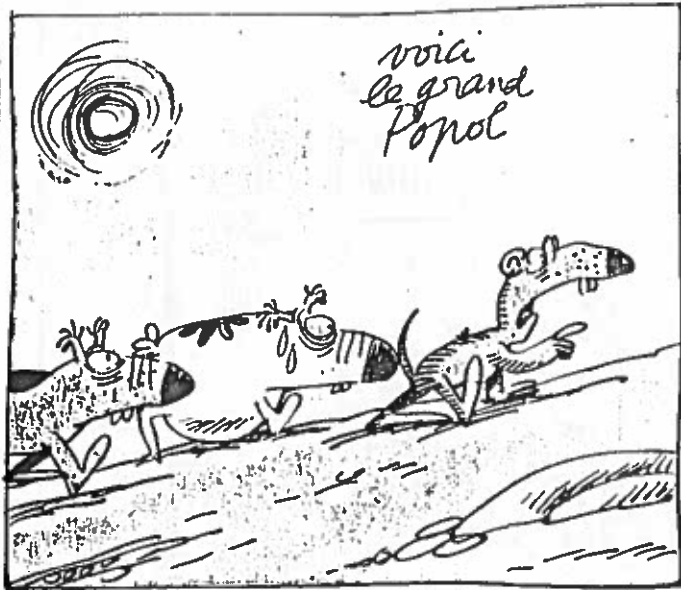
Ce que vous voulez faire
est un crime, j
c'est le grand Popol
qui l'a dit

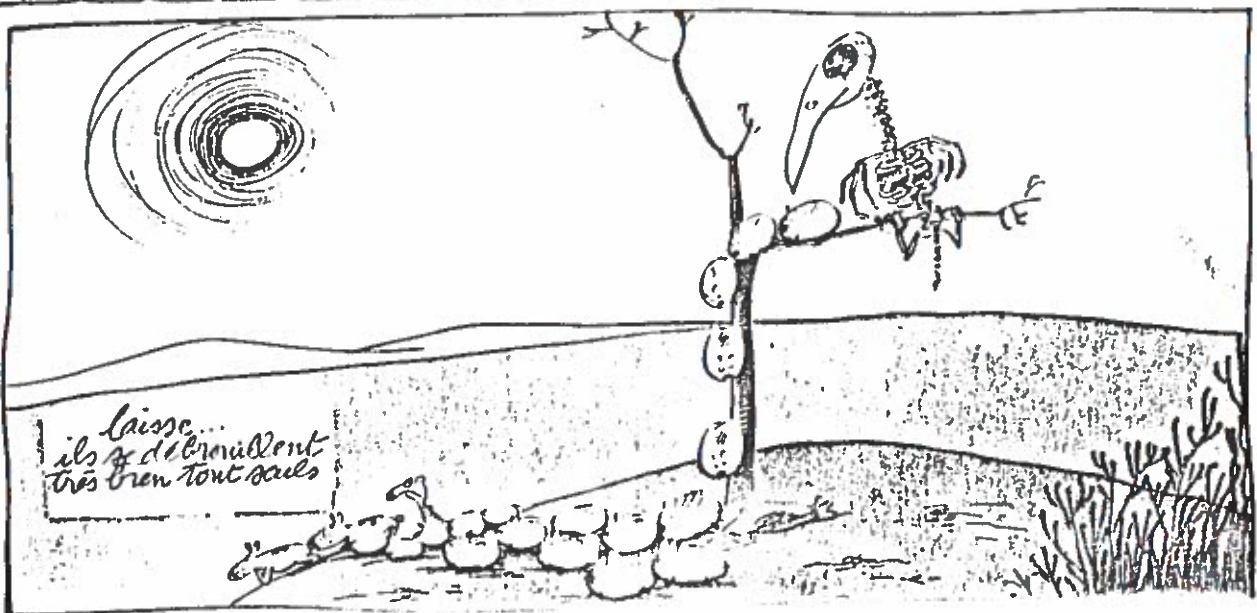
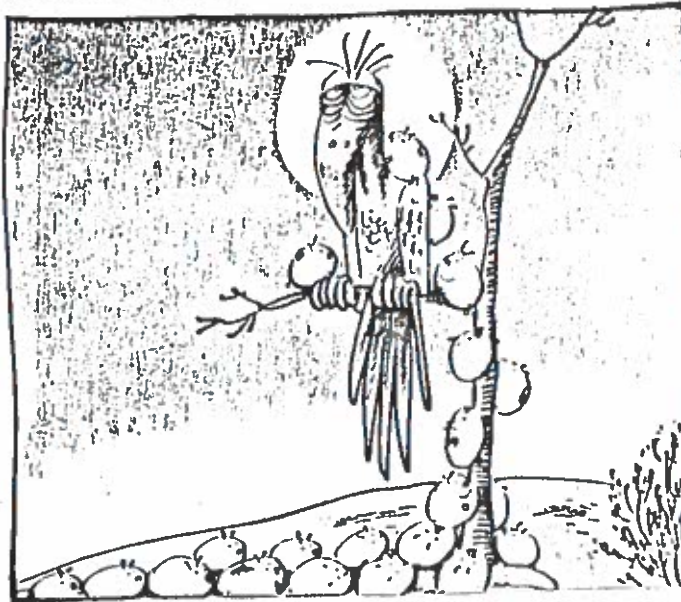
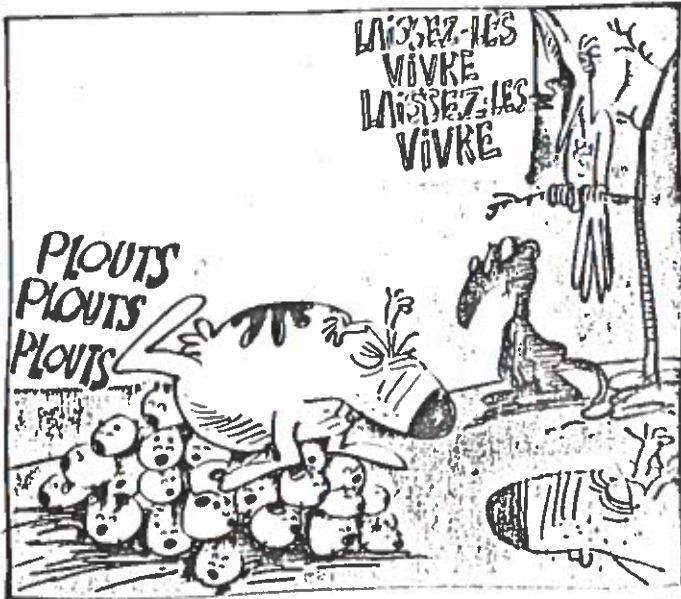


si le grand Popol
couchait avec Georges
il comprendrait
sa douleur









ACTUALITE

COMITE N.T.R.

On se souvient de l'annonce de la formation du comité ministériel dans le domaine des nouvelles technologies de la reproduction. Les personnes invitées à travailler sur le dit-comité, le sont à titre d'experte ou d'expert, motif permettant d'écartier une représentation des groupes féministes.

Depuis les groupes de femmes manifestent une volonté de s'informer sur le dossier NTR. Une première rencontre a eu lieu et réunissaient des représentantes de la FQPN, de la FFQ, de DES/Action, de l'AFEAS, du Y, du Centre de Santé de Montréal, du Regroupement des Centres de Santé du Québec, d'Alternative Naissance, de Naissance Renaissance et de l'Association Québécoise des Sages Femmes Praticiennes.

Les groupes ont résolu de se donner une session de formation avec Madame Louise Vandelac.

D'autre part, le CSF s'intéresse à la question des NTR. Il prépare un colloque d'envergure pour l'automne prochain sur le sujet.

Espérons que le colloque ne sera pas réservé, comme le comité ministériel, qu'aux expertes et experts...

Nous désirons maintenir l'intégrité et la tangibilité de la procréation chez la femme. L'extériorisation de la conception et de la gestation facilite la manipulation et le contrôle eugénique. La division, la fragmentation et la séparation du corps féminin en parties distinctes pour ensuite le recombinaison scientifiquement, perturbent la continuité et l'identité historique. L'individu devient le "dividu", l'être divisé.

Un enfant ne constitue pas une propriété. Ni les femmes infertiles ni les femmes fertiles, ni les homosexuelles ni les hétérosexuelles n'ont besoin de la permission des autorités telles que l'Etat ou les professionnels de la santé pour avoir un enfant.

Nous faisons appel aux femmes afin de résister aux hommes qui veulent prendre possession de notre corps pour des motifs économiques, de contrôle de population, d'expérimentation médicale et de science misogyne. La vie, pour nous, est toujours un risque et elle ne peut être ni programmée, ni parfaite. Le simple fait de vivre fait appel au courage. Nous ne céderons jamais aux technocrates. Nous allons tenir ferme à la responsabilité collective envers nous-mêmes et notre vie.

Nous nous opposons, sans hésitation, à toute tentative, par moyen du génie génétique et de la reproduction, de créer une division fasciste et raciste entre les femmes "utiles" dans le monde industriel qui devraient avoir des enfants et les femmes "inférieures" dans les pays exploités qui se voient refuser le droit d'avoir des enfants. Dans chacun de nos pays, nous nous opposons à un traitement différentiel des femmes pauvres, handicapées, homosexuelles, noires et étrangères par la médecine patriarcale. Nous nous opposons résolument à toute politique eugénique de contrôle de population et, en particulier, à la fabrication de "bébés parfaits".

Nous condamnons tous les gouvernements qui donnent leur soutien au génie génétique et de la reproduction.

Nous condamnons le trafic international de femmes, plus précisément le trafic pour des fins de prostitution reproductive.

Nous condamnons l'utilisation des femmes des pays exploités ainsi que des femmes pauvres par les hommes et par les conglomérats internationaux dans les intérêts du capital global et du patriarcat.

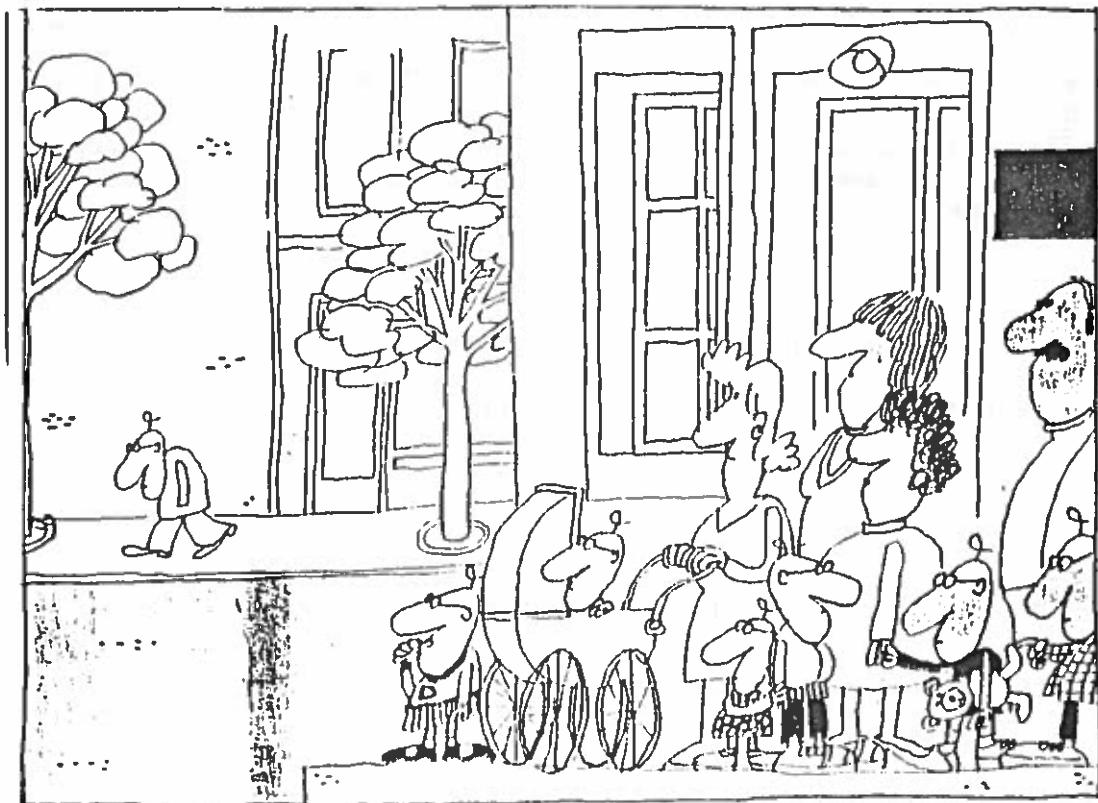
Nous condamnons les hommes et leurs institutions qui infligent l'infertilité à des femmes par la violence, par la stérilisation forcée, les abus médicaux et la pollution industrielle et qui augmentent encore les

dommages avec des technologies violentes de "réparation". Nous nous opposons au diagnostic prénatal coercitif. Nous appuyons le droit exclusif de toutes les femmes à décider de mettre au monde ou non des enfants, sans coercition de quelconque homme, médecin, gouvernement ou religion.

Reconnaissant que l'infertilité provient souvent des conditions politiques, sociales et économiques, nous préconisons un traitement compatissant de la femme infertile ainsi que des recherches intensives sur la prévention de l'infertilité.

Nous appuyons la réappropriation par les femmes des connaissances, des habiletés et des pouvoirs qui leur permettraient de reprendre le contrôle de l'accouchement, de la fertilité et des soins médicaux pour les femmes.

Nous souhaitons une autre sorte de science et de technologie qui respecteront la dignité des femmes et de toute vie sur la terre. Nous faisons appel aux femmes et aux hommes pour rompre le lien fatal entre une science mécaniste et les droits acquis de l'industrie et pour prendre part avec nous au développement d'une nouvelle unité entre la connaissance et la vie.



LA PRESSE

30/09/86

Le sexe de l'enfant connu avant même l'insémination ?

LA PRESSE
12/09/86

PARIS (AFP) — Les chercheurs français ont annoncé hier qu'ils étaient désormais, pour la première fois au monde, en mesure d'identifier — dans le cadre de l'insémination artificielle — le sexe d'un futur animal au premier stade de l'embryon, et potentiellement du même coup sur les conséquences éthiques de cette découverte pour les humains.

Cette nouvelle étape dans les manipulations génétiques, qui permet grâce à une sonde d'ADN — l'acide désoxyribonucléique qui constitue le support du matériel génétique — d'identifier le sexe d'un embryon de bovin obtenu en laboratoire avant son implantation dans une génisse, donnera aux éleveurs la possibilité de faire naître à volonté des taureaux ou des vaches.

Mais il faut peut-être se méfier pour les spécialistes que cette importante découverte pourra très rapidement, comme ce fut le cas pour les précédentes innovations dans ce domaine, être étendue d'abord à d'autres animaux (moutons, chevaux), puis aux humains.

Sans attendre l'annonce officielle de cette découverte, Jacques Testart, l'un des biologistes les plus réputés en France et l'un des « pères d'Amandine », le premier bébé éprouvette français né en février 1982, a lancé un cri d'alarme et annoncé l'ar-

rêt immédiat, pour des raisons éthiques, de certaines de ses recherches.

Dans un rapport récent, un autre biologiste français, Antoine Dacheux, notait à propos des progrès génétiques qu'il « serait facile de trouver une solution finale in utero, car cela ne demande ni chambre à gaz, ni érythrotoxe ».

Cette présentation apocalyptique des choses a mis en émoi la presse et l'opinion publique française, bien que Jacques Testart se considère lui-même comme très isolé au sein de la communauté scientifique. « Les chercheurs sont nombreux, et j'ai conscience, sur ce point, d'être isolé », écrit-il.

Retombées positives

La plupart des scientifiques estiment en effet que cette découverte permettra de détecter à temps certaines maladies de l'embryon liées au sexe, comme l'hémophilie par exemple. En tout état de cause, ils condamnent le refus d'un des leurs de poursuivre ses recherches, en renonçant du même coup aux éventuelles retombées positives de ses travaux.

Comme ce fut le cas pour les précédentes découvertes génétiques, la communauté scientifique française s'en remet au Comité national d'éthique, mis en place pour essayer de définir une morale dans ce domaine.

Le 1er bébé-éprouvette femelle prédéterminé est attendu en janvier

TORONTO (APC) — Le premier bébé éprouvette femelle dont le sexe a été préalablement choisi par les parents est attendu pour janvier prochain, a-t-on appris hier, lors d'une conférence scientifique sur la fertilité.

Les chercheurs de l'Institut de fécondité de la Nouvelle-Orléans, en Louisiane, ont annoncé que la procédure permettant de garder uniquement le sperme riche en chromosome X — celui du sexe féminin — dans une opération de fécondation in vitro, a été réussie.

Et, heureux résultat de la manipulation génétique, une Américaine de 36 ans attend la naissance d'une petite fille au mois de janvier.

La sélection du sexe d'un fœtus est pratiquée par plus de 300 couples à travers le monde. La grande majorité d'entre eux choisissent d'avoir un garçon.

L'Institut de fécondité de la Nouvelle-Orléans est également responsable de la naissance du premier petit garçon fécondé in vitro et dont le sexe avait été préalablement choisi par les parents. Justin Spencer, qui est né le 25 janvier 1986.

Pratique controversée

Cette manipulation génétique visant à déterminer le sexe d'un fœtus est une pratique cependant très controversée. Plusieurs médecins et hommes de science mettent en question le droit des parents de choisir le sexe de leur enfant, craignant notamment un déséquilibre, puisque la majorité des parents choisissent le sexe mâle pour leur premier bébé.

L'Institut américain de fertilité, qui tenait son congrès annuel conjointement avec la Société canadienne de fertilité, a lui aussi exprimé certaines réserves.

Manipulations génétiques...

Est-ce menaçant ?

Non, puisque les scientifiques sont des gens objectifs qui ne défendent aucun intérêt particulier sauf le bien-être de la population !

Suite page suivante....

*L'Anti-Journal No. 45
Oct. 1986*

*Pourtant la nouvelle arme
pour l'apartheid laisse
songeuse quant à la
pré-sélection du sexe.*

Arme raciste ?

Arme sexiste ?

*La "solution finale"
n'est pas si loin...*

Nouvelle arme pour l'apartheid

La bombe à neutrons, cette bombe qui permet d'anéantir les êtres vivants tout en préservant les édifices, est maintenant dépassée. Une étude de l'Université de Columbia révélait récemment que de récentes découvertes en manipulations génétiques permettaient d'envisager la création d'armes «ethniques»!, fabriquées à partir de gènes identifiés chez un groupe spécifique de la population. On pourra donc, non seulement sauvegarder les biens matériels, mais aussi «sélectionner» les victimes selon leur race, leur ethnie. Il est facile d'imaginer qui a intérêt à financer les «progrès» de la science dans ce domaine.

QUI DECIDERA?

in: Off Our Backs/ Oct. 86.

A Santa-Clara, Californie, un enfant est né d'une césarienne pratiquée sur sa mère morte cérébralement depuis sept semaines et demi. Le fiancé de cette femme et père présumé, a obtenu que l'organisme de la mère reste branché malgré la demande des parents de faire le contraire. Il est allé devant le tribunal et a obtenu le statut légal de gardien du fœtus (!)

L'enfant vivra avec la soeur du gardien (!).

La mère a ensuite été débranchée et est morte officiellement peu après.

Un cas semblable s'est également produit en Georgie.

COMPILATION DES RÉSULTATS

* Calculez le nombre de A B C D E

* Multipliez chacun des nombres par leur valeur: A = 8
B = 6
C = 4
D = 2
E = 0

Exemple : 5 A = 8 X 5 = 40

* Additionnez le total de vos points et lisez leur "interprétation"

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATSENTRE 112 ET 102 POINTS

Vous êtes énormément hétérosexiste ! Vous n'avez pas honte? Cette déviation fera de vous une "réformiste" du mouvement des femmes! Vous serez mise au rancart, bannie à jamais de nos rangs et fortement soupçonnée de collaboration avec l'ennemi. Notre conseil: Descendez de vos grands chevaux, vous risquez de vous blesser.

ENTRE 101 ET 80 POINTS

Vous êtes fortement teintée d'hétérosexisme. N'oubliez pas, vous avez droit à vos contradictions mais admettez quand même qu'il y a des femmes très saines d'esprit qui ont "choisies" d'aimer d'autres femmes (à tous les niveaux bien entendu). Notre conseil: dites-vous que c'est de elles qu'elles vous parlent.

ENTRE 79 et 34 POINTS

Vous êtes parfaitement équilibrée! (c'est la cote de l'auteure) Vous naviguez allègrement entre l'hétérosexisme et le lesbianniste. Bref vous ne vous rendez pas folle avec rien. Vous vous croyez un peu, faites confiance en votre jugement et doutez souvent de vous-même. Notre conseil: continuez à vous répétez souvent que c'est de elle qu'elle vous parle.

ENTRE 33 ET 12 POINTS

Vous êtes fortement teintée de lesbianniste. N'oubliez pas, vous aussi avez des contradictions. Que voulez-vous, c'est humaine! Hé non, la perfection c'est pas pour demain. Notre conseil: desserez votre auréole, elle commence à vous donner des maux de tête.

ENTRE 11 ET 0 POINTS

Vous êtes énormément lesbianniste! Vous n'avez pas honte? Cette déviation fera de vous une "radicale" du mouvement des femmes! Vous serez mise au rancart, bannie à jamais de nos rangs et fortement soupçonnée de "conspiration" contre les femmes. Notre conseil: descendez de votre piédestal, vous risquez de vous blesser.

PETITES DÉFINITIONS

HÉTÉROSEXISTE: "Hétérosexuelles féministes dont la démarche et l'option politique mènent au rejet du lesbiannisme (en tant que collectivité de femmes et/ou comme action politique) et à situer l'action féministe à l'intérieur de l'hétérosexualité exclusivement"

LESBIANNISTE: "Féministes qui remettent en question la pratique obligatoire de l'hétérosexualité, si ce n'est son existence même chez certaines et qui contestent la validité de ce penchant naturel dont on parle si facilement"

POUR EN SAVOIR PLUS

* ROY Carole Les lesbiennes et le féminisme, ed. St-Martin, Montréal, 1985
pp. 59 - 83

* DE LESSEPS Emmanuelle Hétérosexualité et féminisme, Questions féministes,
no 6, 1979, pp. 55 - 69

* Les petites définitions sont tirées de Carole Roy.

REPONSES AU TEST FECONDATION IN VITRO:

- 1- V mère de substitution
- 2- V
- 3- F
- 4- V
- 5- V C'est une Holstein sauf qu'une compagnie de Chicago achète des ovocytes de femmes.
- 6- V

Les NTR s'introduisent en récupérant notre discours portant sur le libre choix. On le retourne: libre-choix d'avoir des enfants et même de sélectionner ses caractéristiques.

Pourtant, il y a inégalité à l'accès de ces techniques dépendant si il s'agit d'un homme ou d'une femme qui demande.

Mentionnons que la demande d'un homme suppose: l'ovocyte, la location durant neuf mois d'un utérus à l'entour duquel se trouve une femme, l'accouchement et le don de l'enfant. Alors que la demande d'une femme suppose la seule plaquette de sperme.

Du côté de la sélection du sexe, peut-on parler de choix alors que la société valorise le masculin à l'extrême?

Nous devons nous informer et CONTROLER la reproduction.
